Supplément Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14624 – 6 F

DIMANCHE 2 - LUNDI 3 FÉVRIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MERY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Pour apaiser la tempête politique et atténuer les dégâts diplomatiques

M. Habache a été autorisé à quitter Paris après la levée de sa garde à vue

M. Georges Habache devait quitter Paris, samedi après-midi 1er février, après que le juge Jean-Louis Bruguière eut levé sa garde à vue durant la nuit précédente. Le rapport des experts médicaux avait en effet conclu que le secrétaire général du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) n'était pas en état d'être entendu. Selon un porte-parole de l'OLP, M. Habache devait rejoindre Amman (Jordanie), mais les autorités algériennes avaient fait savoir à Paris qu'elles étaient prêtes à l'accueillir. De son côté, M. Shamir s'est voulu apaisant : « Restons-en là », a déclaré le premier ministre israélien. L'« affaire Habache » continue, d'autre part, d'agiter le monde politique, l'opposition mettant en cause la responsabilité des ministres concernés. Un autre départ a été annoncé au cabinet du ministre de l'intérieur.

Gâchis

QUEL gâchis ! Le Quai d'Orsay décapité, le gouvernement piégé, la parole de la France reniée : l'ahurissante bavure d'Etat à l'origine de l'affaire Habache aura fait vivre à la diplomatie française l'une de ses pires semaines depuis bien longtemps.

« Je n'ai pas pu les épargner », constatait avec quelque amertume M. Roland Dumas, contraint, en une mesure sans précédent, de sacrifier à la raison d'Etat ses deux principaux adjoints, qui, s'ils ne s'entendaient guère entre eux, jouissaient de l'entière confiance de leur ministre. Si l'on accrédite la version officielle de l'affaire, l'erreur de jugement politique de MM. Scheer et Kessedjian est en effet aussi surprenante qu'impardonnable. Ont-ils été les victimes – par auto-intoxication – de l'ambiance de sympathie propalestinienne qui règne sans conteste dans les officines du Quai d'Orsay, au nom de la sacro-sainte politique arabe de la France ?

L'ÉBRUITEMENT – à l'évidence malveillant – de l'arrivée de M. Habache à Paris a jeté la lumière sur les replis d'une diplomatie qui, pour être efficace – sinon légitime – se doit d'être secrète. Face à l'épreuve, les diplomates du « Quai » serrent les coudes, et [illegible] n'empêche : l'auguste maison mettra sans doute du temps à « encaisser » le choc, et l'absence du tandem sanctionné se fera sentir à propos de quelques dossiers sensibles, dont celui des relations avec l'Iran. Il est plus hasardeux d'évaluer dès maintenant l'ampleur de l'indéniable préjudice que l'affaire Habache aura causé à la politique française au Proche-Orient.

Les rapports entre Paris et les Palestiniens en seront-ils durablement assombris ? Ce n'est pas sûr. Certes, la garde à vue de M. Habache aura donné lieu, notamment chez les Arabes de Jérusalem, à un subit retour de sentiment envers une France d'abord portée aux nues, puis vouée aux gémonies. Mais au-delà des imprécations rituelles contre « la campagne des milieux sionistes », l'embarras l'emportait nettement, chez l'OLP, sur la colère.

D'ABORD parce que l'affaire Habache a surtout profité, en particulier dans les territoires occupés, à son organisation, le FPLP, qui a su habilement, pour la circonstance, entraîner dans son sillage jusqu'aux plus modérés des notables. Or, le FPLP n'a de cesse de dénoncer comme « capitularde » la ligne diplomatique de l'OLP, notamment sa participation aux négociations israélo-arabes de l'après-Madrid. Ensuite parce que l'organisation de M. Arafat n'a pas tant d'amis, depuis la guerre du Golfe, qu'elle puisse se passer de la bienveillance française. Enfin parce que l'OLP a le sentiment d'avoir été, elle aussi, piégée dans cette sombre affaire. La rapide expulsion de M. Habache répondait visiblement à ses souhaits.

La relative modération israélienne vaut d'autant plus d'être remarquée qu'elle tranche avec la virulence de la communauté juive de France. Après avoir laissé planer la menace d'une demande d'extradition – au demeurant toute théorique, – Jérusalem s'est visiblement ravisé. Prônant l'apaisement, le premier ministre, M. Itzhak Shamir a, pour sa part, clos l'incident en jugeant que « ce n'était pas un problème important ». Sans doute sait-il, en vieux stratège, qu'il n'aurait rien gagné à « tirer sur une ambulance ».

M 0146 - 0203 0 - 6,00 F

Le fonctionnement régulier des pouvoirs publics...

par Jean-Marie Colombani

« Ils sont tous fous ! » a donc lancé M. Mitterrand. *« Ils sont nuls »* a répliqué M. Pandraud. L'une et l'autre formule – auxquelles il faudrait ajouter : *« Ils ont tous la guigne »* – donnent, hélas, une idée de l'étendue des dégâts causés par « l'affaire Habache ». Au reste, la guigne n'est pas seulement permanente : elle est devenue spectaculaire.

Tout se passe comme si un piège s'était refermé sur M. Mitterrand : la ligne de défense sur laquelle le gouvernement s'est installé, axée sur la brièveté du délai entre le dérapage et la sanction et le niveau élevé de celle-ci, puis la sortie rapide de France d'un « malade » encombrant, risque en effet de ne pas être suffisante. La rapidité, proprement vertigineuse, avec laquelle l'incendie s'est propagé et le climat s'est dégradé témoigne du caractère totalement irrationnel, passionnel, de la période actuelle. Il est vrai que, la menace nucléaire ayant disparu (du moins aux yeux de l'opinion), les risques du terrorisme sont devenus le premier cauchemar des Français. Une mythologie puissante, nourrie par le souvenir douloureux d'une réalité récente, a fait de la présence de M. Georges Habache en France une véritable bombe (sans jeu de mots) politique, dont tout le monde avait, au départ, sous-estimé la force symbolique.

Lire la suite page 4

— Lire —

■ Conversation en plein ciel avec M. Mitterrand ■ Le dysfonctionnement du cabinet présidentiel

■ Le film judiciaire ■ Le conseiller pour les affaires de police quitte le cabinet de M. Marchand

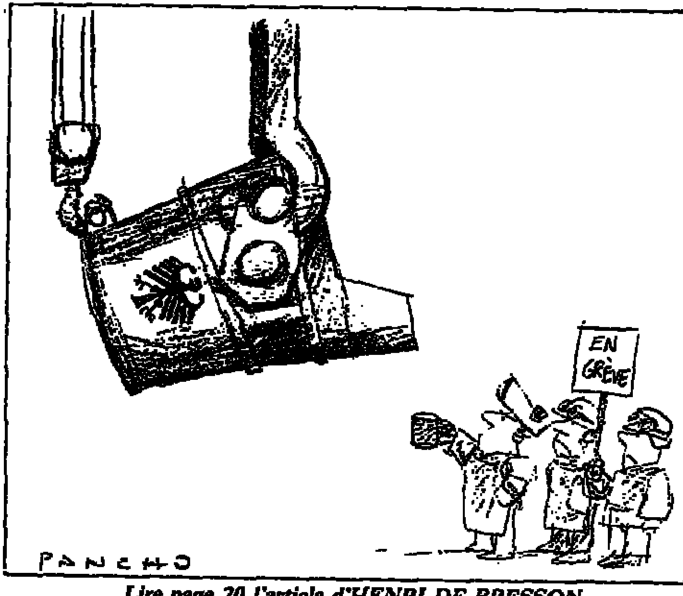
■ En Israël : un gâchis qui jette le discrédit sur la politique française ■ L'autorité de M. Arafat risque de pâtir de l'« aventure » de M. Habache

pages 2 à 4 et page 20

Premier grand conflit social depuis l'unification

Les sidérurgistes allemands se préparent à la grève

L'Allemagne se prépare à une confrontation générale sur les salaires. Les syndicalistes de la sidérurgie ont voté le principe de la grève à une majorité de 86,8 %, et leurs dirigeants se rencontrent mardi 4 février pour décider de leur stratégie. Fin février, les salariés des banques et des assurances voteront à leur tour. Ce conflit – le premier depuis l'unification, le dernier avant l'abolition des frontières européennes – est un test de la capacité de résistance du patronat et du gouvernement allemands.



Lire page 20 l'article d'HENRI DE BRESSON

Le partage de la « guerre des étoiles »

M. Eltsine a proposé devant l'ONU un système global de protection antinucléaire

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

Un discours énergique, une conférence de presse pleine d'assurance, et une proposition propre à frapper l'imagination, celle d'un système de protection globale antinucléaire : M. Eltsine n'a pas manqué son arrivée au Conseil de sécurité des Nations unies, qu'il appelle *« l'Olympe politique du monde contemporain »*. A ce stade, l'idée du président russe, qui reprend le vieux projet de M. Ronald Reagan, est tout au plus un ballon d'essai, et paraît plus politique que militaire : elle signifie essentiellement que la Russie se veut désormais l'alliée des Etats-Unis face à des périls venus d'ailleurs.

Pour le reste, l'intervention de M. Eltsine n'aura certainement pas suffi à lever les doutes quant à la capacité de la Russie à *« faire de la Communauté des Etats indépendants un facteur de stabilité dans le monde »*. Il n'empêche que le « débutant » Eltsine, entré dans la salle du Conseil de sécurité au côté de M. George Bush, s'est imposé d'emblée, au point de ravir la vedette à un président américain particulièrement peu inspiré. M. Bush, l'air las, ne s'est un peu animé que pour enfourcher son cheval de bataille favori, la dénonciation des *« régimes renégats »* de MM. Saddam Hussein et de Mouamar Kadhafi.

Du reste de son intervention n'émergaient que quelques compliments à l'égard du dirigeant qu'il devait rencontrer le lendemain, dans le cadre semi-intime de Camp David. « *Je pense*, a-t-il déclaré, *qu'il est temps de créer un système global de protection de la communauté mondiale. Il serait fondé sur une réorientation de l'initiative de défense stratégique des Etats-Unis pour tirer profit des technologies de pointe développées dans le système de défense de la Russie.* »

JAN KRAUZE

Lire la suite et les articles d'ALAIN FRACHON et CLAIRE TRÉAN page 5

Haute couture de l'instant

Les collections printemps-été soulignent les dangers d'une stratégie à court terme

Entre le 25 et le 30 janvier, vingt et une maisons parisiennes ont présenté leur collection de haute couture de printemps-été 1992. La semaine aura été marquée par quelques coups d'éclat, dont l'annonce de la rupture du contrat entre Lanvin et Claude Montana, survenant après six collections seulement. La raison officielle est liée aux *« engagements exclusifs concernant le prêt-à-porter de Claude Montana »*. La direction artistique des collections de prêt-à-porter masculin et féminin a donc été confiée à Dominique Morlotti, *« vraisemblablement nommé responsable de la ligne haute couture d'ici quelques mois »*, selon Michel Pietrini, PDG de Lanvin.

Après une cérémonie mémorable, digne d'une émission de télévision (janvier 1990), ce divorce à l'américaine est à l'image d'une profession dont le sort semble réglé aujourd'hui par des stratèges de la finance multipliant, dans un souci de rentabilité immédiate, les à-coups médiatiques. Le danger du calcul à court terme est de sacrifier l'esprit d'une profession avant tout artisanale qui fait vivre mille deux cents personnes à Paris (ateliers) et soixante mille selon Jacques Mouclier, président de la Fédération française de la couture, si l'on compte l'ensemble des fournisseurs (tissus, plumes, bijoux...).

Cette stratégie de l'instant a de quoi ruiner le fragile et séculaire édifice de la haute couture, la patience, la précision, l'amour du travail bien fait, bien fini et surtout personnalisé. Hélas, crise oblige (un chiffre d'affaires de 290 millions de francs, en régression de 5 %), tout se passe comme si le temps était compté.

LAURENCE BENAIM

Lire la suite page 15

Changements de cap à la CGT

Sous la houlette de son nouveau secrétaire général, M. Louis Viannet, la centrale syndicale aura trois virages à négocier : rompre avec certaines méthodes, éclaircir les rapports avec le PCF et prendre en compte le nouveau paysage sociologique.

page 17

CHRONIQUES DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux.

page 19

HEURES LOCALES

Les Pays de la Loire

Pionnier de l'aménagement du territoire, M. Olivier Guichard a essayé de mettre ses principes en application dans la région sur laquelle il règne depuis plus de vingt ans. Il a misé sur le désenclavement par le développement des infrastructures routières et ferroviaires. Mais il est toujours difficile de faire converger les forces économiques de Nantes, d'Angers et surtout du Mans, dans l'orbite parisienne.

Lire pages 10 et 11 l'enquête de JEAN-JACQUES BOZONNET

M. Jean Poperen au « Grand Jury RTL-Le Monde »

M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, est l'invité de l'émission « Le Grand-Jury RTL- *Le Monde* » dimanche 2 février à 18 h 30.

Le sommaire complet se trouve page 20

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le film judiciaire

La garde à vue du chef du FPLP a été levée par le juge Bruguière

Le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, qui souhaitait entendre M. Georges Habache au sujet d'une cache d'armes découverte en forêt de Fontainebleau en 1986, a levé la garde à vue du chef du Front populaire de libération de la Palestine samedi 1ᵉʳ février, à 2 heures du matin. L'obstacle judiciaire qui empêchait le départ de France de M. Habache est donc supprimé.

Toute la journée du vendredi 31 janvier, les policiers de la DST, qui ont en main la commission rogatoire signée la veille par le juge Bruguière, font antichambre à l'hôpital Henry-Dunant. Le chef du FPLP refuse tout contact avec le juge d'instruction ou les policiers. En matière de terrorisme, la garde à vue peut durer quatre jours : le juge Bruguière, qui souhaite que M. Habache soit entendu au sujet d'une cache d'armes découverte en 1986 en forêt de Fontainebleau, a donc un peu plus de trois jours devant lui.

Révoltée par le tour que prennent les événements, l'épouse du leader palestinien dénonce le *« manquement à la parole donnée »*. *« Nous sommes tombés dans un piège tendu avec la complicité et la complaisance des autorités*, déclare-t-elle à l'AFP. *Mon mari est venu en France pour se faire soigner avec l'accord des autorités françaises au plus haut niveau. Celles-ci lui ont garanti sécurité et soins. »* Les avocats de Georges Habache, eux aussi, tempêtent. Mᵉ Antoine Comte, qui parle de *« traquenard »* et de *« guet-apens »*. Mᵉ Mourad Oussédik renchérit dans la soirée en renvoyant la décision d'accueillir M. Habache à l'Elysée, au *« plus haut niveau »*. Alors que la tempête secoue l'Etat tout entier, Mᵐᵉ Georgina Dufoix dément les propos de Mᵉ Oussédik en continuant à parler d'une affaire *« strictement humanitaire »* : la Croix-rouge, dit-elle, n'a, à aucun moment, informé le président de la République, le secrétaire général de l'Elysée ou le premier ministre.

Au fil de la journée, la distorsion entre les conséquences politico-diplomatiques de l'affaire et ses enjeux judiciaires est de plus en plus patente. Les plus hautes autorités de l'Etat sont ébranlées par un dossier « terroriste » qui ne contient en fait pas grand-chose. Relancée par le démantèlement, en 1989, au Danemark, d'un réseau de soutien au FPLP, l'enquête sur la cache d'armes découverte en 1986 en forêt de Fontainebleau était au point mort depuis bien longtemps. Le juge Bruguière, qui s'était vu confier ce dossier après le suicide du juge Boulouque, en décembre 1990, n'avait d'ailleurs pas cru bon, ces derniers mois, de lancer un mandat d'arrêt ou un avis de recherche contre le leader palestinien.

Au beau milieu de la tempête, le juge Bruguière, imperturbable, poursuit cependant son travail. Dans une ordonnance signée vendredi, dans l'après-midi, il désigne un collège d'experts chargé d'évaluer la gravité de l'état de santé de M. Habache. Ces quatre médecins doivent examiner le chef du FPLP, ou, à défaut, son dossier médical, afin de répondre à une question : peut-il être entendu par les policiers de la DST ? Quelques heures plus tard, peu après 20 h 30, la première phase de la garde à vue s'achève. Le juge Bruguière la renouvelle et se rend à l'hôpital Henry-Dunant afin de s'entretenir avec les médecins du collège d'experts. Deux heures plus tard, à 0 h 40, le juge d'instruction quitte l'hôpital Henry-Dunant sans un mot : le collège de médecins-experts estime que l'état de santé de M. Habache est incompatible avec une audition.

Le juge a dès lors le choix entre deux solutions : lever la garde à vue en prenant acte du verdict des médecins, ou aller à l'épreuve de force en la maintenant, voire en délivrant à l'issue des quatre jours un mandat d'amener valant inculpation. A 2 heures du matin, la garde à vue de M. Habache est levée. Le juge Bruguière a sans doute estimé que les charges pesant dans le dossier n'étaient pas suffisantes pour s'engager dans un bras de fer juridico-diplomatique à la Gordji.

ANNE CHEMIN

Un précédent en 1977

La libération précipitée de M. Abou Daoud

Le 7 janvier 1977, M. Abou Daoud, l'un des dirigeants du Fath, principale composante de l'OLP, était arrêté à Paris, où il était venu, sous une fausse identité, assister aux obsèques d'un militant palestinien assassiné, Mahmoud Saleh. Organisateur de la tuerie perpétrée en 1972 aux Jeux olympiques de Munich et qui avait fait dix-sept morts parmi les athlètes israéliens, M. Abou Daoud était recherché par la police allemande, qui avait demandé à la DST française de l'interpeller sur la base d'un mandat d'arrêt international.

Le 11 janvier, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, réunie d'urgence et statuant sur la légalité de l'arrestation, ordonnait la mise en liberté de M. Abou Daoud. Ce dernier quittait aussitôt Paris à destination d'Alger.

Prise sous la pression du gouvernement, le premier ministre étant alors M. Raymond Barre, la décision des magistrats avait été vivement critiquée en France et à l'étranger. Lors d'une conférence de presse, le 17 janvier, M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, avait expliqué que, les autorités allemandes n'ayant pas confirmé leur demande d'extradition visant le dirigeant terroriste, la détention de celui-ci en France ne se justifiait plus. Il avait invité *« ceux qui souhaitent être* [les] *amis* [de la France] *à s'abstenir de* [lui] *donner des leçons »*.

Dénonçant une « exploitation politique inadmissible »

Le gouvernement algérien était prêt à accueillir le dirigeant palestinien

ALGER

de notre correspondant

Ce n'est que dans la soirée de vendredi que les autorités algériennes ont officiellement réagi à l'« affaire Habache ». Dans un communiqué, le ministère des affaires étrangères dénonce *« l'exploitation politique inadmissible de ce qui était censé être un acte purement humanitaire à l'honneur de ses organisateurs »* tout en estimant qu'*« il s'agit de porter un coup au rôle auquel aspire tout naturellement la France grâce, notamment, à ses relations avec l'OLP, partenaire incontournable »*. L'Algérie estime *« que la seule issue honorable est de permettre l'évacuation du leader palestinien vers le pays prêt à l'accueillir pour y poursuivre son traitement »*.

Aussitôt, les autorités locales se sont dites disposées à recevoir le secrétaire général du FPLP. D'après la radio nationale, c'est un avocat algérois, Mᵉ Miloud Brahimi, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, et frère de M. Lakhdar Brahimi, ministre des affaires étrangères, qui s'est rendu à Paris pour prendre les contacts nécessaires à cette fin.

Passeport diplomatique

Le ton relativement mesuré du communiqué, un coup de chapeau aux *« organisateurs »* d'un *« acte humanitaire »*, victimes d'une *« exploitation grossière »* orchestrée par *« les ennemis du peuple palestinien et de la paix au Moyen-Orient »*, montre que l'Algérie a préféré l'efficacité à l'invective, et permettre au chef palestinien de se sortir au plus vite de ce guêpier.

Ni le communiqué ni les réactions, plus vives, de la presse locale ne soufflent mot des informations selon lesquelles M. Habache serait entré en France muni d'un passeport diplomatique algérien. De notoriété publique, l'Algérie accorde, depuis longtemps, des facilités aux dirigeants palestiniens, dont plus d'un, comme le savent les ambassades qui voient parfois passer entre leurs mains de tels documents, est en possession d'un passeport diplomatique algérien.

Le précédent Abdallah

De telles facilités ne se limitent pas aux seuls respo..sables de l'OLP. Dans un passé pas très ancien, l'Algérie fournissait encore aux diverses organisations palestiniennes des lots de passeports pour faciliter les déplacements de leurs militants. C'est l'un de ces passeports qui, marqué d'un faux nom, fut retrouvé sur Georges Ibrahim Abdallah, le chef des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), lors de son arrestation, le 24 octobre 1984, à Lyon. Et ce sont encore les bons offices de l'Algérie qui facilitèrent la libération, en avril 1985, d'un coopérant français, M. Gilles-Sidney Peyroles – fils de l'écrivain Gilles Perrault, – enlevé au Liban pour arracher l'élargissement de Georges Ibrahim Abdallah. Condamné à la réclusion perpétuelle pour l'organisation de plusieurs attentats commis en France contre des diplomates américains et israéliens, le chef des FARL purge toujours sa peine en France.

G. M.

A la demande de l'Hôtel Matignon

M. Bergougnoux quitte le cabinet de M. Marchand

Au cabinet de M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, l'affaire Habache entraîne l'éviction des hommes qui avaient la haute main sur les dossiers policiers. Intervenant dans la foulée de la démission du directeur de cabinet, M. Christian Vigouroux *(nos dernières éditions du 31 janvier)*, le départ, vendredi 31 janvier, du conseiller technique du ministre chargé des questions de police, M. Patrice Bergougnoux, donne un sens plus politique à ce qui est présenté, à Matignon, comme une *« opération de nettoyage »* du ministère de l'intérieur.

Tout au long de la journée de vendredi, la Place Beauvau a été animée par de multiples réunions ayant pour objectif de comprendre le *« dysfonctionnement »* qui a rendu possible la version officiellement présentée : *« Le ministre n'a été averti qu'au dernier moment »* de l'arrivée en France de M. Georges Habache. La gestion *« très centralisatrice »* du directeur de cabinet était mise en cause dans l'entourage de M. Marchand, où l'on ne cachait toutefois pas *« l'effondrement »* provoqué par le départ d'un directeur de cabinet qui assurait une certaine *« sécurité dans le suivi des dossiers, y compris pour le ministre »*. Ces commentaires semblent cependant cacher d'autres règlements de compte.

La démission de M. Patrice Bergougnoux n'a en effet aucun rapport avec l'affaire Habache, à laquelle le conseiller technique chargé des questions de police n'a pas été directement mêlée. Le remaniement en cours impose une grille de lecture plus politique. Autant M. Vigouroux était un juriste de haut vol, capable de concocter un texte de loi et de le défendre en commission parlementaire, autant le préfet Bergougnoux était son *alter ego* dans la direction « politique » de l'institution policière et de ses hommes.

Issu des rangs policiers où il fut commandant de CRS, M. Bergougnoux avait été choisi, dès 1984, par l'ancien ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, qui l'avait fait venir à son cabinet comme chargé de mission. Un poste d'éminence grise auquel M. Marchand l'avait confirmé et où il a assuré pendant cinq années – avec une coupure, au moment de l'alternance, où il a été conseiller à la FASP, syndicat proche de la gauche – la continuité de la politique de modernisation de la police. Non sans conflit, toujours latent, avec le directeur général de la police nationale, ni sans faire preuve d'un interventionnisme constant pour promouvoir la carrière de tel ou tel policier « proche ».

Le rôle de M. Ivan Barbot

Un interventionnisme qui a sans doute agacé à l'Hôtel Matignon, où M. Ivan Barbot est chargé des affaires de police auprès de Mᵐᵉ Edith Cresson. L'itinéraire de M. Barbot est atypique : nommé, sous la cohabitation, directeur général de la police nationale en janvier 1987 par M. Charles Pasqua, dont il était alors jugé politiquement proche, il fut « évacué », en juin 1989, à la demande de M. Joxe, vers la présidence d'Interpol. Quelle ne fut donc pas la surprise pour certains policiers « joxistes » de le voir revenir à un poste éminemment sensible auprès d'un premier ministre socialiste.

Que le ministre de l'intérieur ait accepté, en l'espace d'une journée et à la demande expresse de Matignon, de se séparer des deux hommes-clefs de son cabinet en dit long sur sa situation de faiblesse tant au sein du gouvernement que dans l'institution policière. L'administration de la « maison » pâtit de ce climat de déshérence, encore renforcé par des conflits entre Matignon et la Place Beauvau sur la politique de nomination des responsables du ministère. Annoncée depuis le mois de décembre, celle du directeur central de la police territoriale est ainsi reportée d'une semaine sur l'autre. Créée pour accompagner la départementalisation en cours des services de police, cette nouvelle direction doit pourtant occuper une place centrale puisqu'elle regroupe les services centraux de la police urbaine, des renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières.

Mais le haut fonctionnaire appelé à occuper ce poste-clef, dont le nom était donné pour sûr depuis quelques semaines – il s'agit de M. Jean-Louis Destandeau, préfet du Val-d'Oise – n'en finit pas d'hésiter. Il n'est pas banal qu'un membre de la préfectorale, qui doit peser les risques d'une telle nomination, renâcle ainsi devant une promotion. Une incertitude comparable est d'ailleurs sensible du côté de l'administration territoriale, où l'une des autres directions importantes du ministère se trouve décapitée avec le départ récent du directeur général des collectivités territoriales, M. Pierre-René Lemas, toujours pas remplacé.

ERICH INCIYAN

L'intérieur à la dérive

par Edwy Plenel

Y A-T-IL aujourd'hui en France un ministre de l'intérieur ? La question n'est en rien saugrenue. L'occupant de la place Beauvau est, traditionnellement, l'alarme du gouvernement, son veilleur de nuit quand d'autres s'assoupissent, le gardien vigilant qui débusque les pièges et les chausse-trappes. Or, vue sous cet angle, la conception qu'a de sa fonction M. Marchand est à tout le moins déconcertante. L'homme, que l'on a connu affable député socialiste à l'Assemblée et assidu défenseur des libertés à la CNIL, semble désormais en total contre-emploi. Depuis un an, le ministre de l'intérieur, loin de prévenir le gouvernement des embûches qui l'attendent, les multiplie et les suscite sur la route, déjà bien chaotique, de Mᵐᵉ Cresson et des socialistes.

L'affaire Habache n'est, de ce point de vue, qu'un épisode supplémentaire. Connaissant le fonctionnement de ce ministère, il est impensable que M. Marchand n'ait aucunement eu vent, bien avant son arrivée au Bourget, de la venue du chef palestinien. Quand le RAID, l'unité d'élite de la police nationale, est en état d'alerte depuis mardi, quand la DST est avertie au point de dépêcher un photographe à l'aéroport dès le mercredi matin, quand le directeur de cabinet, M. Vigouroux, connu pour sa légendaire prudence, est en contact avec le Quai d'Orsay, le ministre sait, forcément. Ou s'il ne sait pas, c'est qu'il ne tient pas son ministère. Accabler ses plus proches collaborateurs est inconséquent et déloyal : surtout dans un ministère aussi sensible, le cabinet n'a d'autre poids que celui du ministre qu'il sert.

En l'occurence, le comportement de M. Marchand rappelle son attitude lors du limogeage, en juillet 1991, de M. François Roussely, l'ancien bras-droit de son prédécesseur. Alors « patron » de la police nationale, M. Roussely avait eu notamment le tort de s'opposer à l'expulsion de l'opposant marocain Moumen Diouri. On sait, depuis, qui avait vu juste . Il y eut ensuite les « bavures » de Mantes-la-Jolie, peu ou prou couvertes par le ministre de l'intérieur, la fuite malencontreuse d'une liste d'opposants libanais, la cavale sidérante des assassins de Chapour Bakhtiar et, enfin, l'acharnement contre le droit d'asile, à travers l'adoption du projet de loi sur les zones de transit quelques jours avant la manifestation nationale pour les droits des immigrés.

C'est beaucoup, c'est trop. L'hôtel Matignon tente de sauver M. Marchand malgré lui en lui imposant un grand « nettoyage » de son entourage. Le remède risque fort d'être pire que le mal. Tenir la police, exigence permanente en démocratie, réclame un ministre qui sache tenir son rang. Qui sache assumer ses responsabilités au lieu de se défausser sur ses collaborateurs.

M. Bidou remplace M. Vigouroux

M. Marchand a fait savoir, vendredi 31 janvier, qu'il avait choisi M. Alain Bidou, préfet de la région Corse et du département de la Corse-du-Sud, comme directeur de cabinet en remplacement de M. Christian Vigouroux *(nos dernières éditions du 31 janvier)*.

[Né le 17 juin 1941 à Saint-Gratien (Val-d'Oise), M. Alain Bidou est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Affecté à sa sortie de l'ENA, en 1968, au ministère des DOM-TOM, il devient chef de subdivision administrative à Koné (Nouvelle-Calédonie) en 1969, puis sous-préfet de Langres (janvier 1973), directeur du cabinet du haut commissaire de la République dans le territoire français des Afars et des Issas (août 1974), sous-préfet de Calais (août 1976) et enfin secrétaire général du Vaucluse en janvier 1979. Secrétaire général de la ville de Marseille en 1981, M. Bidou était nommé commissaire de la République du Jura en octobre 1984, puis, un an plus tard, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur. Il était nommé, ensuite, préfet de l'Allier en avril 1986, puis préfet de l'Oise en décembre 1988. Il était préfet de la région Corse et du département de la Corse-du-Sud depuis le 7 février 1990.]

Selon Mᵐᵉ Helda Habache, sa femme

« Il n'a pas eu une attaque cérébrale » et sa visite ne devait pas être annoncée

Mᵐᵉ Helda Habache a affirmé, vendredi 31 janvier à Paris, que son mari *« n'a pas eu une attaque cérébrale »* et que sa visite en France, *« selon l'accord avec les autorités françaises »*, ne devait pas être annoncée.

Dans une interview à Radio France internationale (RFI), elle a indiqué qu'elle avait refusé que les experts médicaux désignés par le juge Jean-Louis Bruguière l'examinent. *« Georges Habache est en bonne santé et, selon le bilan médical, il peut quitter l'hôpital »*, a-t-elle dit, qualifiant de *« honteuse »* la présence de policiers : *« C'est une sorte de caserne. Nous sommes encerclés par la police. »*. Mᵐᵉ Habache a précisé que son mari et qu'il *« a été admis en France pour effectuer un bilan normal de santé »*.

« Nous avons eu l'accord du gouvernement français à la suite d'une demande du Croissant Rouge palestinien. Le contact avec l'Etat français a été pris par le bureau du chef de l'OLP, Yasser Arafat, à Tunis », a-t-elle ajouté, en soulignant que M. Habache *« était transporté par un avion spécial qui ne pouvait entrer dans l'espace aérien sans autorisation »*. Sur les conditions du voyage, Mᵐᵉ Habache a déclaré : *« au départ, et selon l'accord avec les autorités françaises,* [la] *visite en France ne devait pas être annoncée. Nous avons été surpris de la présence de la presse à l'aéroport »*. *« Nous avons choisi la France parce qu'elle est un pays ami et qu'il était inconcevable pour nous d'aller aux Etats-Unis. Mais je crois que tout ce qui s'est passé n'est qu'un montage bien orchestré »*, a-t-elle conclu.

POINT DE VUE

Un pouvoir aux abois n'a pas de parole

par Mᵉ Antoine Comte

UN traquenard. Un guet-apens. Et comme, dans ces temps d'oubli, il est bon de se remémorer le passé, c'est une affaire qui n'est pas sans rappeler le détournement, en violation de toute norme juridique, de l'avion de Ben Bella et d'Aït Ahmed en 1956.

Car c'est bien d'une espèce d'acte de piraterie qu'il s'agit. Le docteur Habache, figure historique du mouvement palestinien qui a su, avec d'autres, poser devant la communauté internationale l'urgence de la question palestinienne, n'est pas entré en France incognito.

Dès la semaine dernière, à la suite d'un grave accident de santé qui le laisse pour l'instant hémiplégique, des contacts sont pris et les plus hautes autorités de l'État sollicitées pour que le docteur Habache soit soigné en France dans un hôpital de la Croix-Rouge.

Des garanties, des assurances sont données, et c'est ainsi que, par un avion spécialement affrété par la Croix-Rouge, le docteur Habache arrive en France. Peut-on sérieusement imaginer que les choses se soient passées autrement ?

La vérité est ailleurs et doit être recherchée dans le jeu politique français, qui est si profondément délétère. Un pouvoir aux abois n'a pas de parole, ses engagements sont des chiffons de papier qui se jettent au gré des circonstances comme d'ailleurs on se débarrasse de ceux qui sont censés les avoir pris sans en référer.

Alors, une garde à vue est ordonnée. Peu importe qu'elle le soit en violation de l'asile humanitaire que la République a décidé d'offrir provisoirement à un malade, peu importe son fondement en soit incompréhensible puisque, à ce jour, le docteur Habache n'a pas été recherché en France. Le fait est là : cette garde à vue hautement médiatisée amène le gouvernement à trahir ses engagements et à faire démissionner ceux qui les ont pris en son nom.

Il est encore temps de démontrer qu'aucune politique n'est valable sans un strict respect des engagements pris. Pour cela, les autorités françaises doivent se conformer aux assurances données et traiter le docteur Habache comme elles s'y sont engagées.

Mais il est peu probable que son expulsion chaotique et précipitée puisse atteindre le double objectif recherché : d'une part, mettre un terme ici à la polémique politicienne et, d'autre part, redonner quelque crédit à la parole du gouvernement français aux yeux des Palestiniens.

La politique de la palinodie a toujours mécontenté tout le monde.

► **Avocat à la cour, défenseur de M. Georges Habache.**

Conversations en plein ciel avec M. Mitterrand

« Mais ils sont fous ou quoi ? »

NEW-YORK

de notre envoyée spéciale

L'affaire a apparemment ébranlé M. Roland Dumas, qui, vendredi matin, dans l'avion le conduisant à New-York avec le président de la République et quelques-uns de leurs collaborateurs respectifs, avait un peu perdu de son impénétrable et souriante placidité. La *« catastrophe »*, pour le ministre des affaires étrangères, c'est d'avoir dû se séparer de deux hommes qui, dans leur dissemblance, étaient, dit-il, les deux *« piliers »* de son action depuis quatre ans : le proche, l'homme de confiance Bernard Kessedjian, et le grand commis de l'Etat, le *« monstre froid »* que l'on créditait d'une infaillibilité de grand professionnel de la diplomatie, François Scheer.

Le Quai d'Orsay, traditionnellement à l'abri des forts tangages politiciens, n'a jamais, de son histoire, vu valser de la sorte un directeur de cabinet et un secrétaire général. Il n'avait, jusque-là, pas encore été directement impliqué dans la série des vraies affaires et des fausses polémiques qui participent, en ce moment, à la dégradation du climat politique français. *« Je n'ai pas pu les épargner »*, disait M. Dumas de ses deux collaborateurs, unanimement regrettés par la délégation en route vers New-York. Regrettés, mais coupables d'une erreur que certains qualifiaient de *« monumentale »*, d'autres de *« consternante »* ou d'*« incompréhensible »*, et donc justement sanctionnés.

Ce sont MM. Scheer et Kessedjian qui ont pris la décision d'accueillir en France le secrétaire général du FPLP, sans en référer au ministre ni à l'Elysée. Il ne paient pas pour d'autres. L'« affaire Habache » ne remontera donc pas plus haut qu'eux. Indiquant très clairement les limites dans lesquelles il entendait la contenir, M. Mitterrand déclarait : *« Le problème est maintenant un petit peu médical et grandement judiciaire »*, faisant allusion à la garde à vue du chef palestinien, qui aura finalement été brève.

M. Dumas affirme catégoriquement n'avoir à aucun moment été consulté sur la demande transmise par le Croissant-Rouge palestinien à la Croix-Rouge française et n'avoir appris que jeudi, à la mi-journée, en même temps que le président de la République, par des journalistes qui les accompagnaient à Mascate, dans le sultanat d'Oman, l'arrivée de M. Habache, la nuit précédente, à Paris. *« Quand on m'a annoncé ça, j'ai dit : mais ils sont fous ou quoi ? »*, raconte M. Mitterrand. Et le porte-parole de l'Elysée, M. Jean Musitelli, évoque la *« stupeur »* qui frappa M. Dumas lorsqu'on lui tendit une dépêche de l'AFP : *« Comment est-il arrivé ? Avec quel passeport ? Pourquoi ne m'a-t-on pas prévenu ? »*

Pourquoi, effectivement ? Les responsables du Quai d'Orsay ont obéi *« à des préoccupations humanitaires et au droit, et n'ont pas vu la dimension politique »*, dit M. Mitterrand. M. Dumas explique, pour sa part, que la demande avait été formulée par le Croissant-Rouge palestinien comme extrêmement urgente, concernant un homme qui se trouvait entre la vie et la mort et dont le nom n'a pas été immédiatement révélé. Le ministre cite la lettre de démission dans laquelle M. Scheer lui dit : *« J'ai agi en fonction des principes moraux qui sont les miens »*, c'est-à-dire avant tout en vertu de considérations humanitaires.

Puis, explique le ministre, on a vérifié, de façon très routinière, qu'aucun obstacle juridique ne s'opposait à la venue du dirigeant palestinien et on a constaté qu'il ne faisait l'objet d'aucun mandat d'arrêt international. *« Le Quai prend deux cents décisions de ce genre chaque jour. Seulement voilà, en général, ce n'est pas Georges Habache. »*

« Etrange, curieux bizarre »

Reste à savoir, malgré tout, pourquoi ce nom, synonyme de terrorisme, n'a pas mis davantage en alerte les deux éminents responsables du ministère. Selon M. Hubert Védrine, le secrétaire général de l'Elysée, on aurait tort de voir là une illustration des *« prétendues sympathies d'une partie du Quai d'Orsay avec l'OLP »*, puisque aussi bien M. Habache *« a toujours eu, dit-il, les pires relations avec Yasser Arafat »*. Ce n'est pas exactement l'avis d'un fonctionnaire présent dans l'avion, qui personnellement ne voit pas en quoi le fait de recevoir, dans un hôpital parisien, un homme qui *« après tout circule librement au moins dans le monde arabe et qui a des contacts avec Yasser Arafat »* est scandaleux.

Plongés dans les négociations sur la paix au Proche-Orient, les diplomates ont tendance à reléguer mentalement le terrorisme palestinien dans un passé révolu, suggère encore M. Védrine. Ils ont sans doute, ajoute-t-il, été *« endormis »* par le fait que la demande émanait de l'Elysée puisqu'elle était transmise par Mme Georgina Dufoix, conseiller à la présidence. Et Mme Dufoix en prend au passage pour son grade pour n'avoir pas prévenu, elle non plus, M. Védrine, qui gardait la « maison » en l'absence du président.

Reste à savoir aussi pourquoi MM. Mitterrand et Dumas n'ont appris que jeudi, en milieu de journée, l'arrivée de M. Habache à Paris qu'Antenne 2 avait pourtant annoncée comme imminente dès la veille au soir, au journal de 20 heures. Restent à éclaircir aussi les vrais motifs de la demande d'asile médical du chef du FPLP. *« Etrange »*, *« curieux »*, *« bizarre »*, disait-on, vendredi matin, à bord du Concorde, sans se risquer toutefois à la moindre supposition.

CLAIRE TRÉAN

Le fonctionnement régulier des pouvoirs publics...

Suite de la première page

Elle révèle également, s'il en était besoin, l'état de faiblesse du pouvoir dans l'opinion, celui-la ajoutant, aux yeux de celle-ci, le sentiment de l'usure à l'incapacité de maîtriser l'appareil de l'Etat. Si bien que ses actes positifs (il y en a pourtant bien sûr de solides) sont à peine entrevus ; et les fautes s'ajoutent aux malheurs, qu'il s'agisse des « affaires » ou d'une affaire particulière comme celle que nous vivons. Faudra-t-il donc ajouter à « l'effet perquisition », mesuré il y a une semaine dans le Nord, un « effet Habache », au point que les régionales cesseraient d'être considérées comme un scrutin local, le 22 mars devenant le jour des « adieux de Fontainebleau », comme le voudrait M. Charles Millon ?

En tous cas, même M. Habache parti, le pouvoir n'est pas sorti de l'auberge. Il a certes échappé à un emballement judiciaire de l'affaire, mais il n'est pas à l'abri d'emballements diplomatique et de politique intérieure.

Une arrestation de M. Habache aurait été non seulement inutile, compte tenu du fil ténu dont disposait le juge Bruguière, mais aussi contraire à la parole donnée et aux engagements souscrits dans ce type d'opération « humanitaire » ; elle aurait conduit en quelque sorte à ajouter le déshonneur à la honte. Elle ne permet pas pour autant au pouvoir d'échapper à un « syndrome Gordji ».

Quant au chapitre diplomatique, sur lequel la France se veut, avec M. Mitterrand, l'amie d'Israël et le protecteur des Palestiniens, il est désastreux : la France s'est mis à dos l'un et les autres.

Un geste routinier

A ce stade, il faut toutefois poser la question de l'attitude des Palestiniens : qui, parmi eux, veut à ce point « la peau » de MM. Mitterrand et Dumas ? Quelle faction a monté ce mauvais coup ? Pourquoi, par exemple, M. Habache – dont son épouse dit qu'il n'est pas malade – voulait-il venir en France ? Ou, s'il ne s'agit pas de problèmes entre Palestiniens, quel réseau, quels hommes se sont ligués pour monter l'opération ?

Car, au départ, l'affaire paraît simple. L'accueil, dans un hôpital parisien, d'un Georges Habache que l'on dit mourant, peut être, outre son aspect « humanitaire » considéré comme l'un des signes d'une spécificité française, à savoir la constante protection accordée à l'OLP ; protection dont la manifestation a été rendue doublement nécessaire par le souci de faire oublier le différend sur la guerre du Golfe, et par le souhait de peser, éventuellement, sur la délégation palestinienne, seule façon pour la France d'être présente dans la négociation de paix.

Cette cohérence-là vole pourtant en éclats dès qu'il apparaît que M. Habache n'a pas même besoin d'une civière, qu'il est là, au mieux, pour un check-up, bref, qu'il y a eu tromperie sur la marchandise ; le piège apparaît aussi lorsqu'une opération qui nécessitait en tout état de cause une certaine discrétion se transforme en une réelle mise en scène. A tout le moins, on est en droit de considérer que le rôle de M. Ibrahim Souss, dans cette affaire, mériterait d'être éclairé.

A moins que la vérité ne soit plus simple : si l'on admet que les responsables de la décision d'accueillir M. Habache sont bien ceux que les sanctions ont désignés, comment expliquer l'attitude d'hommes réputés pour leur compétence autrement que par le sentiment qu'ils avaient – peut-être – d'accomplir un geste routinier. Oui, la routine ! Celle de la politique dite arabe de la France – ou ce qu'il en reste – et qui a conduit celle-ci, à plusieurs reprises dans le passé, à accueillir dans la plus grande discrétion tel ou tel dirigeant palestinien. Après tout, M. Rifat El Assad, frère du président syrien, n'a-t-il pas chez nous ses habitudes ?

Mais à compter du moment où il y a eu mise en scène, et donc piège pour la France, leur responsabilité, objectera-t-on, est bel et bien engagée. Sans doute. A ceci près que cette responsabilité ne devrait être, ne peut être, assumée qu'au niveau politique. Désigner comme coupable son directeur de cabinet, par exemple, c'est se désigner soi-même. Un directeur de cabinet, ce n'est pas un « fusible », investi d'une légitimité politique, c'est le bras armé, le double, l'ombre d'un ministre dont le moins que l'on puisse attendre, c'est qu'il ait le courage de « couvrir », comme on dit, les membres de son équipe.

De ce point de vue, l'attitude de MM. Roland Dumas et Philippe Marchand est désastreuse : parce qu'elle méconnaît ce principe simple de la responsabilité politique, celle qui est la contrepartie élémentaire du pouvoir ; parce qu'elle ruine le capital confiance que la gauche avait pu acquérir, avec l'expérience, auprès de la haute fonction publique ; parce qu'elle risque d'accréditer l'idée qu'existerait, au sommet de la diplomatie et des services de sécurité français, « un lobby pro-arabe » capable de prendre des initiatives sans en référer à l'autorité politique.

L'occasion d'une remise en ordre

Ce désastre-là n'est certes pas de nature à améliorer le fonctionnement d'un appareil d'Etat déjà fortement perturbé par la perspective d'une déroute électorale pour les socialistes. Cette situation conduit immanquablement à s'interroger sur la survie de l'attelage exécutif, tel qu'il a été constitué autour de Mme Edith Cresson.

Au demeurant, le premier ministre n'est pas en première ligne. Au contraire. C'est au niveau où la machine est censée être la mieux huilée, c'est-à-dire celui qui est contrôlé par MM. Mitterrand et Dumas, qu'elle s'est grippée. Signe, s'il en était besoin, d'un système de pouvoir qui se délite.

Au point qu'aujourd'hui, plaider pour un changement radical d'équipe gouvernementale relève du souhait de voir « rétabli le fonctionnement régulier des pouvoirs publics », comme l'écrit la Constitution ! L'incohérence du dispositif gouvernemental n'étant plus à démontrer, M. Mitterrand ne pouvant se substituer à l'autorité défaillante de son premier ministre, le départ de MM. Dumas et Marchand serait, à coup sûr, l'occasion d'une salutaire remise en ordre.

Celle-ci aurait du s'imposer plus tôt. Le président avait pourtant choisi d'attendre la déroute annoncée des régionales. Mais au rythme où se produisent les catastrophes, ne rien faire revient non seulement à attendre la prochaine secousse, mais aussi à sacrifier ceux qui – les Aubry, Delebarre, Strauss-Khan, Bianco, Bredin, Sapin, etc., – au sein même de ce gouvernement, ou hors de celui-ci, pourraient incarner l'avenir. Ceux-là n'auront aucune chance de revenir rapidement au pouvoir s'ils devaient sombrer avec la « génération d'Epinay ».

M. Mitterrand ne peut même plus miser sur l'appétit cohabitationniste d'une partie significative de la droite, pour limiter les dégâts. Certes, M. Chirac est moins pressé que M. Giscard d'Estaing. Mais il n'aura plus, bientôt, qu'à se baisser pour ramasser le pouvoir.

JEAN-MARIE COLOMBANI



Les « unes » de la presse parisienne du 1er février

A l'Elysée

Les dysfonctionnements du cabinet présidentiel

Les chefs d'Etat n'ont ni le don d'ubiquité ni la science infuse. Le général de Gaulle lui même en avait fait la malencontreuse expérience, en 1965, au moment de l'affaire Ben Barka. Il avait plaidé l'ignorance et l'innocence après l'enlèvement en plein Paris du chef de l'opposition marocaine, perpétré par les services secrets du roi du Maroc avec la participation et la complicité de plusieurs services français : *« C'est le fait de mon inexpérience »*, avait-il déclaré. Il s'en était personnellement excusé auprès de la famille de Ben Barka.

A l'époque, tout le monde avait admis que la vigilance du président de la République puisse, parfois, être prise en défaut. Les adversaires du général de Gaulle n'avaient pas exploité l'affaire contre lui, bien qu'elle fût survenue au cours d'une campagne pour l'élection présidentielle. M. François Mitterrand s'était borné à déclarer, le 16 décembre, entre les deux tours de scrutin : *« Je pense que le général de Gaulle ne peut pas tout savoir, ne peut pas tout dire, ne peut pas tout contrôler. »*

Il n'en demeure pas moins que tout président de la République, comme tout ministre, est politiquement responsable de ses propres collaborateurs. M. Mitterrand lui-même se fait un devoir de le rappeler chaque fois que les circonstances le nécessitent. Avant même le limogeage de Charles Hernu, en 1985, dans l'affaire Greenpeace, justement, après que le ministre de la défense eut non seulement tenté de dissimuler la vérité, mais aussi essayé de la falsifier, Gaston Defferre l'avait appris à ses dépens, au début du premier septennat mitterrandien, en juin 1983, quand, pour la première fois depuis les manifestations de 1958, en pleine guerre d'Algérie, plus de cinq cents policiers en colère avaient défilé jusqu'aux portes de l'Elysée pour réclamer sa démission du ministère de l'intérieur et celle du ministre de la justice, M. Robert Badinter.

Ce jour-là, en l'absence de M. Mitterrand, qui recevait le chancelier allemand à Latche, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, avait exigé sur-le-champ les têtes des deux principaux responsables hiérarchiques de l'administration de la police, le préfet de police, M. Jean Périer, et le directeur général de la police nationale, M. Paul Cousseran, mais à son retour à Paris le président de la République avait convoqué Gaston Defferre pour lui dire : *« Si vous ne prenez pas de sévères sanctions, vous partez dans les vingt-quatre heures* (1) *»*. Le ministre de l'intérieur avait alors offert sa démission dans une lettre non datée, que M. Mitterrand avait définitivement enfermée dans un tiroir.

Mais, si tout ministre reste responsable de ses subordonnés, le président de la République ne peut pas prétendre faire exception à la règle. Or, le rôle tenu et assumé, dans cette histoire de « fous », par Mme Georgina Dufoix, chargée de mission à l'Elysée depuis juillet 1988, met en évidence l'existence d'un dysfonctionnement majeur à l'intérieur du cabinet personnel de M. Mitterrand, puisque, si l'on retient les explications officielles données sur ce *« cas incroyable »*, il apparaît que la présidente de la Croix-Rouge a pris de son propre chef, sans en référer à quiconque à l'Elysée, la responsabilité de répondre positivement à la demande palestinienne, et que ses interlocuteurs aux ministères de l'intérieur et de la justice ont ensuite considéré, sans le moindre doute, que son intervention dans ce dossier valait feu vert du cabinet présidentiel.

Des collaborateurs directs

On affirme aujourd'hui, dans l'entourage de M. Mitterrand, que Mme Dufoix n'apparaissait plus, depuis longtemps, que de façon purement formelle dans l'organigramme de l'état-major élyséen et que la diversité de ses activités se traduisait par des démarches de plus en plus autonomes, donc incontrôlables. Mais à qui la faute s'il existe ainsi, à la présidence de la République, un vrai cabinet et un cabinet « fantôme », dont les interventions réciproques peuvent provoquer des courts-circuits ?

M. Mitterrand a l'habitude de dire à ceux qui travaillent pour lui, quand il les engage : *« Je n'ai pas de cabinet, je n'ai que des collaborateurs qui travaillent directement avec moi. »*

Les uns sont directement en charge des grands dossiers de l'Etat. Ce sont surtout les conseillers techniques et les chargés de mission « ordinaires », qui participent directement à la gestion des affaires du pays en liaison avec le cabinet du premier ministre et les ministères techniques. Ils sont placés sous la tutelle du secrétaire général de l'Elysée, véritable tour de contrôle institutionnelle de l'ensemble de l'état-major, un poste-clé, mi-charnière mi-verrou, qu'occupe aujourd'hui M. Hubert Védrine.

Les autres ont une vocation polyvalente, généraliste, en général plus politique, souvent mal définie. Ce sont les « conseillers spéciaux » et autres chargés de mission « auprès du président de la République », tels Mme Dufoix, M. Edgard Pisani ou le propre fils du chef de l'Etat, M. Jean-Christophe Mitterrand, spécialiste des affaires africaines. Ils jouissent d'un statut particulier et disposent – ou prétendent disposer – d'une relation privilégiée, atypique, avec le chef de l'Etat, et celle-ci leur donne la possibilité d'échapper facilement, dans certains dossiers, à la tutelle du secrétaire général.

Comme le dit l'un d'entre eux, *« c'est une méthode de travail, un mode d'organisation qui ont à l'évidence, des vertus propres lorsque l'homme qui les utilise parvient à les maîtriser... »*.

ALAIN ROLLAT

(1) Propos rapporté par Pierre Favier et Michel Martin-Roland dans leur ouvrage sur *la Décennie Mitterrand*.

□ **La CFDT : *« Une faute »*.** – La CFDT a affirmé, vendredi, que l'accueil de M. Habache est une *« faute politique et diplomatique grave (...) La présence sur le sol français du commanditaire présumé de nombreux attentats terroristes est une insulte à la mémoire des victimes et un encouragement de fait à son refus intransigeant de l'actuel processus de paix au Proche-Orient »*.

□ **La FASP : *« Justice »*.** – La Fédération autonome des syndicats de la police souhaite, dans un communiqué publié vendredi, *« au nom des policiers et des victimes du terrorisme que Georges Habache réponde de ses actes devant la justice »*.

□ **SOS-Attentats : *« Une insulte »*.** – La présidence de SOS-Attentat, Mme Françoise Rudetsky, a déclaré, vendredi sur TF1 : *« Aujourd'hui insulte suprême, c'est le plus grand de tous les terroristes qui est ici (...). Il faut le soigner, mais profitons-en pour trouver des preuves. Je compte sur le juge Bruguière pour qu'il puisse l'impliquer dans un certain nombre d'actes criminels. »*

□ **France-Palestine : *« Discrédit »*.** – L'association France-Palestine a demandé, vendredi dans un communiqué, que M. Habache *« soit libre de quitter la France dès que son état de santé le permettra »*. Elle a ajouté que la France *« se discrédite aujourd'hui »* puisque *« après avoir accepté que Georges Habache se fasse soigner à Paris, elle le fait placer en garde en vue »*.

□ **LICRA : *« Scandale »*.** – La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme a exigé, dans un communiqué publié vendredi, *« des autorités politiques une explication sans équivoque sur ce scandale et l'ouverture immédiate d'une enquête judiciaire »* sur le rôle de M. Habache dans les attentats commis en France. Elle estime qu'évoquer *« le devoir d'humanité »* pour justifier l'autorisation donnée à sa venue en France, *« c'est encourager les terroristes palestiniens »*.

□ **AREV : *« Débandade »*.** – L'Alternative rouge et verte a déclaré dans un communiqué que M. Habache *« est de ceux dont la vie est consacrée à une cause juste (...) On savait Philippe Marchand contre le droit d'asile. On ne le savait pas capable d'en faire un piège (...) Où est François Mitterrand ? (...) Sa faiblesse ouvre maintenant un boulevard à la droite et à l'extrême-droite. La gauche doit se mobiliser et résister »*.

L'AFFAIRE HABACHE

Pour les Israéliens comme pour les Palestiniens

Un « gâchis » qui jette le discrédit sur la politique française

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Gâchis. Israéliens, Palestiniens ou Français résidant dans la région, de quelque côté qu'on se tourne à Jérusalem, c'était, vendredi, outre la colère et l'indignation de circonstance, le même mot, le même ton un peu navré qui revenait dans les conversations : gâchis. Au troisième jour de ce qui est devenu l'« affaire Habache », le bilan des dommages politiques causés à l'image de la France au Proche-Orient d'abord par l'accueil inopiné du chef du Front populaire de libération de la Palestine à Paris, puis – et peut-être surtout – par l'apparent revirement des autorités françaises à son égard, la perte de crédit engendrée par cette double faute apparaissaient déjà bien lourdes.

Officiellement, les Israéliens sont très mécontents, ils le font bruyamment savoir et menacent même de demander l'extradition du *« plus grand des terroristes anti-juifs »*. L'homme est après tout le chef d'une organisation nationaliste qui a revendiqué de nombreux attentats sanglants contre des intérêts israéliens à travers le monde, dont trois embuscades récentes dans les territoires occupés, qui ont coûté la vie à trois colons juifs et causé des blessures à une dizaine d'autres personnes. Dans la coulisse cependant, tel haut fonctionnaire de Jérusalem se montrera plus volontiers ironique, voire compatissant à l'égard d'une puissance, la France, *« qui s'est embrouillé toute seule les pieds »* et dont *« seule la décence empêche qu'on la brocarde plus avant »*.

Certains politiciens locaux n'auront peut-être pas, dans les jours qui viennent, cette cruelle élégance. Mais il est clair que dans les milieux dirigeants on tend à estimer que, finalement, l'affaire Habache est déjà devenue un problème intérieur franco-français et que ceux qui en sont responsables se puniront bien tout seuls. Du coup, la demande d'extradition paraissant avoir peu de chance d'aboutir à du concret, elle pourrait bien ne jamais être formellement déposée par la justice d'Israël. Les élites politiques les moins francophiles du pays semblent penser que les rires sous cape engendrés par toute cette affaire se révéleront peut-être plus dommageables pour la politique française dans la région qu'un affrontement en bonne et due forme.

« On ne tire pas sur une ambulance », ironisait telle personnalité du Likoud, le parti du premier ministre.

M. Shamir : « Restons-en là »

Au cours d'un entretien accordé au *Figaro* et publié samedi 1er février, le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, a minimisé la portée de l'« affaire Habache ».

« Je n'en fais pas une question personnelle, a-t-il dit. *Georges Habache est un homme malade, physiquement j'entends. Il ne nous aime pas beaucoup. Je pense que les Français vont trouver une solution à ce malentendu. Ce n'est pas un problème important. Restons-en là. »*

C'est que, malgré son tout récent voyage à Jérusalem – le premier après trois ans d'absence, – M. Roland Dumas, qui était parvenu, semble-t-il, à renouer quelque peu les liens avec l'État juif, demeure largement perçu, ici, comme *« le plus pro-arabe »* des responsables diplomatiques d'Europe... Or voici que, vraie ou fausse, cette réputation, qui pouvait parfois ne pas être inutile, est à son tour mise à mal par la deuxième phase de l'affaire Habache, celle de la garde à vue. Comme on pouvait le prévoir, le brusque revirement des autorités françaises à l'égard de leur encombrant visiteur a entraîné une spectaculaire volte-face palestinienne, dont M. Jean de Gliniasty, consul général de France à Jérusalem, fut, à la veille du week-end, la première... victime.

Scénario en deux temps : jeudi 30 janvier, une petite délégation de treize notables politiques des territoires occupés, proches de l'OLP et emmenés par le maire de Bethléem, le vétéran M. Elias Freij, se rend discrètement au consulat général pour remercier, *« au nom de M. Yasser Arafat »* et avec force amabilité, le représentant de l'Hexagone pour *« l'attitude humanitaire dont le peuple et le gouvernement français ont fait preuve en accueillant M. Habache »*. *« Nous espérons,* déclare alors M. Freij, l'un des négociateurs palestiniens présents à Madrid fin octobre, *que ce geste humanitaire ouvrira la voie à une profonde amitié entre les peuples palestiniens et français. »* On baigne alors dans le bonheur.

Après l'euphorie la colère

Vendredi, fin des effusions. A Paris, des têtes sont tombées, et le chef du FPLP est désormais gardé à vue pour être interrogé. Ls mêmes notables palestiniens, accompagnés cette fois d'une quinzaine de militants ombrageux, retournent voir M. Jean de Gliniasty, pour lui faire part, cette fois, de leur colère et lui remettre une lettre de protestation indignée. Il y a là le ban et l'arrière-ban des dirigeants des territoires occupés, des responsables politiques, quelques présidents d'universités palestiniennes, des syndicalistes, des représentants de l'élite intellectuelle. Ils font comprendre qu'ils s'expriment, comme la veille, avec l'approbation, voire à l'instigation de Tunis – où se trouve la direction de l'OLP – et les plus connus pour leur modération se révèlent les plus virulents.

« C'est une insulte au peuple palestinien tout entier ! », s'exclame M. Radwane Abou Ayache, ancien président de l'association des journalistes palestiniens. *« M. Habache est un homme malade,* implore M. Freij, *il a été reçu avec l'accord de la Croix-Rouge française, il doit être ramené à Tunis par la Croix Rouge française et sous protection militaire. »* De Gaza, où il réside, M. Hayder Abdel Chafi, chef des délégations palestiniennes à Madrid puis à Washington pour les négociations bilatérales avec l'État juif, fait connaître sa colère : *« Profiter ainsi de l'état de santé d'un homme pour le placer en état d'arrestation, c'est indigne de la France. »* Et peut-être aussi dangereux. *« Les Palestiniens,* déclare M. Ryad El Malki, un professeur à l'université de Bir Zeit, considéré comme un proche du FPLP, *tiennent désormais la France pour responsable de la santé de M. Georges Habache. »* La menace est encore très voilée. Elle le sera un peu moins avec cette ultime déclaration de M. Abou Ayache, qui, tout *« en espérant que le gouvernement français changera d'avis »*, affirme que *« les Palestiniens sont en colère et pourraient bien l'exprimer de diverses manières »*. Samedi, ils avaient prévu une manifestation, à Jérusalem-Est, qui devait aboutir au consulat général de France ainsi qu'au siège du CICR.

La plus grave crise des relations franco-palestiniennes est bel et bien enclenchée. Les modérés des territoires occupés sont d'autant plus furieux à l'égard de Paris que l'attitude française les a contraints, on l'a vu, à faire de la surenchère. Qu'y a-t-il, en effet, de commun entre M. Georges Habache et M. Elias Freij, qui, pour être réputé proche de M. Yasser Arafat, n'en est pas moins à des années-lumière des conceptions révolutionnaires de celui-ci ? La Palestine. *« Les Français,* résumait pour nous un intellectuel arabe de Jérusalem, *ont sans doute oublié que Georges Habache, pour les Palestiniens, c'est le père du nationalisme, une sorte de patriarche, un homme avec les méthodes duquel on peut ne pas être d'accord, mais qui est unanimement respecté. »*

PATRICE CLAUDE

□ **Démarche de l'ambassade d'Israël auprès du Quai d'Orsay.** – Le chargé d'affaires israélien à Paris, M. Itzhak Eldan, a effectué une démarche, vendredi 31 janvier, auprès du Quai d'Orsay pour exprimer *« l'étonnement »* [d'Israël] *de voir que la France offre l'hospitalité au chef d'un groupe terroriste des plus cruels qui existent »*. Le gouvernement israélien, a fait savoir M. Eldan, *« juge inconcevable qu'on lui parle d'un élan de paix, comme l'a fait M. Dumas lors de sa visite dans ce pays il y a peu, et que l'on accueille le chef d'une organisation terroriste violemment opposée au processus de paix en cours »*. Le diplomate a rappelé qu'Israël examinait *« la possibilité de demander l'extradition de Georges Habache »*.

□ **Le grand rabbin Sitruk : *« Pas normal »*.** – M. Joseph Sitruk, grand rabbin de France, a affirmé, vendredi 31 janvier, sur Radio J, qu'il *« ne trouve pas normale »* l'hospitalisation en France de Georges Habache. *« Si quelqu'un, en face de nous, a besoin d'une aide immédiate, on doit lui apporter cette aide (...), mais là, ce n'était pas le cas. C'est un peu comme si on était allé chercher quelqu'un pour le protéger. »*

L'autorité de M. Arafat risque de pâtir de l'« aventure » du chef du FPLP

Le soulagement a succédé à l'embarras et à l'inquiétude chez les Palestiniens de Tunis à l'annonce de la décision du juge Bruguière de lever la garde à vue de M. Georges Habache. L'OLP n'avait, toutefois, pas encore réagi officiellement, samedi matin, à la nouvelle.

TUNIS

de notre correspondant

Toute la journée du vendredi 31 janvier, M. Yasser Arafat, selon ses proches, s'était montré consterné par les développements politiques qu'entraînait l'hospitalisation en France de M. Habache. Même si ce dernier était depuis longtemps l'opposant le plus acharné au processus de paix défendu par le président de l'OLP, une vieille complicité unit les deux hommes. C'est au nom de cette amitié forgée par plus de quarante ans de lutte commune que M. Arafat a tenu à s'occuper personnellement de son départ pour Paris – en l'accompagnant à l'aéroport – sinon en l'organisant purement et simplement.

Certains Palestiniens, quelquefois tenus dans l'ignorance des initiatives personnelles de M. Yasser Arafat, n'excluent par totalement, en effet, qu'il soit intervenu directement par le canal de quelque intermédiaire parisien, parallèlement peut-être aux démarches entreprises par le Croissant-Rouge palestinien auprès de la Croix-Rouge française. Serait-ce pour cette raison que le chef de cabinet de M. Arafat a voulu remercier publiquement, jeudi, M. Mitterrand et la Croix-Rouge *« pour avoir donné leur accord »* à la venue de M. Habache en rappelant que *« des contacts officiels avec les autorités compétentes »* l'avaient précédée ?

Si M. Arafat était fortement marri du *« piège »* – selon l'expression de quelques Palestiniens – dans lequel son compagnon de lutte était tombé et dont il se sentait peut-être en partie responsable, l'OLP s'est gardée de s'en prendre aux autorités françaises. Le porte-parole de la centrale palestinienne, M. Ahmed Abderrahmane, a seulement fait part, vendredi, de *« l'embarras et la grande suprise »* de l'OLP à la suite des remous suscités en France par l'hospitalisation de M. Habache et la mesure de garde à vue dont il fait l'objet. De son côté, l'agence palestinienne WAFA dénonçait l'*« exploitation politique et immorale »*. Et d'expliquer : *« M. Habache a été hospitalisé à Paris parce que la France populaire et officielle est amie des Palestiniens et parce que nous sommes convaincus que le gouvernement de ce pays est conscient de la portée strictement humanitaire de cette affaire. »*

Indifférence et rancune

Selon M. Abderrahmane, *« les voix haineuses »* qui s'élèvent, notamment dans les médias, sont orchestrées par *« les milieux sionistes »* dans le but de porter atteinte aux bonnes relations franco-arabes et franco-palestiniennes *« que l'OLP est soucieuse de préserver »*. C'est là effectivement un grand sujet de préoccupation pour M. Arafat.

Sans préjuger de l'avenir, il paraît d'ores et déjà évident pour nombre de Palestiniens que les rapports entre Paris et l'OLP pâtiront, plus ou moins longtemps, de cette affaire. Or la centrale palestinienne appréciait hautement le maintien de bonnes relations avec Paris, car elle souffre d'un isolement certain, après les bouleversements survenus à l'Est, face à la rancune tenace des pays arabes *« qui comptent »* – ceux qui lui reproche son parti-pris pro-irakien durant la guerre du Golfe – et à l'indifférence d'une bonne partie des pays Européens.

Devant les réactions de colère qui se manifestent un peu partout dans l'opinion palestinienne, toutes tendances confondues, la position de M. Arafat n'est pas non plus confortable. Elle est même dangereuse, estiment certains de ses amis. Que ce soit dans les territoires occupés ou au sud du Liban, où stationnent les troupes les plus actives du FPLP avec la bienveillance de Damas, l'autorité de M. Arafat est souvent battue en brèche et l'opposition aux pourparlers de paix y devient très résolue.

Déjà grande dans ces régions, la popularité de M. Habache risque fort de se trouver accrue par son *« aventure »* parisienne. Du même coup, M. Nayef Hawatmeh, secrétaire général du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), autre mouvement, membre de l'OLP, opposé au processus enclenché à Madrid, pourrait lui aussi en tirer quelque avantage. La situation politique du président de l'OLP apparaît délicate. Travaillée de surcroît par les courants islamistes, la base populaire sur laquelle M. Arafat s'appuie risque de s'effriter un peu plus.

MICHEL DEURÉ

Le FPLP est très actif dans les territoires occupés

Selon l'armée israélienne, le Front populaire de la libération de la Palestine (FPLP), fondé par Georges Habache, est l'organisation palestinienne la plus active contre les colons juifs dans les territoires occupés.

Le FPLP a revendiqué les trois derniers attentats à l'arme à feu en Cisjordanie : le 28 octobre 1991, lorque deux Israéliens ont été tués et cinq autres blessés par des tirs contre leur autobus ; le 1er décembre 1991, avec le meurtre d'un colon près d'El-Bireh, et le 14 janvier 1992 quand sept colons ont été blessés par des tirs contre un autobus sur la route Ramallah-Naplouse.

En outre, l'armée israélienne indique qu'en 1991 des membres du FPLP ont tiré à six reprises contre des patrouilles militaires à Rafah et à Khan-Younès, dans la bande de Gaza, ainsi qu'à Naplouse. Depuis le début de l'Intifada en décembre 1987, ajoute-t-elle, les activistes de cette organisation ont ouvert le feu à 34 reprises, posé 10 bombes et lancé 7 grenades. Il y a eu également 361 attaques diverses (jets de cocktails molotov, incendies volontaires, agressions et coups de couteau).

Le FPLP, hostile au processus de paix en cours sur le Proche-Orient, avait affirmé dans un tract distribué dans les territoires occupés, le 5 janvier, que *« l'ennemi sioniste, les colons et le gouvernement raciste de M. Yitzhak Shamir ne comprennent que le langage de la force »*. *« Les implantations ne vont ni s'arrêter ni être démantelées, et l'armée d'occupation ne quittera pas un pouce de notre terre, sans que nous allumions un incendie sous les pas de ses soldats et des colons »*, soulignait le texte.

Le 26 septembre dernier, l'armée avait annoncé l'arrestation *« au cours des deux derniers mois »* de 420 militants du FPLP en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et la découverte de nombreuses caches d'armes à Jéricho, à Ramallah et à Jérusalem-Est. En décembre, les services de sécurité avaient arrêté à Bethléem une vingtaine de Palestiniens soupçonnés de faire partie de cette organisation. Le 22 janvier, lors d'une vaste opération de ratissage à Ramallah, Jenin, Naplouse et Jérusalem-Est, l'armée avait arrêté une centaine d'autres militants du FPLP. – *(AFP.)*

Les réactions politiques

« Nous ne tirons pas sur une ambulance mais nous avons tort... », affirme M. Le Pen

BORDEAUX

de notre correspondante

« Nous n'attaquons pas les socialistes car nous ne tirons pas sur une ambulance. Mais nous avons tort quand, dans les ambulances, se cachent des terroristes armés. » Vendredi 31 janvier, l'affaire Habache a fourni à Jean-Marie Le Pen un argumentaire de choix dont il s'est délecté au cours d'un meeting électoral à Bordeaux en présence des candidats du Front national aux élections régionales en Aquitaine.

« On a fait venir à Paris le chef d'une fraction extrémiste et officiellement terroriste de l'OLP. C'est une indécence majeure. C'est un outrage pour les victimes des attentats terroristes et c'est une faute politique de grande magnitude », a affirmé M. Le Pen. *« De là on a décidé de le mettre au trou, ce qui ajoute une félonie majeure à l'acte précédent »*.

Selon M. Le Pen, l'affaire Habache prouverait que *« l'on a avec les organisations terroristes, et depuis longtemps, des relations directes ou indirectes »*. Le président du Front national a directement attaqué M. Michel Rocard, *« qui s'est vanté, pendant la guerre du Golfe, d'avoir porté les valises du FLN, celles des gars qui tuaient les soldats français »*.

Au cours d'une conférence de presse précédant le meeting, M. Le Pen avait estimé qu'il est *« plus que temps de revenir devant les électeurs et pas seulement pour les élections cantonales et régionales, mais afin de permettre au peuple souverain de se redonner un pouvoir respectable »*.

Devant les deux mille personnes venues l'entendre au Palais des congrès de Bordeaux, M. Le Pen a répété à plaisir que *« le gouvernement est composé de voleurs, de racketteurs, de gangsters et même d'assassins »*. *« J'aurais dû dire d'extorqueurs de fonds et de bandits »*, a précisé le chef de file de l'extrême droite. D'autre part, il a répondu aux critiques de M. Jacques Chirac. *« La culture que revendique M. Le Pen est à l'opposé de l'humanisme qui a toujours fait la grandeur de la France »*, avait déclaré M. Chirac le 27 janvier à Chalon-sur-Saône (*le Monde* du 29 janvier 1992). *« Comment peut-on avoir cette pensée-là et se réclamer du général de Gaulle »*, a dit M. Le Pen. Pour lui, les propos de M. Chirac sont du *« charabia »* et le président du RPR *« un radical de gauche converti au programme-qui-permet-d'être-élu »*. M. Le Pen affirme que *« ce qui justifie l'attitude ignoble de complicité »* entre M. Chirac et le gouvernement, *« c'est, bien sûr, qu'ils se tiennent »*.

Par ailleurs, à l'appel d'une trentaine d'organisations, une manifestation anti-Le Pen s'est tenue à Bordeaux et a rassemblé mille deux cents personnes.

GINETTE DE MATHA

□ **M. Juppé (RPR) : *« Honte »*.** – M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, estime que l'accueil du dirigeant palestinien était *« du point de vue moral une honte et une faute politique d'une exceptionnelle gravité »*. Il a demandé : *« y-a-t-il encore un Etat en France aujourd'hui ? »*, et déclaré : *« On fait payer les lampistes »*, assurant que la capacité de M. Mitterrand *« à tenir sa place jusqu'en 1995 »* était *« une question qui devient de plus en plus d'actualité. »*

□ **M. Chaban-Delmas (RPR) : *« Des raisons péremptoires »*.** – M. Jacques Chaban-Delmas, député (RPR) de la Gironde, maire de Bordeaux, a déclaré que *« le gouvernement avait pris ses responsabilités »*. *« Pour obtenir la démission de personnes aussi importantes, il a fallu avoir des raisons péremptoires »*, estime l'ancien premier ministre. Selon lui, les personnes qui ont donné leur démission *« ont pris sur elles d'organiser le voyage* [de M. Habache] *sans que les membres du gouvernement aient été consultés »*. *« Sinon,* a-t-il ajouté, *ce sont ces derniers qui auraient donné leur démission. »*

□ **M. Chevènement (PS) : *« Erreur d'appréciation politique »*.** – Invité de l'émission « Objections », sur France-Inter, vendredi 31 janvier, M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la défense, a déclaré que l'ouverture d'un droit d'asile humanitaire *« à un homme qu'on disait en danger de mort »* est un *« principe indiscutable »*. Il a ajouté qu'il y a eu *« erreur d'appréciation politique »* et qu'*« il ne semble pas que ceux qui ont pris la décision l'aient fait en prenant toute la mesure de la campagne antigouvernementale qui allait être déclenchée aussitôt »*.

□ **M. Fabius : *« Lamentable affaire »*.** – M. Laurent Fabius, premier secrétaire du Parti socialiste, a déclaré, vendredi 31 janvier, au Havre, que le gouvernement avait *« réagi ferme et vite »* en prenant des sanctions et que c'était là *« le seul côté positif de cette lamentable affaire »*. Pour l'ancien premier ministre, *« la France, le président de la République luttent contre le terrorisme »* et *« il est incompréhensible qu'on autorise M. Habache à entrer, dans ces conditions, sur le territoire français »*.

□ **Le Parti communiste : *« pas d'huile sur le feu »*.** – Le Parti communiste français a réagi dans la soirée du vendredi 31 janvier en rappelant la mission humanitaire de la Croix-Rouge de *« soigner des gens indépendamment de toute considération nationale, ethnique ou politique »*. Le PCF rappelle qu'il *« condamne sans réserve tout acte terroriste »* et il invite à *« prendre garde, en France, au moment où des efforts de dialogue ont commencé à être entrepris, de ne pas jeter de l'huile sur le feu avec de telles affaires »*.

□ **M. de Villiers (PR) : *« M. Mitterrand doit partir »*.** – M. Philippe de Villiers (UDF-PR), député de la Vendée, a déclaré vendredi 31 janvier : *« Ou bien le chef de l'Etat ne savait pas, et alors c'est l'incurie partout autour de lui (...) ; ou bien il savait, et il s'agit d'un mensonge organisé, qui est un affront à la communauté internationale et aux citoyens français. Quoi qu'il en soit, et dans les deux cas, M. Mitterrand doit partir. »* Pour le président de l'association Combat pour les valeurs, il est *« indigne de la part des dirigeants de la France de ne pas assumer la responsabilité de leurs actes et de désigner des hauts fonctionnaires boucs émissaires. »*

A la Croix-Rouge

Plusieurs conseils départementaux réclament la démission de Mme Dufoix

Mme Georgina Dufoix restera-t-elle à la tête de la Croix-Rouge française ? Cette question sera vraisemblablement à l'ordre du jour, lundi 3 février, d'un comité de direction consacré à « l'affaire Habache ». A cette occasion, plusieurs membres du conseil d'administration (dont la prochaine réunion est – théoriquement – prévue pour la fin février et qui est statutairement le seul organe habilité à révoquer son président) avaient l'intention de demander à Mme Dufoix de quitter son poste. Par ailleurs, on indiquait vendredi à la direction de la Croix-Rouge que de nombreux conseils départementaux avaient, par lettre, demandé à Mme Dufoix de démissionner.

Pour sa part, M. Paer Stenbaeck, secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a déclaré le 31 janvier à Genève que la démission de Mme Dufoix de son poste de conseiller auprès du président de la République *« aide à clarifier les rapports entre la Croix-Rouge française et le gouvernement français »*.

Concernant l'« affaire Habache » proprement dite, il n'existe plus aujourd'hui de véritable discordance entre la chronologie de la Croix-Rouge et celle du Quai d'Orsay. C'est bien lundi 27 janvier après-midi que le directeur des relations internationales de la Croix-Rouge a prévenu la direction de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient du Quai de la demande formulée par le Croissant-Rouge palestinien. Dès cet instant, nous a-t-on assuré, l'identité du malade était parfaitement connue. Par téléphone, le Croissant-Rouge avait indiqué que M. Habache avait eu *« une commotion cérébrale »* et qu'il souffrait de *« problèmes d'élocution et de mouvement »*. Dans la matinée de mardi, la même direction du Quai d'Orsay fit savoir à la Croix-Rouge française qu'*« il n'y avait pas d'objection »* à la venue de M. Habache. Le dossier médical du leader palestinien ne fut communiqué aux médecins de l'Hôpital Henry-Dunant – *via* la Croix-Rouge française – que mercredi matin (il était parvenu à Paris dès mardi soir). Il s'agit d'un simple document rédigé en anglais ne comportant pas de clichés radiographiques.

Selon nos informations, les médecins de l'hôpital Henry-Dunant qui ont eu à examiner M. Habache ont estimé que son état de santé était incompatible avec un interrogatoire judiciaire.

F. N.

La réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité des Nations unies

Un appel à la diplomatie préventive

La réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité qui s'est déroulée le 31 janvier au siège de l'ONU au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, a permis à ses quinze membres de réaffirmer leur attachement au système de sécurité collective prévu par la Charte. Certaines délégations ont toutefois souligné les dangers nés de l'explosion des nationalités tandis que d'autres pays exigeaient le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale ou le droit de figurer parmi les membres permanents du Conseil.

NEW-YORK
(Nations unies)

de nos correspondants

Présenté comme un geste politique majeur, ce sommet du Conseil de sécurité devait démontrer qu'au moment où le monde semble définitivement sorti de près d'un demi-siècle de guerre froide, l'Organisation des Nations unies, bientôt enrichie de nouveaux pays-membres (1) et d'ores et déjà dotée d'un nouveau secrétaire général, doit être, plus que jamais, le passage obligé de la paix et de la sécurité internationales. A l'issue de leurs sept heures de réunion, entrecoupées par un déjeuner qui a permis, entre l'escalope de veau aux morilles et le soufflé au Grand Marnier, des apartés bien utiles, les quinze membres du Conseil ont non seulement souscrit à cet engagement mais se sont dit prêts à renforcer l'Organisation de façon à améliorer son efficacité.

Dans une déclaration, certes très consensuelle et dont le contenu était en partie connu (*le Monde* du 31 janvier), ils demandent au secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de fournir au Conseil avant le 1er juillet des recommandations sur *«le rôle que joue l'ONU dans l'identification des crises potentielles et des zones d'instabilité»*, de façon à renforcer les capacités de l'Organisation *«dans les domaines de la diplomatie préventive, ainsi que du maintien et du rétablissement de la paix»*.

Si le monde a changé, les conflits n'ont pas disparu pour autant. Ils ont simplement changé de nature. *«L'explosion des nationalités, qui pousse à la partition des pays aux ethnies multiples, constitue un nouveau défi à la paix et à la sécurité»*, a relevé M. Boutros-Ghali, estimant que *«la fièvre nationaliste va accroître à l'infini le nombre des communautés prétendant à la souveraineté car il y aura toujours des minorités insatisfaites à l'intérieur des majorités parvenues à l'indépendance.»* Ce thème des «nouveaux risques» nés de la disparition de l'empire communiste à l'Est a été évoqué par de nombreuses délégations. De son côté, le président Bush a rappelé que d'autres sources de danger demeuraient, notamment en Irak *«tant que Saddam Hussein resterait au pouvoir»*, ou en Libye si ce pays continuait à ne pas se conformer à la résolution 731 récemment votée par le Conseil et qui somme ce pays de livrer les agents responsables des attentats perpétrés contre les avions de la PanAm et d'UTA.

Tout en s'engageant à réagir *«de manière efficace»* contre le terrorisme international, les quinze ont apporté un appui inconditionnel aux opérations de maintien de la paix dont ils prévoient l'extension. A l'heure actuelle, dix opérations (hormis celle de Yougoslavie où les Nations unies ont envoyé une mission) de cette nature sont en cours dans le monde entier, engageant environ 12 000 «casques bleus». Un déploiement qui, à lui seul, coûte à l'Organisation 700 millions de dollars par an et que l'ONU a de plus en plus de mal à financer alors que s'aggrave le «trou» de son budget de fonctionnement. D'où la petite phrase du président Mitterrand, glissée dans son discours, par ailleurs émaillé de propositions concrètes (*voir l'article de Claire Tréan*), et qui, sous couvert *«de ne faire la leçon à personne»*, invite les mauvais payeurs *«à payer leurs arriérés»*. Une allusion à peine voilée qui vise d'abord les Etats-Unis, premier contributeur mais aussi premier débiteur de l'Organisation. Au cours de sa première conférence tenue à l'issue du sommet, M. Boutros-Ghali a assuré qu'après s'être entretenu de cette question avec tous les participants, *«les problèmes financiers de l'ONU devraient être résolus dans quelques semaines»*.

L'un des points importants de cette réunion, à part le rappel que *«l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique»* constitue autant de menaces pour la paix, aura été la revendication formulée par au moins trois pays soucieux d'élargir le «club» des membres permanents au Conseil de sécurité.

Les revendications du Japon

Après le Venezuela qui estime que l'actuelle composition du Conseil reflète les réalités politiques de l'après-guerre et pas celles d'aujourd'hui, l'Inde a estimé qu'*«une représentation plus large est un impératif pour garantir l'autorité morale du Conseil et son efficacité politique»*.

Naturellement, la position du Japon sur ce chapitre était très attendue. Créant la surprise, Tokyo, qui siège depuis janvier au Conseil de sécurité (pour le septième fois depuis son admission à l'ONU), par la voix de son premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, n'a pas revendiqué formellement une admission parmi les Cinq et a préféré, plus habilement, suggérer une mise à plat *«des fonctions et de la structure»* de cet organisme. En privé, le Japon qui rappelle régulièrement qu'il est le deuxième contributeur au budget de l'ONU, affirme que la satisfaction de sa revendication n'est pas *«une question de mois»* mais que l'échéance de 1995 marquant le cinquantième anniversaire de la création des Nations unies peut constituer une date butoir. Mais, *«le plus tôt sera le mieux»*.

SERGE MARTI
et AFSANÉ BASSIR POUR

(1) Aux 166 pays-membres actuels de l'Organisation vont bientôt s'ajouter l'Arménie, le Kirguizstan, l'Ouzbekistan et le Tadjikistan dont le Conseil de sécurité a recomandé, le 29 janvier, l'admission à l'Assemblée générale.

Le partage de «la guerre des étoiles»

Suite de la première page

Les termes utilisés par M. Eltsine pour décrire son projet prouvent qu'il s'agirait avant tout d'une entreprise russo-américaine, même si, a-t-il précisé ensuite, les autres puissances nucléaires y seraient également associées. Mais M. Eltsine reconnaît aussi que les deux partenaires principaux ne seraient pas tout à fait à égalité pour l'élaboration de ce *«système de protection à partir du cosmos»*, autrement dit ce bouclier spatial. Les Etats-Unis sont déjà en train de réaliser certains programmes de l'IDS, alors que, pour l'essentiel, l'ex-URSS s'était bornée à des recherches «sur le papier». La demande n'est donc pas tout à fait désintéressée mais, après tout, M. Reagan n'avait-il pas offert jadis, à l'étonnement général, de faire profiter l'URSS de sa chère défense spatiale?

D'ailleurs, la Russie veut tout de même croire que sa contribution permettrait de rendre le système plus efficace et aussi moins coûteux. Qu'elle y soit associée présenterait un avantage supplémentaire, a expliqué M. Eltsine : celui d'occuper les scientifiques de haut niveau qui, sinon, risqueraient de se laisser tenter par de méchantes sirènes.

Tout cela est encore bien lointain et, en attendant, il s'agit de réduire de façon draconienne la quantité d'armes nucléaires stratégiques et tactiques. Devant les membres du Conseil, ni M. Eltsine ni M. Bush n'ont précisé leurs propositions respectives – ce sera sans doute l'objet de leur rencontre de Camp David, et plus encore du «véritable sommet» qu'ils envisagent pour le printemps. Les Russes ont, en revanche, profité de la circonstance pour tenter une fois de plus de rassurer leurs partenaires sur le contrôle des armes nucléaires déployées dans la CEI. Le porte-parole de M. Eltsine a même fait – brièvement – sensation en annonçant que toutes les armes tactiques avaient dès à présent été rapatriées en Russie et que les armes stratégiques déployées en dehors du territoire russe n'étaient plus opérationnelles.

Poussé dans ses retranchements, M. Vochtchanov a fini par préciser que des armes nucléaires (tactiques) se trouvaient toujours sur les navires de la flotte de la mer Noire basés dans les ports ukrainiens, et que les fusées stratégiques du Kazakhstan avaient seulement été *«déprogrammées»*, ou *«déciblées»*, un quart d'heure suffisant pour les *«recibler»*. Un peu plus tard, M. Eltsine expliquait que ces fusées restaient *«prêtes à l'utilisation»*, et que le retrait des armes tactiques d'Ukraine était *«en cours»* et s'achèverait en juillet prochain.

Les principes moraux

Par la même occasion, M. Eltsine a répété que la flotte de la mer Noire resterait unifiée, et affirmé que l'Ukraine devrait se contenter d'environ 20 % de ses navires pour constituer des unités de protection de ses côtes. Rien ne dit que les Ukrainiens l'entendent de cette oreille, et les affirmations de M. Eltsine confirmaient en fait l'ambiguïté de son statut : il est avant tout le président de la Russie et accessoirement le porte-parole d'une Communauté qui ne l'accepte qu'à moitié dans ses fonctions et avec laquelle lui-même prend parfois ses distances. Ainsi s'est-il borné à *«espérer»* que les partenaires de la Russie au sein de la CEI partageaient ses convictions en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Mais la force essentielle, l'accent du discours de M. Eltsine étaient ailleurs : pour bien marquer le retour historique de la Russie dans le concert des nations, son président a exalté les principes moraux sur lesquels sera fondée cette *«nouvelle diplomatie russe»* : la démocratie, la liberté et les droits de l'homme, *«qui ne sont pas une affaire intérieure»*. Le propos s'adressait en tout premier lieu au premier ministre chinois, seul représentant d'un «totalitarisme» en perdition.

Pour appuyer son propos, M. Eltsine a annoncé qu'il avait *«gracié»* quelques jours plus tôt les *«dix derniers prisonniers politiques»* : *«Il n'y a plus de prisonniers de conscience dans la Russie libre.»* C'est donc une autre époque qui s'ouvre pour la Russie et pour le monde : dans l'esprit de M. Eltsine, l'un et l'autre sont intimement liés et *«l'avenir de la planète entière»* dépend du *«succès des réformes»* entreprises par les Russes.

M. Eltsine n'est pas homme à voir petit, ni pour son pays ni pour lui-même, et il a réussi à l'ONU une sorte de tour de force. Donner une impression de confiance et de solidité, au point de faire presque oublier la situation d'extrême faiblesse et de terrible désordre où est plongée la Russie. Sans oublier pourtant de rappeler que rien n'est acquis, d'avertir l'Occident qu'à vouloir *«économiser un kopek il risque de perdre des centaines de millions»*, et de brandir la menace *«d'un retour des conservateurs, des dictateurs et de la course aux armements»*.

C'était là, en moins de mots et avec plus de rudesse, l'écho d'un discours bien connu, celui qu'avait si souvent tenu M. Gorbatchev : aidez-moi, sinon...

JAN KRAUZE

Pour renforcer le rôle de l'Organisation

M. Mitterrand a proposé de mettre mille hommes en permanence au service de l'ONU

NEW-YORK
(Nations unies)

de notre envoyée spéciale

M. François Mitterrand a annoncé vendredi 31 janvier que la France était prête à mettre en permanence au service d'opérations de maintien de la paix de l'ONU un contingent de mille hommes mobilisables en quarante-huit heures, chiffre qui pourrait doubler dans une délai d'une semaine. Ce geste venait à l'appui d'un discours qui, comme ceux des deux autres représentants de la Communauté européenne, MM. John Major et Wilfrid Martens, a insisté sur la nécessité de moderniser les méthodes de l'ONU dans la prévention des conflits et le maintien de la paix. Il signifie que la France est prête à soutenir concrètement les propositions que M. Boutros-Ghali, le nouveau secrétaire général, devrait faire d'ici le mois de juillet pour améliorer l'efficacité de l'organisation dans ces domaines.

M. Mitterrand a évoqué encore la nécessité d'une meilleure transmission au secrétaire général des informations dont peuvent disposer les Etats sur les crises potentielles et celle de relations plus étroites entre l'ONU et les organisations régionales. Il a suggéré aussi la création de fonds pour la reconversion de la recherche et des industries militaires vers la production civile dans les nouveaux Etats de l'Est européen, en prenant soin de mentionner les propositions faites à cet égard par l'Allemagne qui, n'étant pas membre du Conseil de sécurité, n'était pas présente vendredi.

Tout renforcement du rôle de l'ONU suppose toutefois des moyens financiers, ce qui commence par le paiement des arriérés. *«Je ne ferai la leçon à personne mais je me permets de le rappeler»*, a dit M. Mitterrand, ce qui était malgré tout une façon de tancer les Etats-Unis, mauvais payeurs de l'ONU.

Soutien à l'UNESCO

A propos du désarmement, le président de la République a souhaité comme la plupart des autres intervenants que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, négociée depuis plusieurs années dans le cadre de l'ONU, soit adoptée avant la fin de 1992, et il a invité les Etats à venir la signer à Paris.

Dix minutes étaient imparties à chaque orateur, ce qui ne permet pas de brosser de grandes fresques de l'état du monde. M. Mitterrand a cependant insisté, comme il le fait dans chacune de ses interventions à l'ONU, sur les aspects économiques de l'insécurité et sur le fossé qui sépare le Nord et le Sud. Il a demandé la convocation d'un *«sommet mondial sur le développement social»*, sans donner davantage de précisions. Bref le chef de l'Etat, qui s'est un peu fait voler par M. John Major l'idée du sommet qui s'est tenu vendredi à New-York (il l'avait proposé en mars 1991), n'a pas pour autant renoncé à prendre des initiatives dans le cadre des Nations unies. Son soutien à l'Organisation englobe aussi l'UNESCO : il a demandé aux pays qui l'ont quittée de venir la rejoindre en invoquant le rôle qu'elle pourrait jouer en matière de droits de l'homme et de démocratie *«dont l'apprentissage commence à l'école»*.

M. Mitterrand s'était entretenu à son arrivée avec M. George Bush qui, selon le porte-parole de l'Elysée, a approuvé l'idée d'une conférence des Etats détenteurs d'armes nucléaires en Europe, consacrée au devenir de l'arsenal anciennement soviétique. Le président de la République avait déjà cru disposer de l'assentiment américain quand il avait fait cette proposition en septembre, puis il avait déchanté au cours des mois suivants, les Etats-Unis ayant apparemment préféré, dans un premier temps, traiter seuls de ces questions avec la Russie et les autres Républiques disposant d'armes nucléaires de la CEI. M. Mitterrand a aussi rencontré brièvement M. Boris Eltsine, qu'il doit recevoir la semaine prochaine à Paris.

C. T.

La rencontre de M. Bush et de M. Eltsine à Camp David

L'ombre de Ronald Reagan

Le président George Bush et son homologue russe, M. Boris Eltsine, tous deux de retour du sommet de l'ONU à New-York, devaient consacrer la matinée du samedi 1er février à une discussion générale sur le désarmement, à Camp David, la résidence de week-end du chef de l'exécutif américain. C'est la première fois que M. Eltsine est reçu aux Etats-Unis en sa qualité de président de la Fédération de Russie; il devait passer le reste de la journée au Canada avant de regagner Moscou.

WASHINGTON

de notre correspondant

Est-ce la victoire tardive de Ronald Reagan ? Si la question peut paraître incongrue, il y a pourtant fort à parier que l'ancien président doit, en sa retraite californienne, éprouver quelque satisfaction devant le tour que prennent les discussions sur le désarmement. Car Américains et Russes discutent bel et bien aujourd'hui de la «guerre des étoiles» (l'IDS), ce projet à l'intitulé futuriste que personne n'avait réellement pris au sérieux lorsqu'il fut lancé par M. Reagan en 1983 et qui avait même suscité quelques commentaires ironiques sur l'état de santé mentale d'un président soupçonné de lire trop de bandes dessinées.

Or voilà l'initiative de défense stratégique (IDS), ou projet de bouclier antimissile, au menu des entretiens de MM. Bush et Elstine à Camp David et dans les cartons de leurs collaborateurs chargés du dossier désarmement. M. Bush devait s'employer à obtenir du président russe un peu plus de précision sur ce fameux *«système de défense globale»* qu'il propose de développer en commun avec les Etats-Unis et qui pourrait être, selon M. Eltsine, une *«réorientation de l'IDS»*. Si la formule est encore très floue, elle laisse tout de même entendre que les Russes sont aujourd'hui prêts à ce à quoi les Soviétiques – y compris M. Gorbatchev – s'étaient longtemps opposés : discuter de la mise en œuvre en commun d'un système de défense antimissile. C'est exactement ce que leur avait proposé M. Reagan il y a presque dix ans, et que nombre de spécialistes avaient qualifié à l'époque de passablement farfelu.

La conversation de Camp David ne devait pas amorcer de négociations proprement dites sur le désarmement et encore moins déboucher sur un accord. Américains et Russes ont, cette semaine, mis sur la table de nouvelles propositions de réduction des armements nucléaires, qui vont au-delà des clauses de l'accord START (conclu en juillet mais toujours non ratifié) et au-delà de ce que M. Bush puis M. Gorbatchev avaient annoncé (*le Monde* daté du 30 janvier). Les Etats-Unis veulent maintenant établir avec les Russes, un *«processus»* de discussion sur le désarmement, selon la formule d'un haut fonctionnaire de la Maison Blanche.

Autrement dit, il faut dépasser le stade des annonces unilatérales fracassantes, pas nécessairement suivies d'effet, et, peut-être, en revenir à la bonne vieille méthode des face-à-face institutionnalisés entre spécialistes des deux pays. C'est ainsi que, du temps de la guerre froide, furent conclus les grands accords sur le désarmement. Selon certaines informations de presse, la question pourrait être de nouveau abordée *«au printemps»* lors d'un sommet Bush-Eltsine qui aurait lieu à Washington.

ALAIN FRACHON

Reçu successivement par les présidents américain et français

Le premier ministre chinois a su tirer profit du sommet de New-York

Au moment où le président George Bush s'entretenait aux Nations unies, vendredi 31 janvier, avec le premier ministre chinois Li Peng, le département d'Etat, nous indique notre correspondant à Washington Alain Frachon, rendait public son rapport annuel sur l'état des droits de l'homme dans le monde et stigmatisait tout particulièrement la situation en Chine.

L'administration américaine était déjà quelque peu embarrassée par la rencontre de New-York, la première accordée par M. Bush à un dirigeant chinois depuis le massacre de la place Tiananmen en 1989, dont M. Li Peng passe pour avoir été l'un des organisateurs. Elle a fait valoir que le président avait abordé la question des droits de l'homme avec son interlocuteur.

Apparemment, M. Li n'a guère été impressionné et a répété à M. Bush ce qu'il avait dit à la tribune de l'ONU : en matière de droits de l'homme, les *«critères»* occidentaux ne s'appliquent pas à la Chine et celle-ci ne tolérera aucune ingérence dans ce domaine.

Les dirigeants américains ont expliqué que la rencontre avait eu lieu à la demande des Chinois et que M. Bush ne pouvait pas refuser de recevoir à l'occasion du sommet de l'ONU le représentant d'un autre membre permanent du Conseil de sécurité. Cet argument n'a pas convaincu les critiques de l'administration – notamment une bonne partie des éditorialistes de la presse quotidienne – qui font valoir que la rencontre a doté M. Li du brevet de respectabilité internationale qu'il attendait depuis l'écrasement du «printemps de Pékin».

Le déjeuner offert, vendredi 31 janvier, par le secrétaire général des Nations unies aux participants du sommet de New-York a d'autre part permis une rencontre de M. François Mitterrand avec le premier ministre chinois. *«Un régime qui tire sur sa jeunesse n'a pas d'avenir.»* L'auteur de cette phrase, qui ne fut jamais rapportée par la presse de Pékin, était M. Mitterrand, au lendemain du drame de Tiananmen, il y a moins de trois ans, rappelle notre correspondant à Pékin Francis Deron.

Les milieux intellectuels et libéraux chinois n'avaient plus beaucoup d'espoir dans le maintien du boycottage occidental de la direction communiste, en particulier d'un homme comme M. Li Peng. Sa rencontre avec M. Mitterrand, symbolique en raison du rôle de la France dans l'accueil des exilés politiques chinois, leur confirmera que l'Occident a passé l'éponge sur Tiananmen. Elle permet en effet à Pékin de montrer à sa population, par le biais d'un compte-rendu de sa presse officielle, que le plus ferme des hommes d'Etat occidentaux sur la question des droits de l'homme a dû se résoudre à bavarder avec le premier ministre le plus impopulaire que la Chine populaire ait jamais eu.

Selon ce compte-rendu, M. Mitterrand aurait estimé qu'*«il n'y a pas beaucoup de divergences entre les deux pays»*. En réponse aux préoccupations françaises sur la démocratie, M. Li se serait contenté de répéter que *«les différences entre systèmes sociaux ne doivent pas devenir des obstacles à la coopération entre la Chine et la France»*. Les mots *«droits de l'homme»* ne figurent même pas dans la dépêche de Chine nouvelle, seule version qui compte dans la propagande du régime. Pari gagné, donc, pour l'homme qui s'était fait fort de prouver que les démocraties occidentales finiraient par rempocher leurs grands principes.

AFRIQUE

ALGÉRIE : vingt blessés, vingt-cinq arrestations

Police contre manifestants islamistes autour de la mosquée de Bab-el-Oued

Des incidents sanglants ont éclaté, vendredi 31 janvier, dans plusieurs quartiers d'Alger, lorsque la police a tenté de disperser des groupes de jeunes manifestants qui entendaient protester contre la présence des forces de l'ordre autour des mosquées et la répression menée contre les responsables du Front islamique du salut (FIS). De source officielle, on fait état de vingt blessés et de vingt-cinq arrestations, tandis que le FIS annonce la mort par balle d'un jeune homme. La police a démenti avoir tué la veille, à Bachdjarah, une vieille femme. La victime est en fait un jeune chômeur.

ALGER

de notre correspondant

Depuis plusieurs jours, la gendarmerie procède à des arrestations d'imams, provoquant rassemblements et échauffourées. Vendredi, c'est l'imam d'El Biar, un quartier des hauteurs d'Alger, qui a été interpellé pour *« appel aux troubles et à la violence et port d'une arme blanche prohibée ».* Son collègue de Dar-el-Beida, près de la capitale, a subi le même sort pour *« prêche virulent et propos outrageants et injurieux à l'égard des institutions du pays et des hauts responsables de l'Etat ».* Des arrestations similaires ont eu lieu dans les wilayas (préfectures) de Médéa, Laghouat, Bordj-Bou-Arreridj, Boumerdes, ainsi qu'à Constantine, où de sérieux incidents ont provoqué l'arrestation de treize personnes.

Presqu'une habitude : depuis la démission du président Chadli et le report *sine die* des élections législatives, chaque vendredi, jour de la grande prière, les islamistes se pressent dans les mosquées tandis que les policiers quadrillent les environs des deux plus célèbres d'entre elles, Ben-Badis, à Kouba, et Es Sunna, à Bab-el-Oued. Depuis la semaine dernière, le pouvoir a accentué sa pression, interdisant tout rassemblement aux abords des lieux de prières, ainsi que toute quête à l'extérieur comme à l'intérieur des mosquées.

Titis et quolibets

Vendredi matin, à Bab-el-Oued, d'importantes forces de police avaient pris place aux alentours de la mosquée, contrôlant toute personne s'y dirigeant. Au début de la prière, vers 13 heures, ceux qui n'avaient pu accéder au bâtiment ont été refoulés par le service d'ordre intégriste et dispersés, un peu plus loin, par les policiers en tenue de combat.

Le nouvel imam nommé il y a quelques jours par les autorités pour faire pièce à un partisan du FIS a prononcé son prêche sans pouvoir être entendu du dehors, les haut-parleurs étant désormais interdits ; mais ceux qui l'ont écouté l'ont jugé insipide. Puis, M. Mohamed Saïd, l'un des dirigeants du FIS que la gendarmerie avait tenté d'arrêter la veille, a pris la parole. Au bout de quelques phrases, gorge nouée, il a éclaté en sanglots et a cédé le micro à un autre orateur.

Les troubles ont éclaté à la fin de la prière, selon un scénario immuable : de très jeunes gens se rassemblent, se collent aux murs et lancent en direction des forces de l'ordre leurs premiers quolibets. Peu de barbus parmi les protestataires, purs enfants du quartier, titis désargentés et nonchalants, coulés dans un jean ou un survêtement, qui sont à la jeunesse de Bab-el-Oued ce que le chapeau melon est à un gentleman de la City. D'abord impavides, les policiers ne répliquent pas. Puis, de plus en plus crispés, ils font minent de charger, dispersant manifestants, curieux et passants, sous l'œil des femmes et de leurs enfants les plus jeunes, qui, derrière les rideaux des balcons, ne perdent pas une miette du spectacle.

Les coup de feu éclatent peu après, tirs isolés ou longues rafales de pistolets mitrailleurs. Le climat est plus empreint d'hostilité narquoise que de réelle aggressivité. Tirs de sommation en l'air, bientôt suivis de tirs à hauteur d'homme, en direction des jambes. Les premiers blessés tombent, emportés en ambulance vers l'hôpital Maillot proche. On crie, on fuit, on revient sur ses pas, on s'observe, on s'injurie, quelques pierres volent. Mais guère plus, comme si les manifestants voulaient signifier aux policiers qu'ils sont ici chez eux et qu'ils finiront par vaincre.

Tout l'après-midi, un hélicoptère survolera Bab-el-Oued. Parfois, dans une sorte de rodéo d'intimidation, une voiture blanche, aux vitres opaques, traverse à toute allure le quartier : des policiers font cliqueter la culasse de leur arme, comme s'ils s'apprêtaient à tirer. Les jeunes s'égaient, s'engouffrent dans les couloirs des immeubles les plus proches. Une fois le danger écarté, ils commentent le raid, rient très fort et traitent de noms désobligeants ceux qui les ont fait fuir. Vendredi « ordinaire » à Bab-el-Oued...

GEORGES MARION

CAMEROUN

Les affrontements dans le Nord auraient fait trente-cinq morts

Trente-cinq personnes ont été tuées et quatre-vingt-dix-sept grièvement blessées lors des affrontements survenus, mercredi 29 et jeudi 30 janvier, entre groupes ethniques Kotoko et arabes Choa, à Kousseri, dans le nord du pays, selon des sources médicales *(nos dernières éditions du 1er février).* Les forces de l'ordre ont procédé à soixante-treize arrestations et la tension était toujours très vive vendredi à Kousseri et dans la région.

A Yaoundé, une marche envisagée par une confrérie musulmane, vendredi après la prière, a été annulée à la demande des autorités religieuses. Le gouvernement avait interdit toute manifestation dans les quartiers musulmans de la capitale où, depuis plusieurs semaines, des fidèles tentent de défiler à la sortie de la prière du vendredi. Après les heurts violents de la semaine précédente (*le Monde* du 28 janvier), qui ont fait trois morts selon le quotidien *Cameroon Tribune*, de nombreuses arrestations ont été opérées, a-t-on appris de source informée. – (*AFP.*)

□ **BÉNIN : inculpation d'un Français qui détiendrait des informations sur l'affaire du DC-10 d'UTA.** – Me Mourad Oussedik, l'avocat d'un Français, M. Ahmed Bouzid, détenu depuis le 13 janvier au Bénin et inculpé pour tentative d'extorsion de fonds, a annoncé, vendredi 31 janvier, avoir porté plainte au parquet de Cotonou pour séquestration arbitraire. Selon le frère de l'inculpé, cette arrestation vise à faire pression sur M. Bouzid, qui, ajoute-t-il, détient des informations gênantes pour la Libye et le Bénin dans l'affaire du DC-10 d'UTA qui avait explosé au-dessus du Niger. Le porte-parole de la police béninoise a démenti toute implication de M. Bouzid, *« dans une quelconque affaire de l'explosion du DC-10 d'UTA ».* – *(AFP, Reuter.)*

□ **TOGO : élection présidentielle en juin.** – Le gouvernement togolais a adopté, mercredi 29 janvier, un nouveau calendrier électoral, qui prévoit un référendum constitutionnel et les élections municipales durant la première quinzaine d'avril, les élections législatives pendant la deuxième quinzaine de mai et l'élection présidentielle fin juin. A l'appel de Mgr Philippe Sanoko Kpodzro, président du Haut Conseil de la République, l'assemblée législative de transition, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé, mercredi à Lomé, à une marche pour la sécurité et la démocratie. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

KOWEÏT : à l'issue du voyage de M. Bérégovoy

L'émirat s'engage à doubler ses investissements en France

A l'issue des travaux de la commission mixte franco-koweïtienne qui s'est tenue à Koweït-Ville du 29 au 30 janvier, pour la première fois depuis la libération de l'émirat, le ministre français de l'économie et des finances, Pierre Bérégovoy, a annoncé l'amorce d'une *« nouvelle étape dans la collaboration économique et financière »* entre la France et le Koweït, qui vient s'ajouter à la récente consolidation de *« nos relations politiques »* due en grande partie au rôle joué par Paris dans la libération de l'émirat.

KOWEÏT

de notre envoyé spécial

Premier résultat des travaux de la commission mixte, il a été convenu de créer à Paris une société civile d'investissement koweïtienne bénéficiant de dégrèvements fiscaux dans le but d'accroître les investissements koweïtiens en France qui jusqu'à présent étaient gérés à partir de l'émirat ou de Londres par le KIO (Kuwait Investment Office). *« Notre objectif,* a souligné M. Bérégovoy, *est de doubler le volume de ces investissements. »* Ces derniers totaliseraient, selon les experts, près de 8 milliards de francs.

« La France, a-t-il poursuivi à l'intention des Koweïtiens, *constitue un bon placement grâce à la stabilité de sa monnaie et au faible taux de l'inflation. »* Autre décision destinée à encourager les investissements de l'émirat, les Koweïtiens résidant en France seront exonérés de l'impôt sur la fortune, une mesure qui est déjà appliquée en ce qui concerne les résidents saoudiens et qataris.

La deuxième décision importante annoncée à l'issue des travaux de la commission vise à assurer l'accroissement du volume des échanges commerciaux entre la France et le Koweït, que M. Bérégovoy estime *« insuffisant ».* En 1991, la France a exporté pour 622 millions de francs vers le Koweït et importé pour 422 millions de francs en provenance de l'émirat. Pour encourager les hommes d'affaires et les industriels français à faire face à la concurrence internationale, les banques françaises vont ouvrir une ligne de crédit de 5 milliards de francs qui sera garantie par la Coface, et ce dans le but d'assurer la fourniture d'équipements civils nécessaires à la reconstruction de l'émirat.

Pressions américaines « éhontées »

A ce propos, M. Bérégovoy, qui, en marge des travaux de la commission, a eu des *« entretiens politiques approfondis »* avec l'émir Jaber, a également indiqué que la part de la France dans la reconstruction *« bien que non négligeable, n'était pas suffisante ». « J'espère,* a-t-il ajouté, *qu'après ma visite et les excellents entretiens que nous avons eus, elle sera au niveau de la qualité de nos relations politiques. »*

M. Bérégovoy et les experts qui l'ont accompagné à Koweït-Ville comptent surtout sur trois secteurs pour accroître la participation française aux activités commerciales de l'émirat : l'exploitation pétrolière – Total et Technic négocient actuellement des contrats ; les télécommunications, où Alcatel est bien placé, et l'armement qui pour l'instant ne constitue pas un objectif prioritaire pour les dirigeants koweïtiens, mais qui constitue un marché potentiel pour Thomson (couverture radar et défense antiaérienne).

Malgré ces indices encourageants, les experts français de Koweït-Ville ne sous-estiment pas les obstacles. Dans le domaine pétrolier notamment, la société américaine Bechtel s'est taillé la part du lion en signant avec les représentants de la famille des Sabah à Taëf, en Arabie saoudite, avant même la libération de l'émirat, des contrats qui lui donnent l'exclusivité dans les travaux de remise en état des installations pétrolières, ce qui constitue un lourd handicap pour les pétroliers français.

D'une manière générale, les Américains qui ont depuis la libération occupé des positions fortes dans les différentes places koweïtiennes – au ministère de la défense, les officiers américains sont dans tous les bureaux – exercent des *« pressions éhontées »* en vue de préserver leurs acquis. C'est ainsi que la participation française aux travaux d'extinction des puits a été arrachée de haute lutte.

De même, l'accord Airbus-Kuwait Airlines, prévoyant la fourniture de quinze appareils, dont six en option, s'est fait malgré les gesticulations intempestives de l'ambassadeur des Etats-Unis. C'est la confirmation que la *« présence américaine »* dans l'émirat peut être contournée si du côté français les hommes d'affaires font preuve d'anticipation et de persévérance.

JEAN GUEYRAS

OCÉAN INDIEN

LOIN DES CAPITALES

L'île Rodrigues, Cendrillon des Mascareignes

RODRIGUES

de notre envoyé spécial

« *IL y a ici,* notait Jean-Marie Le Clézio, *une impression de lenteur, d'éloignement qui fait penser à l'éternité, à l'infini (...), un hors du temps qui effraie et tente à la fois »* (1). Derrière son lagon immobile, deux fois plus grand qu'elle, écrin vert-jade à peine veiné par les courants qui traversent ses passes, l'île Rodrigues, qu'on surnomma *« la Cendrillon des Mascareignes »,* est plus tentatrice qu'effrayante.

Elle n'a pas la magie de Maurice, grande sœur dont elle dépend, ni la splendeur des Seychelles, lointaines cousines. Son charme est plus singulier, qui mêle l'éclat de la lumière et l'ombre du basalte, l'émail de la mer et la douceur de l'alizé. Ici, l'air est plus sec et la pluie plus précieuse que sous d'autres tropiques ; la terre est plus pauvre et la vie plus rude. Ici, l'aloès se porte mieux que le cocotier.

Par endroits, le vent a tanné le visage de l'île, pourtant jadis couverte d'arbres géants. L'homme qui, souvent venu d'ailleurs, usa le sol de Rodrigues la reboise aujourd'hui. Ainsi la Communauté européenne finance des plantations d'eucalyptus, qu'une clôture protège des porcs et des cabris. Sur certaines collines, affleurent, comme une blessure, les carrières du corail dont on fait, une fois taillé, les maisons.

Est-elle *« hors du temps »,* cette vieille terre minuscule – 16 kilomètres sur 8 – perdue *« en mer indienne » ?* Peut-être. Mais elle a bonne mémoire. A Port-Mathurin, « capitale » de l'île, une belle plaque honore François Leguat, un huguenot bressan chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes. Avec six compagnons de mésaventure, il fut abandonné, le 1er mai 1691, sur cette île déserte par le capitaine de la frégate *L'Hirondelle*. Nos six Robinsons y passèrent deux ans, faisant, pour leurs repas, un sort particulier au solitaire, cousin d'infortune du célèbre dodo mauricien, ce lourdaud à plumes incapable de voler, et anéanti de longue date.

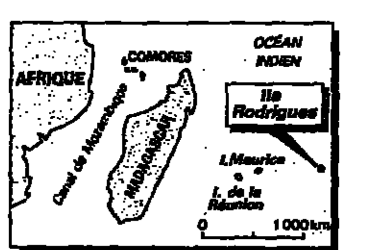
Débarquant – pour de bon cette fois – en 1725, des colons français donnèrent à l'île le nom d'un navigateur portugais, Diego Rodriguez. En 1809, Rodrigues, comme Maurice, devint britannique, pour un siècle et demi. De cette longue présence, les Rodriguais conservent quelques banques – dont l'inévitable Barclay's – et le bâtiment colonial de Cable and Wireless, la compagnie anglaise du télégraphe. Car Rodrigues fut longtemps un précieux chaînon sur la ligne reliant l'Afrique du Sud à l'Australie.

Le ciel de Rodrigues est-il plus pur ? La pointe Vénus rappelle que les astronomes vinrent par deux fois – en 1761 et 1874 – observer sur ce promontoire le « transit » de la planète, pour dessiner les tables de navigation. L'île entretient aussi la légende des trésors cachés. Le Clézio a raconté la quête fièvreuse et obstinée de son grand-père qui, pendant vingt-cinq ans, rechercha dans les grottes de l'anse aux Anglais, l'or d'Olivier Le Vasseur, dit « La Buse ». Avant d'être pendu à l'île Bourbon, ce célèbre corsaire avait jeté à la foule le plan de sa prétendue cachette.

Rodrigues a la mémoire féminine, celle des cyclones qui l'endommagent : Maud, Céline ou Bella, le plus récent, en janvier 1991. Quand la mer annonce sa furie, on consolide les toits à grand renfort de sacs de sable, et les enfants, trop heureux d'être privés d'école, vibrent de l'impatience vaguement inquiète qui précède ces grands déchaînements naturels. Sur la colline de Trèfles, quatre éoliennes aux ailes brisées gardent un souvenir amer de Bella. Erreur fatale d'un constructeur allemand mal informé.

D'abord « africaine »

Autre événement mémorable : le bref passage du pape – trois heures – en octobre 1989, le temps d'une messe au stade de Port-Mathurin. Les trente-quatre mille Rodriguais, descendants d'esclaves mozambicains et malgaches, sont – à 98 % – de fervents catholiques, qui portent volontiers au cou une croix de bois peu discrète. Les créoles, dont le regard bleu atteste parfois quelque ancêtre malouin ou normand, vivent plutôt sur la côte, et les Noirs sur les « hauts ».



S'y ajoutent, venus des Indes, quelques centaines de musulmans dont certains prennent le frais sous les filaos, près de la baie des « Lascars » à laquelle on a donné leur nom, et d'hindous, les fameux « Malabars » ; sans oublier dans chaque hameau, l'indispensable commerçant chinois et sa boutique.

A la différence de Maurice, si « asiatique », Rodrigues est d'abord « africaine ». On y marche beaucoup, à l'africaine, un lourd paquet sur la tête. On y cultive maïs, manioc et haricots, sur des champs pierreux, tout en mangeant, de plus en plus souvent, le riz importé de Maurice. On y savoure les « ourites », poulpes locaux qui sèchent plusieurs jours durant autour des maisons, enfilés sur de longs piquets.

On y vénère le football, l'île comptant une trentaine d'équipes, pour huit écoles et trois églises. A Rodrigues, on vit toujours un peu entre deux « Mondial ». La solitude insulaire n'étant plus ce qu'elle était, la télé et la vidéo ont tué le seul cinéma de Port-Mathurin. Dans les années 50, un cargo reliait Rodrigues au monde, tous les deux mois. Aujourd'hui, l'avion en provenance de Maurice s'y pose au moins une fois par jour. Mais Rodrigues aime bien cultiver sa différence envers Maurice. Ainsi assure-t-on fièrement, exemples à l'appui, parler ici un *« meilleur créole »* que là-bas (sous-entendu : une langue plus proche du français).

Comme toutes les terres pauvres, Rodrigues est un pays de vieille émigration, vers Maurice, la France ou l'Australie . Welcome François, le bien nommé, qui nous guide dans l'île, a vu partir ses deux aînés : une fille vers la France, un fils vers l'Australie, où ils ont épousé des *« métro ».* Ils ne reviendront pas. Leur père – rêve d'insulaire – aimerait, du haut de la tour Eiffel, contempler ce Paris entrevu sur l'écran de la télé réunionnaise. Son fils cadet, lui, ne veut pas partir. La crise mondiale aidant, les jeunes Rodriguais y réfléchissent à deux fois avant de s'imaginer ouvrier chez Toyota, du côté de Melbourne. Certains diplômés – chose nouvelle – rentrent au pays natal, tel ce jeune chirurgien chinois formé en Angleterre et croisé dans une rue de Port-Mathurin.

Près d'un Rodriguais sur deux étant déjà fonctionnaire, le développement de l'île passe par l'essor du secteur privé, comme nous l'explique Serge Clair, « ministre de Rodrigues » dans le gouvernement mauricien : *« A côté de la pêche,* dit-il, *qui restera une activité majeure, nous voulons attirer des industries grâce au faible coût de la main-d'œuvre. Mais nous manquons cruellement de cadres. »* Ainsi, une usine textile créera bientôt six cents emplois à Port-Mathurin.

Et il y a bien sûr le tourisme, à peine embryonnaire, et qui, intelligemment maîtrisé, pourrait – souligne Serge Clair – relancer, par contagion, l'agriculture et l'artisanat traditionnels. La compagnie nationale Air Mauritius a parrainé la construction d'un hôtel de luxe de quarante-huit chambres, tout juste inauguré, sur l'une des plus belles plages de l'île, à Pointe-Coton. Un décor idéal, au bord du lagon, pour les oublieux du stress.

Mais sur cette île à l'habitat très dispersé, où l'homme vit dans de petites « plantations » et où les vrais villages sont rares, on reste farouchement individualiste. Au soir de sa vie, tout Rodriguais qui le peut se retire – au sens fort du mot – sur une colline, de préférence près d'une source. *« Pour être le roi »,* comme on dit ici, jusqu'à la mort.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

(1) Voir le journal de J.-M. G. Le Clézio, *Voyage à Rodrigues*, « Le Chemin », Gallimard, 1986.

EUROPE

La situation dans les Républiques de l'ex-Union soviétique

Des combats entre Arméniens et Azéris ont fait des dizaines de morts dans le Haut-Karabakh

Alors que s'ébauche une internationalisation du conflit, des affrontements armés entre Arméniens et Azéris dans le Haut-Karabakh, enclave arménienne en Azerbaïdjan, ont fait des dizaines de morts, samedi 1er février, selon les deux parties en conflit. Le ministère arménien de l'intérieur a affirmé que les forces d'autodéfense arméniennes avaient repris deux villages de la région d'Askeran, – Khramort et Farroukh –, conquis la veille lors d'une offensive azérie.

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Le conflit vieux de quatre ans entre Arméniens et Azéris pour le contrôle du Haut-Karabakh, qui s'est désormais développé en véritable guerre, a été pour la première fois «internationalisé» avec l'admission, vendredi 31 janvier, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie au sein de la CSCE. Celle-ci a décidé l'envoi immédiat d'une commission en Azerbaïdjan, c'est-à-dire dans l'enclave du Haut-Karabakh où la minorité arménienne est retranchée, pour faire un rapport dans les trois semaines sur d'éventuelles «violations des droits de l'homme». Une expression largement dépassée dans la mesure où la guerre qui s'y déroule ne respecte aucune règle. Une jeune journaliste de la *Komsomolskaïa Pravda* a raconté, vendredi, à la télévision russe, comment elle a été arrêtée cette semaine, avec un autre journaliste, par des combattants azéris, traitée de *«chienne arménienne»* et violée avant d'être libérée par un groupe d'Arméniens qui auraient tué quatre des agresseurs. Les Arméniens, de leur côté, pour reprendre, fin décembre, les derniers villages azéris situés à la limite de Stepanakert (chef-lieu arménien de la région), ont fait usage de lance-flammes. Deux hélicoptères, l'un transportant, à la fin de l'hiver dernier, de hauts responsables azéris, et un médiateur du Kazakhstan, l'autre, mardi dernier, une trentaine d'Azerbaïdjanais, dont des femmes, ont été probablement abattus par des combattants arméniens.

Dimanche dernier, les combats avaient fait sans doute le plus grand nombre de victimes jamais enregistré en une seule journée, des dizaines de morts, principalement dans les rangs azerbaïdjanais. Ces derniers avaient tenté sans succès de débloquer la petite ville de Choucha, une «sous-enclave» azérie. Vendredi, l'annonce, à Moscou, d'une «grande offensive» de centaines de combattants azéris contre Stepanakert semble pour l'instant s'être réduite à la prise de deux petits villages arméniens. Les envoyés de la CSCE auront bien du mal à accomplir leur mission, d'autant plus que les Azerbaïdjanais, conscients du soutien de l'Europe à la cause des Arméniens, ne leur faciliteront pas la tâche. La Conférence européenne n'ayant de toute façon aucun moyen pour l'instant d'envoyer des forces sur place, c'est à l'ONU que s'est déroulée vendredi l'autre phase de l'«internationalisation» de ce conflit. Reprenant à son compte pour la première fois l'appel lancé depuis des mois par les Arméniens eux-mêmes, M. Boris Eltsine, a déclaré que des forces de l'ONU devraient être envoyées dans le Haut-Karabakh. La question reste toutefois du ressort, selon lui, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

SOPHIE SHIHAB

□ **GÉORGIE : une délégation part en Espagne pour ramener l'héritier du trône à Tbilissi.** – M. Georgy Chantouria, président du Parti national démocrate, et M. Temour Iorloliani, dirigeant du Parti monarchiste, qui se disent soutenus par le Conseil militaire et le gouvernement provisoire géorgien, se rendront la semaine prochaine en Espagne *«pour ramener l'héritier du trône à Tbilissi»*, écrit vendredi 31 janvier *El Pais*, citant les deux dirigeants politiques. M. Georges de Bagration, descendant de la famille royale déposée en 1801 après l'annexion par l'empire russe, a confirmé à Marbella, où il vit, au correspondant d'*El Pais*, un réunion *«imminente»*. – *(Reuter.)*

Moscou tente de calmer les craintes sur la fuite de ses experts nucléaires

Soulignant que les services de sécurité fonctionnent toujours, le chef du programme d'armement nucléaire russe, M. Valeri Mikhaïlov, a tenté de dissiper les craintes de l'Occident de voir les savants atomistes de l'ex-URSS mettre leur savoir-faire à la disposition de pays étrangers. Dans une interview publiée vendredi 31 janvier par la *Komsomolskaïa Pravda*, Valeri Mikhaïlov a affirmé que *«les services de sécurité continuent à faire leur travail»* et que *«les gens qui possèdent des informations de valeur continuent à être limités dans leurs déplacements à l'étranger»*. M. Mikhaïlov a aussi révélé que le programme militaire nucléaire de l'ancienne URSS employait 100 000 personnes, dont 10 000 à 15 000 disposaient, selon lui, d'informations classées secrètes et 2 000 à 3 000 de connaissances *«de la plus haute importance»*.

Démentant les informations sur la fuite de physiciens atomistes, M. Mikhaïlov a cependant reconnu que les mesures de sécurité ne pouvaient suffir à retenir les savants dont il a évalué les salaires à quelque 6 dollars par mois (30 francs), alors qu'*«à l'étranger des spécialistes de cette classe sont payés des centaines de milliers de dollars par mois»*. Le président Eltsine s'est engagé jeudi à multiplier ces salaires par cinq. – *(Reuter, AP.)*

La pénurie gagne l'espace

La pénurie alimentaire, qui s'aggrave dans l'ancienne URSS, a gagné l'espace. Les rations des deux cosmonautes de la station MIR ont été réduites, a rapporté vendredi 31 janvier l'agence ITAR-TASS.

Les cosmonautes de la station orbitale ont notamment eu la déception de voir que le miel ne figurait plus parmi les produits du vaisseau cargo venu récemment les ravitailler. *«Les anciennes Républiques soviétiques ont arrêté les livraisons»* de miel, a regretté M. Valeri Polyakov, chargé des menus des cosmonautes.

Le même problème se pose pour tous les produits, et le menu spatial diminue, a souligné M. Polyakov, qui redoute que les cosmonautes ne souffrent de carences alimentaires à cause de ces restrictions. – *(AP, AFP.)*

La question yougoslave

La Russie va reconnaître la Slovénie et la Croatie

La Russie compte reconnaître *«en début de semaine prochaine»* l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, a annoncé, vendredi 31 janvier aux Nations unies, à New-York, le président russe, M. Boris Eltsine.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion au sommet du Conseil de Sécurité, M. Eltsine a ajouté que le processus était déjà entamé et que des responsables russes avaient déjà rencontré des représentants de ces deux anciennes Républiques de la Yougoslavie.

La Communauté européenne avait reconnu l'indépendance des deux anciennes Républiques yougoslaves au début du mois, une démarche suivie par de nombreux pays, à l'exception notable des Etats-Unis.

□ **Deux morts au Kosovo.** – Au moins deux Albanais ont été tués, vendredi matin 31 janvier, au cours d'un incident armé entre un groupe de villageois et une patrouille de la police serbe à Ucc, dans le sud du Kosovo, province de population majoritairement albanaise rattachée à la Serbie. Selon la police, citée par l'agence yougoslave Tanjug, la patrouille a été attaquée à coups de pierres, puis d'armes à feu par un groupe de villageois. Cette version a été contestée par l'opposition politique albanaise. M. Fehmi Agani, vice-président de l'Union démocratique du Kosovo, a accusé la police serbe d'avoir tiré sur *«des parents conduisant leurs enfants à l'école»*. – *(AFP.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE

Prague souhaite la restitution des seize chars interceptés par l'Allemagne

M. Stefan Glezgo, responsable du contrôle des exportations d'armements au ministère tchécoslovaque du commerce extérieur, a jugé, vendredi 31 janvier, à la télévision praguoise, que les seize chars T-72 fabriqués par ZTS Martin (Slovaquie) transportés sur un cargo allemand arraisonné, mercredi, par la marine allemande en Méditerranée (*le Monde* du 1er février) *«devraient être restitués à la Tchécoslovaquie»*. M. Glezco a souligné que *«les autorités tchécoslovaques n'ont violé aucune loi internationale ou nationale»*. M. Glezgo a trouvé *«très bizarre»* que le cargo *«ait été intercepté après dix-neuf jours seulement, pratiquement à la veille de son accostage et au moment d'une importante réunion de la CSCE à Prague»*.

M. Glezgo a précisé que les précédentes livraisons avaient été effectuées «sans problème» et qu'une moitié environ des deux cent cinquante chars prévus dans le contrat se trouvent déjà en Syrie. Le cargo arraisonné battant pavillon allemand, il est soumis à la législation de Bonn. Or celle-ci prévoit une autorisation spéciale pour les exportations d'armement, même en transit et le cargo avait fait escale à Hambourg. Le parquet de Kiel a ouvert une information judiciaire contre l'armateur. – *(AFP.)*

□ **IRLANDE DU NORD : deux parlementaires britanniques demandent la réouverture de l'enquête sur le *«dimanche sanglant»*.** – Deux parlementaires britanniques, MM. Peter Bottomley et Harry Barnes, respectivement conservateur et travailliste, ont demandé au gouvernement, jeudi 30 janvier, de rouvrir l'enquête sur le *«bloody Sunday»* de janvier 1972, à Londonderry, en Irlande du Nord (*le Monde* du 28 janvier). Les deux parlementaires jugent que les conclusions de l'enquête de l'époque ne sont *«plus crédibles»*, après les *«failles»* révélées par de récentes émissions de télévision. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : arrestation d'une vingtaine de personnes soupçonnées d'être liées à l'ETA.** – Dix-sept personnes soupçonnées d'être liées à un commando de l'organisation indépendantiste basque ETA ont été arrêtées, dans la nuit du mardi 28 au mercredi 29 janvier, dans la province basque espagnole de Biscaye. Cent vingt kilos d'explosifs ont été aussi saisis. Par ailleurs, cinq membres présumés de l'ETA, liés au prélèvement de *«l'impôt révolutionnaire»* auquel sont contraints, notamment, des industriels dans les provinces du Guipuzcoa et en Navarre, ont été arrêtés jeudi et dans la nuit de jeudi à vendredi. – *(AFP.)*

ASIE

CAMBODGE

Un remaniement ministériel renforce le clan de M. Chea Sim

BANGKOK

de notre correspondant

Un remaniement du gouvernement de M. Hun Sen, vendredi 31 janvier, paraît traduire un renforcement de la mainmise du parti au pouvoir à Phnom-Penh, le Parti du peuple cambodgien (PPC, ex-communiste), sur l'appareil d'Etat. MM. Chea Soth et Bou Thong, considérés comme proches du Vietnam, sont remplacés, dans les fonctions de vice-premiers ministres, par M. Sar Kheng et le prince Chakrapong. Le premier, beau-frère de M. Chea Sim, président du PPC et homme fort du régime, prend également le portefeuille de l'intérieur. La nomination du second, l'un des fils du prince Sihanouk, était attendue depuis quelques semaines (*le Monde* du 11 janvier) et ne devrait pas modifier l'équilibre du cabinet. En outre, un ministère de la sécurité a été créé et confié à l'ancien ministre de l'intérieur, M. Sin Song. Cette initiative est prise avant la mise en place de l'APRONUC (Autorité provisoire des Nations unies), qui aura pour mandat de superviser cinq ministères-clés, dont celui de l'intérieur. Ainsi, le régime de Phnom-Penh paraît prendre ses dispositions pour tenter de conserver, le moment venu, la haute main sur les questions de sécurité. Enfin, à la suite de deux attentats politiques contre des dissidents, l'Assemblée nationale a adopté, vendredi, une très sévère loi antiterroriste.

M. Hun Sen, qui reste premier ministre, est également vice-président du PPC. Le prince Chakrapong, conseiller du gouvernement depuis la fin de l'an dernier, n'est pas membre du FUNCINPEC, le Front sihanoukiste présidé par un autre fils du chef de l'Etat, le prince Ranariddh.

JEAN-CLAUDE POMONTI

POLITIQUE

La préparation des élections régionales du 22 mars

RPR et UDF se partagent à égalité les têtes de liste

MM. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, et François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, ont rendu publique, vendredi 31 janvier, la liste des départements dans lesquels seront présentes des listes ayant l'investiture de l'Union pour la France (UPF). L'accord porte actuellement sur 89 départements (88 métropolitains et un d'outre-mer, la Réunion). Lors des élections régionales de mars 1986, RPR et UDF avaient présenté des listes séparées dans trente départements métropolitains.

Au total, RPR et UDF se partagent à égalité (42 pour chacune des deux formations) la conduite de 84 listes, les cinq autres têtes de liste étant étiquetées «divers droite». Les deux formations, qui *«ne désespèrent pas»* de régler les cas en suspens, sont également convenus que les présidences de conseils régionaux conserveront, en cas de succès de l'UPF, leur étiquette politique. Aux termes de cet engagement, la Bourgogne devrait rester à l'UDF, l'Aquitaine au RPR, de même que l'Ile-de-France et la Bretagne.

Outre celle de la Corse, où le RPR a investi M. Jean-Paul de Rocca-Serra pour conduire une liste, la situation de cinq départements présente des difficultés dans l'élaboration des listes pour des motifs d'équilibre politique ou géographique, sans que le choix des chefs de file soit pour l'instant remis en cause. Il s'agit de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales dans la région Languedoc-Roussillon, du Tarn-et-Garonne en Midi-Pyrénées, de la Mayenne et de la Sarthe dans les Pays de la Loire. Dans le Val-d'Oise, après le retrait de M. Jean-Pierre Delalande, député RPR, c'est M. Jean-François Lachenaud, député UDF et président du conseil général, qui a été désigné pour mener la liste UPF.

A. Ch.

Haute-Vienne : M. Rigout conduit la liste «Pour faire du neuf à gauche»

LIMOGES

de notre correspondant

M. Marcel Rigout a présenté, jeudi 30 janvier, à Limoges, la liste qu'il conduit aux régionales en Haute-Vienne. Intitulée « Pour faire du neuf à gauche», elle est constituée des quatre conseillers régionaux, élus du Parti communiste en 1986, de maires et conseillers généraux de sa mouvance et de militants des ex-comités Juquin (Nouvelle gauche). La liste est soutenue par ADS (Alternative pour la démocratie et le socialisme), qui regroupe des rénovateurs et des reconstructeurs communistes) par les écologistes d'AREV (Alternative Rouge et Verte) et par la Ligue communiste révolutionnaire.

Dès mercredi, le comité régional du PCF a protesté devant *«la situation de division dont M. Rigout et ses amis se rendent responsables»*. Son secrétaire, M. Christian Audouin, a affirmé la volonté du parti d'élaborer une liste d'union, affirmant : *« Nous resterons ouverts à la discussion jusqu'au dernier moment.»* De discussions il n'y aura pas, et de liste commune encore moins, nous a déclaré M. Rigout. L'ancien ministre assure : *« Si les déclarations du PCF tendant à rassembler tous les communistes étaient vraiment sincères, il ne chercherait pas simultanément à évincer trois des conseillers régionaux sortants. Il a lancé des exclusives à l'encontre d'Ellen Constans, André Leycure et Michel Fourgeaud tout en proposant à Jacques Jouve, qui présidait le groupe communiste, de prendre la tête de la liste. Dans ces conditions, tout accord est devenu impossible. La même tentative a eu lieu au Mans et à Orly pour les municipales* [de mars 1989] *: le Parti voulait bien des maires sortants, mais il tenait à désigner tous les autres candidats. Viens et Jarry* [maires de ces deux villes] *l'ont refusé, bien leur en a pris. Ici aussi les électeurs trancheront. ».*

Le Parti communiste a prévenu que ses adhérents qui figurent dans cette liste *«se placent d'eux-mêmes hors du parti»*. M. Rigout déplore qu'on ne lui remette pas sa quarante-huitième carte, *«la première datant de la clandestinité de la Résistance»*. Sa préoccupation est ailleurs : *« Construire une force de relève à gauche, devant la faillite des appareils politiques traditionnels. »*

(Intérim)

La réunion du comité directeur

De nombreux membres du PS jugent urgent un changement de gouvernement

Le comité directeur du Parti socialiste, réuni samedi 1er février, devait discuter de la préparation des élections régionales et des suites des accords européens de Maastricht. Le débat politique devait prendre, toutefois, une tournure un peu différente après les revers subis par le PS le week-end dernier et après l'affaire Georges Habache.

L'attitude à adopter face au Front national donne lieu à discussion, M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, plaidant, ci-dessous, pour le refus de toute «démagogie» vis-à-vis des organisations antiracistes. Les partisans de M. Jean-Pierre Chevènement reprochent, au contraire, au gouvernement des mesures inopportunes sur l'immigration.

Les quatre premiers secrétaires fédéraux du courant Socialisme et République (Côte-d'Or, Territoire de Belfort, Hautes-Alpes, Haute-Saône) ont publié une déclaration demandant au comité directeur de condamner le texte de loi de M. Philippe Marchand créant des «zones de transit» dans les aéroports.

Le cafouillage des responsables de l'Etat dans l'affaire Habache renforce, d'autre part, la conviction de nombreux socialistes qu'un changement de gouvernement – ou, à tout le moins, un remaniement ministériel significatif – est aujourd'hui urgent.

POINT DE VUE

Y a-t-il une vie après le Parti socialiste ?

par Jean Poperen

UN parti – ce parti – va-t-il mourir ?

La vraie question est : veut-il ne pas mourir ?

Alors, d'abord, qu'il ne soit pas honteux de ce qu'il a fait et qu'il corrige ce qu'il a mal fait... ou pas fait.

Une économie saine, qui retrouve vigueur : c'est la France au niveau de la compétition internationale, dans le peloton de tête pour la modestie du taux d'inflation, la solidité de la monnaie, la croissance, avec pour effet, dès maintenant tangible, une évolution vers l'équilibre des échanges extérieurs.

Une économie saine, un corps social malade. La maladie est-elle « dans les têtes », comme il est de bon ton de le dire aujourd'hui ? Sans doute notre société, les sociétés de cette fin de siècle, vivent-elles l'inquiétude, la pointe d'angoisse, d'un univers bouleversé, quand tout paraît s'effondrer de ce qui était familier, même quand c'était la tyrannie à nos portes (à moins de 1 000 kilomètres !).

Mais le creusement des inégalités – chez nous comme dans toutes les sociétés occidentales, Allemagne et Etats-Unis compris, – les difficultés quotidiennes de tant de « gagne-petit » et surtout, bien sûr, la poussée d'un chômage que des mesures pertinentes et efficaces contiennent mais ne font pas reculer, ça, c'est le vécu de millions de Français, et pas seulement « dans les têtes ». Pour tous ceux-là, le compte n'y est pas.

Au centre, l'emploi : si la « modernisation », puisqu'elle signifie diminution du temps de travail nécessaire, est – *sectoriellement* – facteur de plus de suppressions que de créations d'emplois, si nous sommes devant ce formidable bouleversement structurel, alors, il faut changer les règles du jeu. Et comment le faire autrement que par la négociation, entre partenaires économiques et sociaux, d'un véritable contrat, d'un pacte pour le progrès social ?

Et comment le concevoir autrement que dans sa dimension européenne, par un effort coordonné, délibéré en commun, des forces vives, d'abord de l'Europe des Douze.

J'ai constaté que l'idée gagnait beaucoup de terrain... alentour du Parti, du mouvement socialiste.

L'évidence s'imposé. S'impose-t-elle au Parti socialiste ?

Il serait peut-être temps que mes camarades du PS cessent de se demander si cette proposition n'est pas qu'une astuce tactique à usage de congrès. La maison brûle.

La question qui se pose, que je leur pose, à laquelle ils ne peuvent plus se dérober, c'est : après l'effondrement du projet étatique d'économie administrée, et si l'on veut échapper à la pente des convulsions du libéralisme intégral, y a-t-il une autre voie pour réussir le volet social de notre réussite économique ?

Car c'est pour cela que nous ont fait confiance, que nous ont mis au pouvoir, tous ceux – électorat populaire, masse imposante des petites classes moyennes – qui se sont aujourd'hui évadés vers l'abstention, vers le vote écologique..., vers Le Pen.

C'est là-dessus d'abord que nous sommes et serons jugés, là-dessus que tout se joue. C'est autour de cette exigence majeure que s'organisent les autres griefs, les autres frustrations, les autres reproches, sur lesquels il faut aussi s'expliquer, ce que j'entends faire dans les prochains jours.

Là est le combat principal ; ne nous en laissons pas détourner. Comment pourrions-nous proclamer l'« intégration » si notre politique ne peut se garder de produire des exclus. Les exclus, ce sont d'abord les exclus de la prospérité, quelles que soient la couleur de leur peau, leur religion ou leur philosophie, leur origine ethnique. Nous voulons, nous voulons passionnément l'intégration, mais l'intégration sera fondée sur la réussite de notre « volet social ».

Nous n'échapperons pas à cette exigence d'airain, c'est-à-dire à la nécessité d'une stratégie sociale, même en nous réfugiant en ce qui finirait par devenir l'alibi du combat des droits de l'homme. Ceux et celles qui n'ont pas de boulot, dont les enfants sont sans avenir et que la « nouvelle » pauvreté menace ou tenaille, où sont leurs droits d'homme et de femme ?

Nous ne battrons Le Pen que si nous faisons reculer l'exclusion sociale.

Alors l'intégration sera comprise comme le combat commun des travailleurs français et des travailleurs d'origine étrangère.

A condition de la libérer de toute facilité démagogique : nous avons responsabilité de créer les conditions d'une vie plus heureuse pour tous ceux qui vivent aujourd'hui sur notre sol – et nous nous sentons concernés par tout ce qui se passe sur ce confetti qu'est devenue la planète, – mais nous n'avons pas capacité d'assurer le bonheur du monde entier.

« Nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde » : j'avais eu la faiblesse de prendre au sérieux cette phrase terrible, mais inexorable, de Michel Rocard.

J'avais cru qu'elle fondait notre politique. Si oui, alors qu'on cesse de nous faire procès en lèse-droits de l'homme chaque fois que nous agissons pour que nos frontières ne soient pas ouvertes à tous vents. Faisant ce que je fais, pied à pied, jour après jour, avec tous les démocrates de ma ville de la banlieue lyonnaise, pour réussir – et je crois que nous sommes en train de réussir – l'intégration, je reste impavide et serein sous les sommations, voire les injures, de quelques donneurs de leçons confortables.

La gifle qu'on a voulu nous lancer samedi à la Bastille prouve qu'on perd sur tous les tableaux en cédant à la démagogie.

Mais elle prouve autre chose : l'incroyable dégradation de nos rapports – l'inexistence, en fait, de rapports – avec toutes ces forces, ces structures qui sont, et au-delà des turbulences d'aujourd'hui, nos alliés naturels. A condition d'éviter de traiter les alliés en vassaux : la vassalité, ça ne marche plus, ça ne marchera plus.

En fait, nous n'avons pas plus de stratégie politique que de stratégie sociale.

Là aussi, nous sommes sans doute au dernier quart d'heure : j'espère seulement qu'il n'est pas déjà passé !

Même si cette réalité est incontournable – le Parti socialiste est la force principale à gauche, – notre capacité de rassemblement, atteinte par les derniers événements, est moindre que lorsque, dès le mois d'août, j'ai appelé le Parti socialiste à prendre l'initiative d'une grande structure de rassemblement ouverte, évolutive, définitivement dégagée des servitudes centralistes.

Nos moyens sont plus faibles, mais l'exigence est plus pressante encore.

Le Parti socialiste vivra s'il devient autre chose.

► **Jean Poperen est ministre des relations avec le Parlement.**

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

En communication

LA communication n'est jamais en peine de parler d'elle-même, mais elle le fait sans mémoire ! C'est ce que nous communique un spécialiste, qui a voulu combler cette lacune. *«L'oubli de l'histoire est, en effet, un des traits récurrents de la pensée sur la communication»*, observe Armand Mattelart, au terme d'un survol historique. Cette amnésie lui paraît d'autant plus dommageable qu'elle a laissé s'installer de faux débats sur le sujet, et fleurir bien des illusions sur les capacités magiques des moyens et des méthodes de la communication, qu'il s'agisse d'agir sur l'économie ou sur la politique. Aussi, son histoire des techniques, des réseaux et des représentations de la communication internationale, propose-t-elle la remise en perspective, dans sa continuité et ses ruptures, d'un phénomène multiforme et changeant.

La première difficulté est de le définir, car cela consiste à le cerner à travers les divers sens qu'il a pris et les contenus qu'il a recouverts. Armand Mattelart a choisi de suivre la communication dans les fonctions majeures où elle semble trouver sa nécessité et son accomplissement. C'est vrai de la guerre et on voudrait que ce fût aussi évident du progrès et de la culture (mais quel progrès et quelle culture ?).

Que la communication serve d'abord à la guerre, la démonstration en est aisée depuis l'utilisation du télégraphe, pour s'en tenir à l'époque moderne. Les technologies ne sont pas seules en cause : même les méthodes ont été mobilisées et enrichies pour les besoins de la stratégie. Il y a eu la propagande, la censure, la guerre psychologique, la désinformation, et, comme on l'a vu dans le Golfe, le monopole de l'information par les états-majors. *«La seconde guerre mondiale fut sans doute*, note l'auteur, *le premier laboratoire grandeur nature de la sociologie moderne de la communication de masse. »*

Aux plus beaux jours de la société d'abondance, le développement de la communication était perçu comme un incontestable facteur de progrès. Depuis, on sait que ces belles promesses n'ont pas été entièrement tenues. La diffusion de la connaissance, sous toutes ses formes, a vite montré ses limites et ses dangers. Soit parce qu'elle se heurtait à des obstacles culturels et politiques, soit parce qu'elle n'obtenait pas les investissements nécessaires, elle n'a pas suffi, dans des secteurs-clés du tiers-monde (la planification familiale ou de la formation agricole), à supprimer le handicap. Elle a consolidé la domination de la puissance américaine, ainsi que le soulignait Zbigniew Brzezinski en 1990 : *«80 % des mots et des images qui circulent dans le monde proviennent des Etats-Unis. »*

La logique du marché l'a emporté et, ajoute l'auteur *« avec la dérégulation des systèmes audiovisuels nationaux, le Vieux Continent est devenu l'ensemble géographique le plus déficitaire du monde, en taux de couverture mais plus encore en valeur absolue, puisqu'il est premier marché importateur mondial, meilleur client de l'industrie des programmes américaine»*.

Armand Mattelart revient de la même façon sur les pressions, les modes, les quêtes, les abandons qui ont marqué les relations inextricables de la communication et de la culture. Là aussi, il y a eu bien des déconvenues, mais l'histoire n'est pas finie et, en plus, elle met en lumière une nouvelle approche des usages et des usagers. L'apport de l'historien permet, écrit-il, de faire *«contrepoids aux analyses qui privilégient les invariants, les déterminismes sociaux»* et de rappeler qu'*«une des erreurs communes est d'analyser les effets du pouvoir en partant de lui, de ses actes et de ses perspectives, et non de ceux qui en sont l'objet»*.

La géo-économie, dont le formidable développement des moyens de communiquer paraissait être l'un des meilleurs instruments, n'a pas, il s'en faut, triomphé, et la géopolitique a repris ses droits, estime l'auteur. Elle maintient en action la multiplicité des cultures, des ethnies, des identités, à cette différence près que la communication étend au système-monde le spectacle de cette diversité. Armand Mattelart suggère, après Elias Canetti et Jorge Luis Borges et, sans doute, avec bien d'autres, que cette réalité ne soit pas niée par excès d'ethnocentrisme.

Deux petits ouvrages d'information complètent cette interrogation sur *la Communication-monde*. Le premier présente la science de la communication *«en coupe transversale»*, selon l'auteur, Judith Lazar, afin d'en montrer le cheminement, les domaines de recherche, les préoccupations, et les modèles les plus répandus. Le second traite plus spécialement de la communication politique. Son auteur, Jacques Gerstlé, rappelle que cette dernière ne se réduit pas au produit de ses techniques les plus récentes (la télévision, la publicité, les sondages), car *«la politique et la communication sont consubstantielles»* depuis au moins le cinquième siècle avant J.-C. Il souligne combien la communication politique reste dépendante des positions de pouvoir, des contraintes économiques et de la réceptivité qu'autorise l'environnement politico-culturel, au risque de réduire le politique à *«une manifestation parmi d'autres»*, alors qu'il est censé régir la vie sociale.

► ***La Communication-monde, histoire des idées et des stratégies*, par Armand Mattelart. La Découverte, 355 pages, 150 francs.**

► ***La Science de la communication*, par Judith Lazar. PUF, Que sais-je ? 125 pages, 39 francs.**

► ***La communication politique*, par Jacques Gerstlé. PUF, Que sais-je ? 128 pages, 39 francs.**

CARNET DU Monde

Décès

– Le Comité de sauvegarde de l'enfance de l'Essonne,
Son conseil d'administration,
Les personnels des services et établissement,
ont le regret de faire part du décès du

docteur CONTE,
son président,

survenu le 30 janvier 1992, à l'âge de soixante-dix ans.

– Mme Caroline Duthion,
Jean-Pierre et Jean-Luc,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux et père,

M. Louis DUTHION,
ingénieur Arts et métiers,
et ENSM.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 3 février 1992, à 10 h 30, en l'église Sainte-Odile, à Paris-17e.

15 bis, boulevard Gouvion-Saint-Cyr,
75017 Paris.

– Yvette et Alex de Gueltzl,
ses parents,
Catherine et Eric,
Pierre et Caroline,
Hervé et Iza,
Olivier et Dominique,
ses frères et sœurs,
Hélène,
Bertrand, Chloé, Dimitri, Clovis, Jade, Daisie, Romain, Natacha, Pearl et Tatiana,
ses neveux et nièces,
ont la douleur d'annoncer le départ de

Marco de GUELTZL.

Unissons-nous à Saint-Julien-le-Pauvre, 79, rue Galande, Paris-5e, le mardi 4 février 1992, à 16 heures.

106, quai de Jemmapes,
75010 Paris.

– M. et Mme Jean Renard,
ses parents,
Mme Pierrette Renard,
sa femme,
Paul et Roseline Renard,
Isabelle Renard,
ses enfants,
Les familles Renard, Georges, Amore, Roche,
Ses parents et amis,
ont l'immense douleur de faire part de la mort tragique, à cinquante-neuf ans, de

Philippe RENARD,
professeur à l'université de Strasbourg,
directeur du département d'italien,

le 20 janvier 1992, dans l'accident d'avion Lyon-Strasbourg.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 4 février, à 14 heures, en l'église Saint-Augustin à Grenoble.

« Tout au bout de la nuit, on retrouve une autre aurore. »
Georges Bernanos.

23, avenue du Vercors,
38240 Meylan.

(Le Monde du 23 janvier.)

– Mme Jean-Jacques Willard,
son épouse,
M. et Mme Philippe Julien
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Willard
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Willard,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges-Henry Willard
et leur enfant,
M. et Mme Jean-Guy Willard
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Marmin
et leur enfant,
M. et Mme Georges-Benoît Willard
et leurs enfants,
ses frères et sœurs,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean-Jacques WILLARD,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 29 janvier 1992.

L'inhumation aura lieu le jeudi 6 février, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse (réunion porte principale).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, square Claude-Debussy,
75017 Paris.

Anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de la mort du

préfet Hubert HUSSON,

le 3 février 1982, une pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

Une messe sera célébrée en la chapelle Notre-Dame de Rocamadour.

– Il y a neuf ans, disparaissait tragiquement, à l'âge de vingt et un ans,

Sophie WINTER,
née Rosenthal.

Ayez une pensée pour elle !

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

Le Monde

HEURES LOCALES

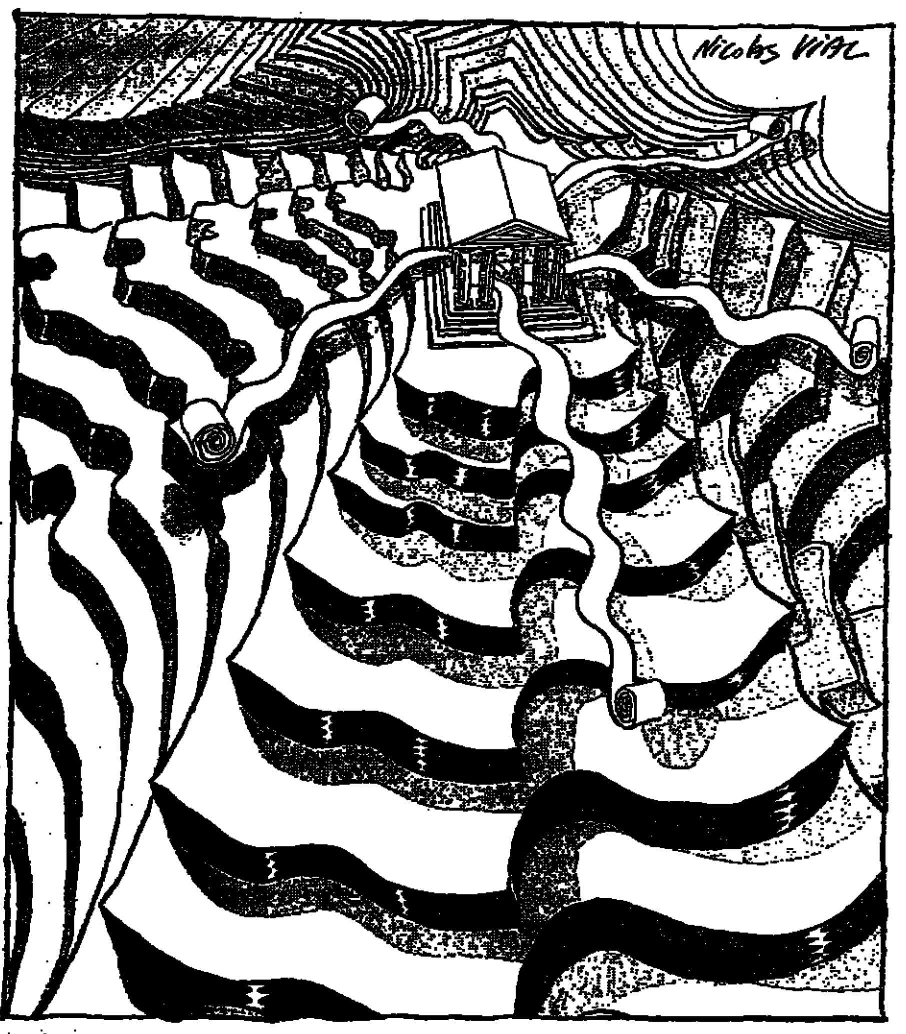
L'intercommunalité à l'honneur

Déconcentration, participation des citoyens et coopération sont les trois grands chapitres d'une loi souvent interprétée par les parlementaires comme une atteinte à leur pouvoir et à leur indépendance

LA réforme de l'administration territoriale de la République est enfin parvenue à bon port. Souhaitée par Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, préparée avec Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, et défendue par ses successeurs, Philippe Marchand et Jean-Pierre Sueur, elle a été adoptée définitivement par les députés, vendredi 24 janvier, après des heures et des heures de débats étalés sur deux sessions ordinaires et trois sessions extraordinaires.

A l'instant du vote final, les pères et tuteurs du projet ont pu légitimement pousser un soupir de soulagement. La réforme, en effet, revient de loin. Son adoption à une voix de majorité en première lecture à l'Assemblée nationale, puis à deux voix au cours du second examen, a donné régulièrement des sueurs froides au gouvernement. De ce texte, ni les centristes ni les communistes (les soutiens parlementaires alternatifs de la majorité relative socialiste) ne voulaient.

Pour le faire passer, le gouvernement a donc dû recourir, parfois au prix fort, au débauchage individuel. Pour ne citer qu'eux, les opportunistes départements et territoires d'outre-mer et l'agglomération lyonnaise, par les bons soins de Michel Noir, ont su profiter de cette complaisance intéressée. Ces « marchandages » vigoureusement dénoncés par l'opposition ont quelque peu terni un débat pourtant préparé avec beaucoup de soin à l'Assemblée nationale par les travaux d'une commission constituée spécialement pour la circonstance.



Droits des minorités politiques

Le « deuxième souffle » de la décentralisation, dix ans après les grandes lois Defferre, a également pâti de querelles périphériques, comme celle instillée par les centristes sur le financement de l'enseignement privé, ou de « ratages » parlementaires, ainsi la remise en cause, le temps d'une navette, du monopole de distribution de Gaz de France. L'ajout, en deuxième lecture, d'une dotation de développement rural a ajouté encore à son apparence de patchwork (1).

Le texte, tel qu'il ressort des travaux du Parlement, a conservé ses trois grands chapitres. Le premier, qui traite de la déconcentration, est pratiquement resté en l'état. Il fait de la déconcentration le principe de droit commun des interventions de l'Etat et renforce le rôle des agents de l'Etat au niveau de la région, le préfet de région disposant d'un pouvoir d'orientation sur les préfets de département.

Les parlementaires ont modifié plus sensiblement le deuxième chapitre consacré à la démocratie locale : le droit des citoyens à l'information et à la participation à la vie de leur ville. Il codifie pour les communes de 3 500 habitants et plus (au lieu de 10 000 dans la version initiale) des pratiques déjà expérimentées. Dans ces communes, les droits des minorités politiques seront réaffirmés, ainsi de la composition des commissions qui se fera à la proportionnelle. Les minorités des conseils généraux et régionaux seront représentées, également à la proportionnelle, dans la commission permanente, autrement dit le bureau, de ces assemblées. Ces dispositions, qui pourraient entrer en vigueur très rapidement à l'issue des prochaines élections locales, s'appliquent également pour les commissions d'appels d'offres et pour les bureaux d'adjudications pour la dévolution des marchés publics.

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, cependant, les élus se sont surtout consacrés à la coopération locale. Compte tenu des objectifs modestes des ententes interrégionales créées par le texte (en dépit de la création du fonds de correction des déséquilibres régionaux), c'est surtout la coopération intercommunale qui a retenu l'attention. Les termes de l'équation sont connus depuis longtemps. Il y a en France beaucoup de communes, trop peut-être, mais y toucher est un sacrilège, comme l'ont montré la loi Marcellin et l'échec des regroupements autoritaires.

Des nouvelles formes d'association

Les élus se sont montrés, une fois encore, réticents devant les nouvelles formes de coopération prévues par la réforme. La composition de la commission chargée dans chaque département d'élaborer un schéma de coopération intercommunale a ainsi été modifiée à leur avantage. Cette commission, qui comporte 60 % d'élus locaux, sera comme dans le projet initial présidée par le préfet. Ce dernier sera cependant « assisté » ou encadré par un rapporteur général et par deux assesseurs choisis parmi les maires membres de la commission.

Face à l'extrême prudence des parlementaires, le gouvernement est convaincu d'avoir préservé les atouts des nouvelles formes de coopération intercommunale, même si on est tout de même loin des dispositions contenues dans les premières ébauches du texte (*le Monde* du 7 janvier 1990). Les communautés de communes et de villes instituées par la réforme exerceront, à titre obligatoire, deux blocs de compétence particulièrement prisés : l'aménagement de l'espace et le développement économique (alors que dans le projet initial, elles pouvaient en choisir deux parmi trois : l'aménagement de l'espace, le développement économique et la protection de l'environnement).

Le gouvernement a donné aux communautés de communes et de villes (pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants) les moyens de se développer face aux districts et aux SIVOM. Dotation globale de fonctionnement et d'équipement, éligibilité au fonds de compensation de la TVA (dès la première année), les incitations financières déployées par l'Etat en leur faveur ne sont pas négligeables. Sur le plan fiscal, les communautés de communes auront également la possibilité d'instituer une taxe professionnelle de zone. Pour les communautés de villes (et pour les communautés de communes, si elles le désirent), la taxe professionnelle devient un impôt communautaire, avec un taux unique, dont le produit est affecté à la communauté.

Ces dispositions seront-elles pour autant suffisantes pour leur permettre de s'imposer face aux autres formes de coopération qui disposent en partie des mêmes avantages, et particulièrement face aux districts ? Ces derniers, créés en 1958, connaissent depuis 1988 un net regain d'intérêt, qui les place, avec une progression de près de 10 % par an, nettement devant les SIVOM et les SIVU. Le gouvernement pourra rapidement mesurer l'accueil fait à ces nouvelles structures de coopération. Les agglomérations qui planchent actuellement sur des projets d'intercommunalité feront vite l'analyse, à l'aune de la souplesse et de l'efficacité, des mérites comparés de la communauté et du district, même si, en matière de coopération communale, il faut aussi pour convaincre laisser du temps au temps.

G. P.

(1) La DDR est versée, pour la première part, aux communes de moins de 10 000 habitants ou aux communes plus peuplées que le chef-lieu de canton dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne, et pour la deuxième part aux communautés de communes et aux autres groupements à fiscalité propre qui participent au développement économique.

Crise évitée au CNFPT

SAUVÉ ! Le budget du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ne sera pas confié à la tutelle du préfet. Après en avoir repoussé l'examen par trois fois, le conseil d'administration de cet organisme paritaire est parvenu à le voter, le 29 janvier. Il l'a adopté grâce aux voix de la CFDT, de FO, des élus socialistes et à l'abstention de ceux de l'opposition. La CGT et le PC ont voté contre, accompagnés, pour la première fois, de la CFTC, de la CGC et des autonomes.

Le budget s'élève à 892 millions de francs, ce qui représente, par rapport à l'an dernier, une hausse de 11 %, due à l'augmentation des effectifs et de certains salaires dans la fonction publique territoriale. La part consacrée à la formation représente plus de la moitié de l'ensemble. En hausse de 8 % seulement, elle serait pourtant insuffisante et ne traduirait plus la vocation première du centre, estiment certains syndicats, qui critiquent, en revanche, l'importance des sommes allouées à la modernisation de l'établissement (51 millions de francs, soit 6 %). Ils craignent aussi une dérive « *commerciale* » du CNFPT, qui a décidé de devenir concurrentiel sur le marché de la formation détenu par le secteur privé.

Ce budget, tendu, certes, qui ne prend pas en compte les formations post-recrutement des nouvelles filières (culture, social, sport), est pourtant considéré comme « *le meilleur possible* » par le président (PS) du CNFPT, M. Jean-Claude Peyronnet, en l'absence de tout déplafonnement des cotisations. Le CNFPT devrait pouvoir fixer lui-même le montant de cette recette, estime M. Peyronnet. Il suggère que cette décision soit seulement soumise à l'avis du comité des finances locales. Il aimerait aussi que le CNFPT soit, comme avant 1987, déchargé de ses missions obligatoires de gestion, qui l'alourdissent considérablement.

R. Rs.

« Nous avons choisi l'incitation plutôt que la contrainte »

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Jean-Pierre Sueur secrétaire d'Etat aux collectivités locales, dresse le bilan de dix mois de discussions au Parlement

« Le projet de loi qui vient d'être adopté a-t-il été édulcoré par le débat parlementaire ?

– Le débat parlementaire a fait évoluer ce texte, mais sa cohérence par rapport à l'orientation initiale souhaitée par Pierre Joxe est incontestable, notamment pour ce qui est de l'intercommunalité qui sera à l'avenir la règle dans les agglomérations. Autant l'intercommunalité suscitait de fortes réserves il y a encore dix ou quinze ans, autant aujourd'hui les esprits ont beaucoup évolué. On l'a vu à propos de la solidarité rurale. Je craignais qu'il y ait des réticences, au contraire, il y a eu une forte demande. L'action d'associations d'élus, je pense en particulier à celle des élus de montagne, n'y a pas été pour rien.

» Il y avait deux conceptions possibles de la solidarité rurale. La première aurait consisté en un saupoudrage inefficace entre les 32 000 communes rurales que compte la France. La seconde, que nous avons choisie, parie pour l'essentiel sur l'intercommunalité puisque cette dotation permettra le financement des projets de développement économique portés par les groupements de communes à fiscalité propre qui choisiront de fédérer leurs énergies à l'intérieur du même espace géographique.

» Nous ne sommes donc pas dans une logique d'assistance mais dans une logique d'aménagement du territoire.

– Sur quoi va pouvoir s'appuyer cette coopération intercommunale ?

– Au fil des des débats, en particulier en seconde lecture, Philippe Marchand et moi-même avons insisté pour que la cohérence des nouveaux outils que sont les communautés de villes et de communes soit maintenue. Les communautés auront deux vocations obligatoires, le développement économique et l'aménagement du territoire, liées à un dispositif fiscal spécifique. Celui-ci se traduira pour les communautés de villes par l'unification et la spécialisation de la taxe professionnelle. On réduira par étapes les disparités de taxe professionnelle pour arriver à un seul taux pour la communauté.

» Il y a actuellement des dysfonctionnements lourds qui proviennent de la grande disparité des taux de taxes professionnelles enregistrés à l'intérieur de la même agglomération urbaine. On pourrait aisément montrer que l'extension anarchique des zones urbaines, la progression du mitage du paysage et les difficultés pour élaborer des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont directement liés à ces disparités de taux.

» J'ajoute qu'il y a dans la loi d'autres incitations, comme une DGF propre au groupement, et le remboursement de la TVA l'année même de la réalisation des travaux.

– La communauté de communes et la communauté de villes s'ajoutent aux districts et aux SIVOM. Est-ce que tout cela n'est pas trop compliqué ?

– La loi respecte l'intercommunalité qui existe, notre texte n'enlève rien aux districts, aux SIVOM et aux communautés urbaines. Il propose simplement de nouvelles formules à ceux qui désirent aller plus loin. Nous n'avons pas de religion nominaliste, nous sommes simplement attachés au processus de la coopération. L'expérience montre que les fusions décidées d'une manière qui paraît autoritaire n'aboutissent qu'à des divorces. Notre choix a été celui de l'incitation, et en aucun cas celui de la contrainte.

– La volonté de déconcentration que comporte également le texte n'est-elle pas que symbolique ?

– Le principe affirmé est fondamental. Philippe Marchand va adresser prochainement aux préfets une charte de la déconcentration qui présentera un descriptif très complet du processus. A l'heure des déconcentrations, il faut aussi déconcentrer le pouvoir de l'Etat, c'est une question de rapidité d'exécution, donc d'efficacité, et c'est aussi important pour le corps préfectoral. Cette déconcentration est par ailleurs le gage de la réussite des politiques contractuelles qui se développent entre l'Etat et les collectivités, et qui supposent que les préfets aient un large pouvoir de décision. Il est tout à fait absurde que les maires et présidents de région et de département qui ont, depuis 1982, davantage de pouvoirs soient toujours obligés de faire le détour par les cabinets ministériels. Il faut pouvoir traiter sur le terrain, directement avec le préfet et le sous-préfet.

Favoriser la transparence

– Les dispositions relatives à la démocratie locale ont souvent été considérées comme des gadgets au cours des débats parlementaires. N'est-ce pas à juste titre ?

– La loi municipale assure la représentation des minorités. Cela donne de l'intérêt aux débats communaux, mais encore encore faut-il que l'opposition dispose de moyens réels de contrôle. Cette loi y pourvoit. J'attire particulièrement votre attention sur la composition des commissions d'appels d'offres. Désormais, on ne pourra plus ouvrir les plis et passer un marché sans qu'il y ait des représentants de l'opposition. C'est une excellente mesure en faveur de la transparence de la vie politique. De la même manière, toutes les mesures qui concernent les finances locales me paraissent essentielles. Il ne suffit pas de regarder le budget d'une commune pour connaître son état, il faut regarder également la situation financière, les participations dans les société d'économie mixte et dans les associations loi 1901, ou au sein des instances intercommunales.

» En matière de finances locales, on a changé d'époque. La faillite d'une collectivité locale ne fait plus partie des vues de l'esprit. Autrefois, il n'y avait qu'un seul financeur, le Crédit local de France, et les communes étaient considérées comme des placements sans risques. On est passé à l'ère de la double responsabilité, celles des organismes bancaires qui, avant de prêter, ne manquent pas de regarder les comptes, et celle des élus. Certains m'ont dit : il faut des garde-fous. Je n'en veux pas. De nouvelles tutelles seraient contraires à la décentralisation. Ce qui est légitime, en revanche, c'est qu'il y ait des diagnostics, de la transparence, des systèmes d'alerte permettant non seulement aux élus mais également aux citoyens de connaître la réalité financière des collectivités. Mme Edith Cresson vient de rappeler son souhait que la création d'un observatoire des finances locales soit accélérée. Cet organisme répondra à une incontestable nécessité. »

Propos recueillis par
GILLES PARIS

FR 3 et les pouvoirs locaux

L'ère des connivences

En province, les accords se sont multipliés entre la troisième chaîne du service public et les conseils régionaux. Ces accords inaugurent une nouvelle ère des rapports qu'entretiennent la télévision et les pouvoirs issus de la décentralisation. Les intérêts sont plus économiques que politiques, mais les programmes de plus en plus « aseptisés ».

Lire dans le supplément Radio-Télévision l'enquête d'Ariane Chemin

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

PAYS DE LA LOIRE :

Préfecture
Nantes

Départements :
Loire-Atlantique (préfecture : Nantes)
Maine-et-Loire (préfecture : Angers)
Mayenne (préfecture : Laval)
Sarthe (préfecture : Le Mans)
Vendée (préfecture : La Roche-sur-Yon)

Superficie :
32 126 km²

Population :
3 059 112 habitants

Principales agglomérations :
Nantes (495 229 habitants)
Angers (208 222 habitants)
Le Mans (189 032 habitants)
Saint-Nazaire (131 528 habitants)
Laval (56 845 habitants)

SURPLOMBANT la Loire qui, ici, s'égare en plusieurs bras alanguis, l'abbatiale de Saint-Florent-le-Vieil conserve pieusement le mausolée de Charles de Bonchamps. De ce général insurgé, le burin inspiré du très républicain David d'Angers a fait un héros antique. Le sculpteur a figé dans le marbre le geste de ce Vendéen qui, à l'article de la mort, gracia les milliers de prisonniers républicains entassés dans l'église de Saint-Florent, et parmi eux le père de David. Faut-il voir dans ce haut lieu des guerres de Vendée, à mi-chemin de Nantes et d'Angers, une terre de division ou de réconciliation? Passant par là, Aragon a décelé dans le *«visage de douleur traquée»* du Bonchamps de David *«cette compréhension française, cette poésie à la mesure d'un des plus beaux paysages du monde, où souffle vers la mer le vent républicain»*. Sous l'emphase du texte – ronéotypé et disponible *«gratuitement»* au Café de la Mairie – une des clés, peut-être, de cette région qui, à sa création, fut célébrée par les géographes déconcertés comme *«une ineptie administrative ubuesque»*.

La seule géographie, en effet, ne saurait justifier cet assemblage de provinces jalouses (l'Anjou, le Maine, la Vendée et le lointain Perche) et leur greffe sur le comté de Nantes. La Loire, vide de toute navigation depuis le Second Empire, n'est pas l'artère de vie, le trait d'union indispensable à cet ensemble épars, fruit d'une volonté technocratique. Si la moitié des trois millions d'habitants des Pays de la Loire vivent le long de ses berges, le fleuve royal n'a qu'une influence mineure dans le fait régional. Curieusement, c'est dans les fractures de l'Histoire qu'il faudrait aller chercher, selon Jean Renard, responsable de l'équipe CNRS de géographie sociale de l'université de Nantes, les prémices d'une unité : la chouannerie et

Guichard et les autres

Dans une région majoritairement acquise à l'UDF, l'emprise du baron gaulliste n'est pas contestée
C'est à peine si ses amis critiquent son manque de goût pour la concertation

«PERSONNE n'ose, et personne n'osera, sortir le couteau.» Cette remarque d'un proche collaborateur d'Olivier Guichard vaut pour la gauche – qui n'a jamais joué la carte de l'opposition frontale au baron gaulliste – comme pour la majorité de droite, où les ambitions et les divergences restent prudemment celées. Compte tenu du reflux socialiste attendu, ce n'est pas la campagne de Claude Evin, sur le thème «Réveillez-vous», qui va empêcher Olivier Guichard de dormir.

Président il est, président il restera. Cette région, indéfectiblement ancrée à droite, est l'une des moins menacées. A l'abri d'une alternance. A l'abri même d'une poussée du Front national. Le parti de Jean-Marie Le Pen n'atteint ses scores nationaux que le long du littoral, où les thèses sécuritaires reçoivent un écho au sein d'une population de retraités en villégiature et de commerçants. Si les idées lepénistes s'épanouissent aussi sur le terreau du chômage à la périphérie d'une ville comme Le Mans, elles ont du mal à se répandre dans une région essentiellement rurale où la population étrangère culmine à moins de 2 %.

«Le climat est un peu mou»

Olivier Guichard fait mine de craindre davantage les listes écologistes dont l'ardeur militante se concentre, non seulement sur le bétonnage côtier, mais aussi dans l'estuaire de la Loire. Les motifs d'indignation y sont variés : de la raréfaction des civelles, découragées dans leur migration par la saleté du fleuve, à la prolifération des vases le long des berges, les projets d'extension du Port autonome à Donges-Est, présumés mortels pour les oiseaux, ou encore la centrale nucléaire envisagée par EDF, au Carnet. *«Nous allons essayer de voir ce qu'ils ont dans la tête»*, bougonne Olivier Guichard. Et si ces écolos venaient à mettre à mal la majorité absolue UDF-RPR du conseil régional, *«nous ferions comme Edgar Faure, une majorité d'idées alternative»*, lance le président dans un sourire malicieux.

On peut lui faire confiance pour continuer à gouverner la région à sa guise. L'homme n'a pas son pareil pour arbitrer les différends, calmer les aigreurs, ouvrir la voie des compromis. *«Il a un mode de gouvernement très reposant»*, se souvient un de ses anciens collaborateurs. *«Il est très consensuel»*, confirme Philippe Mestre (député UDF de Vendée), premier vice-président du conseil régional. Cette rondeur dans la pratique politique, cette manière apaisée de conduire les affaires, est en parfaite harmonie avec le tempérament régional, naturellement modéré. *«Le climat politique est un peu mou. C'est une région de faible débat démocratique*, regrette le bouillant François d'Aubert (UDF-PR, Mayenne). *Nous faisons des drames de temps en temps, comme le récent refus des élus mayennais de voter le plan Universités 2000, mais il est très difficile de monter des coups. Il tient bien ses types de Loire-Atlantique.»*

Depuis le somptueux hôtel de région, architecture de béton rosé, de marbre et de verre posée à la pointe de l'île Beaulieu, à Nantes, Olivier Guichard règne en maître sur une région qu'il finit par incarner à lui tout seul. Au point d'apparaître aux yeux du Vendéen Philippe de Villiers (UDF-PR) comme *«le seul élément d'unité régionale»*. L'ancien secrétaire particulier du général de Gaulle a en effet, depuis longtemps, «une certaine idée» de la région. Il s'efforce de lui donner forme, sans jamais varier sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les idées qu'il a toujours professées en matière d'aménagement du territoire. *«J'ai ajouté de ma propre main la mention* «et à l'action régionale» *lors de la création de la DATAR»*, rappelle-t-il volontiers. L'action régionale, c'est lui qui la conduit, hors des contingences de basse politique.

C'est en 1967, lorsqu'il cherchait une circonscription pouvant le rendre «ministrable», qu'il a quitté Néac (Gironde), dont il était maire, pour la région nazairienne, *«le pays où est né mon père»*. Et où son grand-père dirigeait les Chantiers de la Loire. Conseiller général de Guérande en 1970, maire de La Baule en 1971, il est rapidement devenu la personnalité-phare d'une région plus pourvoyeuse de leaders syndicaux que d'hommes politiques d'envergure. Ministre, il a largement fait profiter son fief de «délocalisations» nourricières : le service des pensions de l'éducation nationale à La Baule, une partie du ministère des affaires étrangères à Nantes, etc.

Depuis vingt ans, Olivier Guichard rassemble les Pays de la Loire sur quelques idées simples : désenclavement, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, investissement prioritaire sur la Basse-Loire, etc. *«Quand il s'agit de dossiers, dans l'intérêt de la ville et de la région, on s'unit»*, reconnaît le maire socialiste de Nantes, Jean-Marc Ayrault. Pour la mise en place d'Atlanpole, l'implantation de l'école des Mines ou de l'Institut national du bois, l'union a fait la force des Pays de la Loire, sur la base d'un pragmatisme dont Olivier Guichard est expert.

Pour les plus politiques de ses adversaires, cette recherche permanente de consensus pour l'exercice d'un pouvoir, somme toute solitaire, est exaspérante : *«Il ne se passe rien*, dit Claude Evin. *Cela tient à la capacité du président à anesthésier le débat. Sa gestion bonhomme n'offre pas d'aspérités; elle aboutit, par le saupoudrage des subventions, à fossiliser les départements dans une relation de dépendance.»* Une fois pour toutes, Olivier Guichard a pris acte que *«les personnalités politiques de la région ont toujours été d'un niveau moyen. Les plus fortes personnalités se sont investies de manière très locale»*.

Des technocrates dévoués

Et pour cause! La place est prise. Le seigneur des Pays de Loire n'est pas partageux. A la région, les élus de sa majorité n'ont que des strapontins. François d'Aubert ironise sur *«les vice-présidents sans portefeuille et les présidents de commission sans délégation»*.

Pour Olivier Guichard, un président de région doit éviter un défaut, *«la mégalomanie»*, et avoir une qualité, *«une expérience administrative»*. C'est ainsi qu'il s'est entouré d'une équipe de technocrates dévoués et de bon niveau, sur lesquels il s'appuie, alors que sur les élus, selon le mot de Jean Monnier, le maire d'Angers (ex-PS), *«il s'assoit»*.

Comment gouverner autrement quand on est RPR alors que la quasi-totalité des villes de la région sont aux mains de la gauche, et que les cinq départements sont dominés par l'UDF? Hervé de Charette (UDF-PR, Maine-et-Loire) est de ceux qui regrettent *«cette conception modeste de la région»*, cette absence de *«politique flamboyante»*. Et il croit percevoir *«une légère impatience»* face au manque de concertation de la méthode Guichard.

J.-J. B.

Lire la suite page 12

Le conseil régional

Président : Olivier Guichard (RPR).
5 PC; 25 PS; 7 div. g.; 20 RPR; 13 UDF; 18 div. g.; 3 FN; 2 Verts.
Résultats des élections de 1986 par département

LOIRE-ATLANTIQUE (31 sièges)
Ins., 688 528; abst., 23,80 %; suff. ex., 500 570.
LO : 2,04 %; PC : 5,35 %, 1 élu; PS : 34,49 %, 12 élus; MRG : 1,46 %; Alt : 1,01 %; Un. opp. : 46,19 %, 16 élus; FN : 5,91 %, 2 élus, Verts : 3,52 %.

MAINE-ET-LOIRE (21 sièges)
Ins., 451 358; abst., 21,69 %; suff. ex., 330 508.
LO-LCR : 1,32 %; PC : 5,22 %, 1 élu; PS : 33,01 %, 8 élus; Alt : 5,31 %, 1 élu; Un. opp. : 45,25 %, 10 élus; div. d. : 3,89 %, div. d. : 0,81 %; FN : 5,15 %, 1 élu.

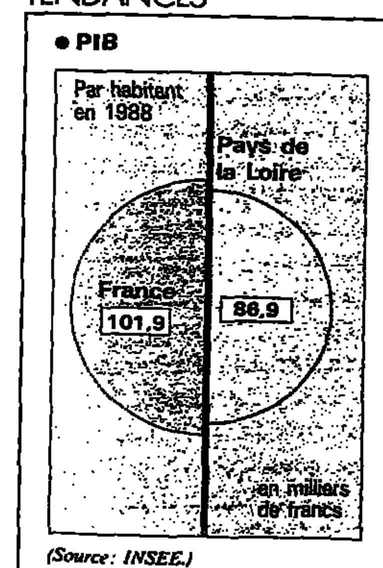
MAYENNE (9 sièges)
Ins., 193 485; abst., 17,77 %; suff. ex., 147 381.
PC : 3,22 %; PS : 11,60 %, 1 élu; div. g. : 21,91 %, 2 élus; Un. opp. : 58,54 %, 6 élus; FN : 4,71 %.

SARTHE (16 sièges)
Ins., 358 564; abst., 22,10 %; suff. ex., 264 040.
PC : 17,05 %, 3 élus; PS : 27,16 %, 5 élus; Alt. : 1,53 %; Un. opp. : 45,07 %; 8 élus; div. d. : 2,84 %; CNIP : 1,26 %; FN : 5,05 %.

VENDÉE (16 sièges)
Ins., 356 210; abst., 18,48 %; suff. ex., 272 724.
PC : 3,65 %; PS : 25,88 %, 5 élus; MRG : 1,28 %; Un. opp. : 47,92 %, 9 élus; div. d. : 12,77 %, 2 élus; FN : 4,93 %; Verts : 3,54 %.

TENDANCES

● **PIB**



(Source : INSEE.)

● **Budgets régionaux**

(Source : ministère de l'intérieur.)

l'œuvre inachevée

l'insurrection vendéenne de 1793 restent, deux siècles après, les plus sûrs vecteurs d'une conscience régionale. *« Cet héritage commun, né des événements tragiques de la Révolution, est propre aux cinq départements »*, affirme l'universitaire nantais.

A l'intérieur des limites de l'ancienne Vendée militaire, l'histoire, ce n'est pas du passé. Dans le bocage, les Mauges, le pays de Retz, le sud de la Mayenne et jusque dans la Sarthe profonde, on retrouve les mêmes caractéristiques : une terre rurale, d'élevage, de catholicité et de forte fécondité, dont les vieux réflexes identitaires sont testés à chaque rendez-vous électoral. C'est de là que le « mouvement du 4 décembre » est parti, fin 1982, pour s'étendre en bataille généralisée pour l'« école libre ». Et, si la gauche a pu franchir les murs des villes, généralement républicaines et progressistes, donc haïes par les campagnes « blanches », c'est sous son visage le plus modéré, rocardien et chrétien.

Dans le secret du bocage, respire un monde de notables. Quelques hommes se voient déléguer par l'électorat du pays la responsabilité de la chose publique. La Sarthe, et ses nombreux élus à particule, illustre bien cette « aristocratie de service » qui entretient avec la population des liens de droit et de devoir. Dans les urnes conservatrices, les fils succèdent aux pères, les neveux aux oncles, et parfois même les veuves aux maris prématurément disparus. Cette organisation en fiefs a son pendant économique : une agriculture de petites propriétés, et surtout un tissu vivant de PME. Pays de conservatisme politique, pays d'innovation et de dynamisme économique.

Le miracle vendéen

Durant les six dernières années, le conseil régional a aidé à la création de quelque 700 entreprises. *« 7 500 emplois créés par initiative locale en dix ans »*, proclame Philippe de Villiers pour son seul département, rappelant la réputation de *« Taïwanais »* de ses compatriotes. Si le « miracle vendéen » n'est plus aussi insolent, et si le mythe de l'usine à la campagne a pâli dans le Choletais, ces régions, au sud de la Loire, ne connaissent pas la *« capilotade économique »* que, selon François d'Aubert, les restructurations de Thomson et d'Alcatel promettent à la Mayenne. Implantées dans le secteur traditionnel (cuir, bois, textile) comme dans les technologies les plus pointues, les PME des Pays de la Loire résistent plutôt bien à la crise. Souvent, elles réagissent vite.

Pourtant, ce tissu économique au maillage serré a ses fragilités. Le travail à l'usine de chaussures est pour la femme d'agriculteur l'occasion d'apporter un deuxième salaire à la ferme. Or, tout comme l'élevage est à la merci des négociations du GATT, la prospérité du textile ou celle du meuble local est menacée par la mondialisation des marchés. Double danger de mort donc, auquel la région veut répondre par une action volontariste de développement économique global. Sa tâche est facilitée par la répartition équilibrée des emplois entre les grands secteurs industriels. *« A l'image du relief en creux de la région, l'économie ne présente pas de crête, cela permet de passer les tempêtes »*, souligne Jean-Marcel Morisset, directeur du développement économique et de la recherche à la région. Mais la résistance aux vents mauvais de la conjoncture internationale ne constitue pas une politique.

Père fondateur de l'aménagement du territoire, Olivier Guichard s'est lancé d'emblée dans un programme de désenclavement. D'abord le téléphone : la moitié du premier budget régional y a été consacrée. Avec un appareil pour treize habitants, les Pays de la Loire avaient, en 1974, le taux d'équipement de l'Espagne.

Ensuite, les autoroutes pour relier Nantes à Angers, au Mans et à Paris. Pas d'excès de vitesse dans ce domaine, puisque la voie expresse entre Nantes et Rennes n'a été inaugurée que le 17 janvier dernier. Quelques jours auparavant, la Vendée étrennait ses trois premiers kilomètres d'autoroute. Le train enfin : pour préparer la venue du TGV, la région s'est employée à gommer par anticipation tous les passages à niveau sur le trajet.

Parallèlement, il s'agissait d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre locale, en rattrapant le terrible retard des Pays de la Loire en matière de formation initiale et continue. Par conviction depuis qu'il a présidé à la création de l'université de technologie de Compiègne au début des années 70, Olivier Guichard n'a eu de cesse de développer l'enseignement supérieur technologique. Les Pays de la Loire manquaient cruellement d'ingénieurs ? En dix ans, Nantes aurait, dit-on, rattrapé le rythme de formation de Grenoble. L'autre obsession régionale est de doper la recherche, qui ne représente encore, malgré les efforts, que 1,6 % du potentiel français. Mais la course de vitesse n'est pas gagnée : un jeune sur dix a quitté la région entre les deux derniers recensements ; à chaque fois, selon le CNRS, c'était un diplômé.

Au cours de ces années, l'essentiel de l'investissement régional s'est porté sur Nantes, promue au rang de métropole régionale, alors qu'une ville comme Angers, située à l'épicentre des Pays de la Loire, aurait pu y prétendre. *« Pour éviter que la région ne bascule dans le giron parisien, il fallait lui donner un contrepoids à l'ouest »*, explique-t-on dans l'estuaire. Tout le monde a fini, bon gré mal gré, par se ranger à l'avis du président Guichard. *« J'ai réussi à leur faire comprendre que leur intérêt passait par le développement de la Basse-Loire »*, dit-il. Il a favorisé la naissance d'Atlanpole et d'Atlantech, sur les rives de l'Erdre, ignorant volontairement les technopoles d'Angers et du Mans. Il y a concentré les écoles haut de gamme. Les nouvelles ambitions de Jean-Marc Ayrault pour Nantes, désormais organisée en un district de vingt communes, et le dynamisme auquel Joël Batteux est contraint pour extirper Saint-Nazaire de la spirale du chômage (17 %) font de ces socialistes des alliés objectifs.

Pour la première fois, la région, le département, les deux villes, mais aussi les différentes chambres consulaires et le Port autonome se sont regroupés dans une association communautaire de l'estuaire de la Loire (ACEL) pour mettre au point une stratégie de développement commune. Avec plus de 700 000 habitants – dont près de 500 000 dans la seule agglomération nantaise – la Basse-Loire est la plus grosse métropole industrielle et portuaire de la façade atlantique. Le port, en se développant vers l'aval, à Montoir, et en diversifiant son activité par les conteneurs, a nettement distancé ses concurrents. Il fait déjà vivre, directement et indirectement, 15 000 familles et mise sur la facilité de son accès pour développer ses relations outre-Atlantique. Les constructions navale et aéronautique, gros donneurs d'ordres aux entreprises sous-traitantes de l'estuaire, ont la masse critique pour équilibrer le tissu de PME qui encercle la région nantaise.

Encore faut-il que la « Belle endormie » prenne conscience de son rôle de capitale. Nantes s'est souvent satisfaite de la prospérité de son négoce. Le fera-t-elle aujourd'hui de son tertiaire ? Ville d'estuaire, elle s'était opposée jadis à la création de Saint-Nazaire. Quant à son influence sur l'arrière-pays, elle n'a que rarement dépassé les « folies » du bord de l'Erdre, les limites du vignoble, le Haut Bocage et le Choletais. Les départements les plus excentrés se plaignent de ce déficit de rayonnement : *« Nous comprendrions que les investissements les plus significatifs soient faits sur Nantes à condition que cela nous tire »*, estime le sénateur (UDF-CDS) de la Mayenne, Jean Arthuis. Laval, sans la moindre liaison ferroviaire avec Nantes, serait aux prises avec d'*« étranges tiraillements »* entre Rennes et Le Mans.

Solidarités de proximité

Pour l'agglomération mancelle, le rattachement aux Pays de la Loire est resté théorique. Premier arrêt après Montparnasse, Le Mans est plus que jamais dans l'orbite parisienne. *« Cela nous plaît. Nous voulons rester une grande ville de province dans le Bassin parisien »*, affirme Jean-Claude Boulard (PS), président de la communauté urbaine. *« La géographie nous a fait un beau cadeau en nous plaçant à l'interface de l'Ouest et de l'Ile-de-France. Si la région nous prend en compte dans ce cadre, nous pourrions lui apporter quelque chose. »* Sinon ? Olivier Guichard lui-même, malgré ses efforts pour maintenir l'unité de sa région, semble baisser les bras face à la force centrifuge qui éloigne Le Mans de Nantes : *« Etre à 50 minutes de Paris, c'est plus fort que tout »*, reconnaît-il.

Les ratiocinations sur l'appartenance de la Loire-Atlantique à la Bretagne ou de tel pan de région au Poitou-Charentes ont perdu de leur vigueur depuis vingt ans. Mais le poids régional qu'Olivier Guichard tente de faire valoir est de plus en plus contrarié par des solidarités de proximité qui transgressent les limites administratives de la région. Ainsi le président des Pays de la Loire a-t-il vu d'un mauvais œil la constitution d'un réseau de villes entre Nantes, Angers, Rennes et Brest. *« Opération anti-région »*, diagnostique-t-il. *« Il n'y a pas d'exemple de développement qui ne puise sa source ailleurs que dans les centres urbains »*, proteste Jean Monnier, le maire d'Angers. Un réseau ? D'accord, dit Le Mans, mais avec... Laval, Alençon et Tours.

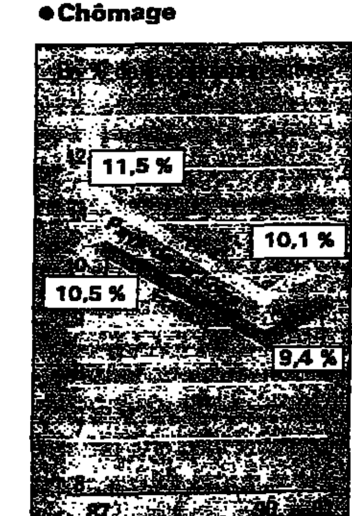
Les présidents des conseils généraux de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, du Morbihan se rencontrent, dit-on, de manière informelle. Les acquisitions de terrain à Notre-Dame-des-Landes, aux confins de la Bretagne, pour le futur aéroport international des Pays de la Loire ne seraient parvenues aux oreilles des conseillers régionaux que par la rumeur. Les présidents Méhaignerie (Ille-et-Vilaine) et Cossé-Brissac (Loire-Atlantique) y avaient travaillé d'arrache-pied, mais discrètement. Saint-Nazaire se sent plus en phase avec des ports comme Lorient ou La Rochelle, le long de la façade atlantique, qu'avec La Roche-sur-Yon ou Châteaubriant.

Ces relations de connivence contiendraient, selon Philippe de Villiers, les germes d'un éclatement. Elles illustrent aussi la nécessité d'élargir l'horizon régional. *« Il y a un axe de Villiers-Méhaignerie pour un regroupement entre Pays de la Loire et Bretagne »*, déclare le président du conseil général de Vendée. *« Je sens bien l'ensemble Pays de la Loire-Bretagne »*, renchérit Jean Arthuis, persuadé que l'avenir passe par une grande université de l'Ouest atlantique fédérant celles de Rennes, Nantes, Angers, Le Mans et Laval. François d'Aubert ajouterait volontiers à cette grande région la Basse-Normandie. *« Tout ce qui est à l'ouest du Mans sera à l'écart de la prospérité »*, prophétise-t-il, comme pour justifier la création d'une entité faisant le poids face à Bruxelles.

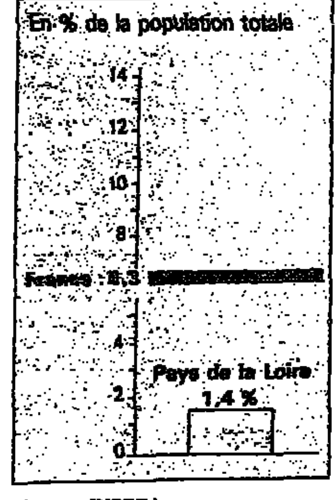
Le lobbying est l'un des objectifs affichés par l'Arc atlantique. Cette notion, inventée par un universitaire breton, a été reprise par Olivier Guichard en 1989 pour unir, dans un projet de coopération, vingt-trois régions de la façade atlantique, depuis les Highlands écossais jusqu'au Portugal. Bref, les Pays de la Loire seraient condamnés à voir plus grand pour gérer sans drame leurs distorsions internes.

Le désir d'Olivier Guichard de forger un véritable espace régional a pourtant fait son chemin depuis vingt ans. L'institution régionale fonctionne, et *« la volonté des hommes de travailler ensemble est totale »*, jurent en chœur les ténors politiques de la région. Mais, ajoute un chef d'entreprise, *« il est utopique de vouloir rapprocher les économies de Nantes et du Mans »*. Au-delà des vieux clivages entre républicains et royalistes, laïcs et cléricaux, droite et gauche, les Pays de la Loire seront-ils à jamais, selon le mot de Jean Renard, *« une région inachevée »* ?

JEAN-JACQUES BOZONNET



(Source : INSEE.)



(Source : INSEE.)

La semaine prochaine :

LA PICARDIE

Déjà publié : l'Alsace (le Monde *daté 6-7 octobre*), *l'Aquitaine* (le Monde *daté 13-14 octobre*), *l'Auvergne* (le Monde *daté 20-21 octobre*), *la Bourgogne* (le Monde *daté 27-28 octobre*), *la Bretagne* (le Monde *daté 3-4 novembre*), *le Centre* (le Monde *daté 10-11 novembre*), *Champagne-Ardenne* (le Monde *daté 17-18 novembre*), *la Corse* (le Monde *daté 24-25 novembre*), *la Franche-Comté* (le Monde *daté 1-2 décembre*), *l'Ile-de-France* (le Monde *daté 8-9 décembre*), *le Languedoc-Roussillon* (le Monde *daté 15 et 16 décembre*), *le Limousin* (le Monde *daté 22 et 23 décembre*), *la Lorraine* (le Monde *daté 29 et 30 décembre*), *Midi-Pyrénées* (le Monde *daté 5 et 6 janvier*), *le Nord-Pas-de-Calais* (le Monde *daté 12 et 13 janvier*), *la Basse-Normandie* (le Monde *daté 19 et 20 janvier*) *et la Haute-Normandie* (le Monde *daté 26 et 27 janvier*).

COUP DE CŒUR

Jacquot de Nantes

NANTES, une ville comme les autres ? Certainement pas pour Jacques Demy. Le cinéaste de l'inoubliable *Lola* et de ce très beau drame qu'est *Une chambre en ville* pensait, avec André Breton, que rien d'important ne pouvait lui arriver ailleurs qu'ici.

« Jacquot de Nantes », comme le baptise le film de sa compagne Agnès Varda, caressait sa ville d'un regard amoureux. De même qu'elle a inspiré avant lui Julien Gracq, Nantes a été la mère nourricière de l'artiste décédé prématurément. Mais les poètes de demain devront-ils puiser dans le passé mythique pour parler de la ville tant aimée ?

Il suffisait à Jacques Demy de respirer le vent du large balayant le quai de la Fosse et de flâner, tout gamin, du côté des Salorges. Il était une fois, en effet, un petit garçon qui s'éveillait au spectacle d'un port dont l'imaginaire est ouvert sur le monde. Un univers fait à la fois de poésie et de dureté. C'était dans les années 30.

Avant les remblaiements des bras de Loire et les bombardements de la guerre, Nantes méritait vraiment le nom de Venise de l'Ouest. Le pont transbordeur, celui qu'empruntaient les métallos de la Navale, n'avait pas été encore envoyé à la ferraille. Les quais n'étaient pas déserts. Des témoins subsistent toutefois de l'histoire de cette ville deux fois millénaire : le château, la cathédrale, les maisons d'armateurs. Demy, lui, leur préférait la brasserie 1900, La Cigale, où les marins *« en perm à Nantes »* venaient voir Anouk Aimée chanter et danser, et le passage Pommeraye, antre à la fois merveilleux et inquiétant. C'est le décor des deux histoires filmées à Nantes. Tournées ailleurs, ces images n'auraient sûrement pas la même vérité. La caméra de Demy *« voit »* la ville parée d'un voile de mélancolie. Enveloppant le port d'où les bateaux partent vers les îles, les chantiers navals, dont la sirène rugit chaque matin, les bars où les marins viennent s'encanailler. C'est *Lola* ou la rencontre tous azimuts.

Quand il tourne *Une chambre en ville* en 1982, Demy pressent la mort de la Navale, qui arrivera cinq ans plus tard. Traiter de la grève de 1955 (un ouvrier tué par balles), de la solidarité de la classe ouvrière, les ingrédients d'un drame social et personnel sont rassemblés, bien à l'image de Nantes qui, longtemps, sut entretenir le bourgeois désinvolte et le fier prolo en colère.

Mais les pas de la Navale ont reculé vers Laval ou Saint-Nazaire. Les cols blancs ont pris leur place sur les friches industrielles transformées en bureaux. Nantes aurait-elle perdu son âme ? Demy n'est plus là pour répondre.

En tout cas « Jacquot » nous livre la clé d'une cité interdite à ceux qui ne font qu'y passer, un dépliant touristique dans les mains.

YVES ROCHCONGAR

HEURES LOCALES

REPÈRES

ALSACE

Mulhouse récupère les piles

Depuis 1983, Mulhouse s'est engagé, en concertation avec vingt-cinq communes environnantes (le SIVOM compte 200 000 habitants), à maîtriser les déchets ménagers. Ainsi, plus de 24 kilos de verre par habitant ont été collectés l'an passé. Mais le principe des collectes sélectives a aussi été étendu à d'autres matériaux valorisables ainsi qu'aux piles, pour lesquelles il n'existait jusqu'alors pas de solution acceptable de traitement.

Plus de 8 tonnes de piles, de toutes compositions, ont été collectées et stockées avant que le SIVOM signe un contrat de partenariat avec une entreprise spécialisée dans ce domaine. A l'avenir, l'essentiel de ces récupérations doit être traité par une entreprise de l'Isère, alors que les piles alcalines-salines le seront par une société suisse du canton de Vaud. La démarche du SIVOM n'est pas gratuite : il en coûtera 20 francs par kilo de produit, stockage, tri, transport et traitement compris. Mais, pour Jean-Marie Bockel, député socialiste et maire de Mulhouse, la préservation de l'environnement oblige les finances locales à quelques sacrifices.

BOURGOGNE

Naissance d'un district en Saône-et-Loire

Premier du genre en Saône-et-Loire, le district de Cuiseaux a été porté sur les fonts baptismaux au début de l'année 1992. Il regroupe neuf communes voisines, auparavant réunies au sein du plus important syndicat à vocations multiples du département. Un SIVOM qui gérait un budget de 18 millions de francs.

René Beaumont, député (UDF-PR), président du conseil général et maire de Varennes-Saint-Sauveur, a été élu à la présidence du district de Cuiseaux. Il a fixé deux axes prioritaires à cette nouvelle entité : la politique d'aménagement du territoire communal et le développement économique. Les contribuables concernés devraient bénéficier des effets positifs d'une intercommunalité renforcée, sans pour autant voir augmenter leurs impôts, les élus locaux ayant assuré qu'ils entendaient *« gérer fermement le produit de la fiscalité globale »*.

FRANCHE-COMTÉ

Le tribunal de Vesoul au secours des rivières de Haute-Saône

Entre Vosges et Jura, les vallées de la Saône et de l'Ognon peuvent se flatter de voir le tourisme progresser de 30 % par an. Pourtant, les pêcheurs sont les premiers à rappeler qu'on ne peut même pas se baigner dans les rivières à truites, à gardons et à sandres. Alors, si la Haute-Saône veut mériter le slogan touristique qu'elle s'est inventé *« d'île verte »*, elle a encore beaucoup à faire. Le tribunal de grande instance de Vesoul avait peut-être ce souci en décidant de consacrer l'audience correctionnelle du jeudi 16 janvier à juger quatorze agriculteurs, directeurs de laiterie et chefs d'entreprise, poursuivis pour avoir pollué plusieurs rivières du département.

Les responsables des associations de protection de la nature et des sociétés de pêche, parties civiles, se sont félicités d'une telle procédure qui permet à la fois, selon eux, de mieux souligner la gravité des atteintes à l'environnement et de faciliter le suivi des dossiers par leurs militants bénévoles. Les délits constatés allaient du rejet malencontreux de quelques hectolitres de lisier à la pollution industrielle de plusieurs kilomètres de rivières, en passant par le percement accidentel d'une cuve contenant des produits toxique.

Les autorités judiciaires soulignent l'intérêt pédagogique d'une audience consacrée à des délits de ce type. Cette audience « thématique » donne, selon les magistrats, une image instantanée des différents mode de pollution, de leurs causes et de leurs conséquences. Au total, c'est une somme dépassant 2 millions de francs que réclament les différentes parties civiles en attendant un jugement prévu pour le jeudi 13 février.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants Bernard Lederer (Mulhouse), Claudine Mettetal (Macon) et André Moisse (Vesoul).

Le transManche malgré tout

Deux ans avant l'ouverture du tunnel sous la Manche, les collectivités de Haute-Normandie soutiennent toujours les liaisons maritimes de voyageurs avec l'Angleterre

ROUEN

de notre correspondant

SITUÉS à 150 et 250 kilomètres au sud du pas de Calais, Dieppe et Le Havre, les deux ports transManche de la Haute-Normandie, parient sur la fidélité d'une clientèle anglaise adepte des « mini-croisières » en Manche. Leur situation n'est cependant pas comparable. La liaison Dieppe-Newhaven (900 000 passagers par an), exploitée par la Société nouvelle d'armement transManche, fonctionne dans la tourmente depuis plusieurs années. En revanche, les lignes Le Havre-Portsmouth en Angleterre (800 000 passagers en 1990), exploitée par P and O, et, dans une moindre mesure, Le Havre-Rosslare en Irlande (200 000 passagers en 1990) exploitée par Irish Ferries, déploient leurs activités avec sérénité.

Sans le moindre état d'âme, le conseil régional de la Haute-Normandie, le conseil général de Seine-Maritime et la ville du Havre acceptent, en ce début d'année, d'engager 93 MF, aux côtés du Port autonome du Havre, pour restructurer les installations transManche (coût total 200 MF) : construction d'une nouvelle gare maritime pour la compagnie P and O, comblement d'un ancien bassin pour aménager 8 hectares des terre-pleins. La ville du Havre en profite pour remodeler une zone portuaire très proche de son centre mais dégradée faute d'une vocation bien définie. La compagnie Irish Ferries, jusqu'à présent rejetée dans l'arrière-port du Havre, va récupérer la gare maritime construite spécialement pour P and O en 1986. La compagnie, qui traite 170 000 tonnes de fret (20 % du commerce extérieur de l'Irlande), va bénéficier d'une aide de Bruxelles (27 MF).

Une activité indispensable

L'ambiance est bien différente à Dieppe où se multiplient les réunions de cellules de crise. L'année 1991 a été catastrophique en raison de grèves à répétition et d'un lock-out de plusieurs semaines au début de l'été. Bilan : 63 MF de pertes pour un chiffre d'affaires de 250 MF, alors que le déficit prévisionnel avait été fixé à 20 MF. En décembre, la direction de la SNAT a fait savoir qu'elle abandonnera *« si les conditions d'exploitation ne sont pas modifiées »* et a lancé la balle dans le camp des collectivités. *« La SNAT ne pourra seule supporter un tel fardeau »*, explique Jacques Khélia, directeur de l'armement à Dieppe.

Face à cet ultimatum, les « acteurs locaux » ont tout d'abord confié au président de la chambre de commerce et d'industrie de Dieppe, Jean-Paul Lalitte, *« une mission d'étude afin de trouver des solutions économiquement viables au cours du premier semestre 1992 »*.

Le conseil régional de Haute-Normandie et le maire de Dieppe, Christian Cuvilliez (PCF), ont exprimé leurs plus grandes craintes. *« Choix d'un nouvel opérateur maritime »*, comme le croit inévitable Jean-Louis Bourlanges, conseiller régional UDF, ou *« recapitalisation »* par la SNCF, comme le suggère Christian Cuvilliez, l'avenir de la ligne de Dieppe ne dépendra que de la participation financière des collectivités. Ces dernières sont largement engagées dans la construction d'un avant-port d'un coût de 182 MF, capable de recevoir les plus gros ferries en activité. L'idée est de maintenir à Dieppe, après l'ouverture du tunnel sous la Manche, une activité indispensable à l'économie locale.

Quelle que soit la formule retenue, les élus régionaux ne pourront que l'inscrire dans un schéma régional de développement touristique avec la région anglaise de Brighton, comme le conseille fermement le Comité économique et social de Haute-Normandie.

ÉTIENNE BANZET

COURRIER

Retour à Michelin-Ville

La publication, dans le Monde *daté 12 et 13 janvier, de l'article de Corine Lesnes « Fin de siècle à Michelin-Ville » a suscité les réactions de plusieurs de nos lecteurs.*

M. Roger Quilliot, sénateur et maire socialiste de Clermont-Ferrand, nous écrit : *« S'il est vrai que la manufacture Michelin occupe une place prépondérante dans la vie clermontoise, cette place n'est plus ce qu'elle était et ce depuis bien longtemps : on peut d'ailleurs le déplorer ou s'en réjouir mais tel n'est pas notre propos aujourd'hui.*

« Vous écrivez que, dans les années 1920, Michelin construisait 3 000 maisons, la municipalité 350. Je ne sais si telle était bien alors la proportion mais je peux vous dire qu'elle est maintenant très largement inversée.

» Il y a à Clermont-Ferrand, en janvier 1992, 3 478 logements de la Société des habitations Michelin. Le seul parc de logement social géré par les 3 organismes HLM qui interviennent sur la ville de Clermont-Ferrand (Office public d'HLM, Office public d'aménagement et de construction, Société régionale HLM) comprend 13 645 logements dont, en gros, la moitié ont été construits et sont gérés par l'Office public d'HLM qui, comme son nom de l'indique pas, est municipal.

» Quant au patrimoine immobilier et foncier Michelin (usines, bureaux, logements...), il occupe environ 400 des 4 302 hectares du territoire communal. Autant dire que « Michelin-Ville » n'est tout de même pas Clermont-Ville. »

Directeur de la communication de la société Michelin, M. Jean-Pierre Vuillerme conteste la description des conditions de vie dans son entreprise : *« En vous lisant, il apparaît que Michelin serait une entreprise où les hommes qui y travaillent sont ignorés, méprisés, abandonnés, poussés au désespoir, que Michelin serait une entreprise au style de management rétrograde et indigne, une entreprise qui mettrait en péril la santé, voire la vie de son personnel.*

» Avez-vous réalisé qu'en nuisant à l'image de Michelin vous portiez atteinte à la dignité de ces mêmes hommes ? Ils savent bien, eux, que si leur entreprise n'était pas un lieu où les hommes peuvent exprimer en pleine liberté leurs compétences, leurs initiatives et leurs jugements, que si leur entreprise n'avait pas fondé, depuis sa création, son action sur le respect des hommes, elle ne serait pas devenue le leader mondial dans sa spécialité. On ne fonde pas le succès à long terme d'une maison sur le mépris de ceux qui la construisent.

» Au-delà de Michelin et des hommes qui y travaillent, vous nuisez à Clermont et à la région tout entière au moment où celle-ci rassemble toutes ses forces vives pour préparer l'avenir... »

Pour M. Jean-Pierre Luis, professeur d'histoire au lycée Jeanne-d'Arc de Clermont-Ferrand, *« la restructuration chez Michelin et les pertes d'emplois qui en résultent sont un drame social et humain. Même si des lectures sur l'habitat social dans l'entre-deux-guerres ont servi davantage que l'enquête sur le terrain, la misère et le désarroi existent. Ce n'est hélas pas uniquement le lot de Clermont-Ferrand. Ce qui est inadmissible est justement que l'on ne présente que cette réalité-là... Clermont-Ferrand est une ville universitaire (22 000 étudiants) qui offre des formations très variées... Elle connaît une réelle vitalité culturelle.*

Précisons enfin que ce n'est pas le président de la chambre de commerce mais le président de la chambre de métiers du Puy-de-Dôme qui a estimé que les créations d'entreprises par de futurs chômeurs, bénéficiant de mesures incitatives contenues dans les plans de restructuration, pouvaient être qualifiées de création « du désespoir », appréciation formulée lors d'une assemblée générale de cet organisme dont le quotidien *la Montagne* du 19 juin 1990 a rendu compte sous le titre « La chambre de métiers ne voit pas la vie en rose ».

TGV franco-espagnol

La région Aquitaine et l'Euskadie souhaitent la création d'une voie rapide entre Dax et la frontière pour relier les deux réseaux ferroviaires

BORDEAUX

de notre correspondante

EN collaboration avec ses partenaires du gouvernement autonome d'Euskadie, la région Aquitaine a réalisé une étude de faisabilité d'une ligne TGV entre Dax et la frontière espagnole. Cofinancée par les deux régions, cette étude doit, dans l'esprit de ses commanditaires, contribuer à convaincre les compagnies de chemin de fer et les gouvernements espagnol et français, de l'intérêt stratégique du maillon ferroviaire basco-aquitain dans les communications européennes. *« Sans l'assistance de cette liaison, nous ne serions en présence que de deux réseaux nationaux sommairement et médiocrement connectés »*, assurent les commanditaires.

Le TGV Atlantique, tel qu'il est inscrit dans le schéma des lignes ferroviaires françaises, aboutirait à Dax. De leur côté, les Basques ont l'intention de réaliser un réseau TGV reliant les trois capitales des trois provinces d'Euskadie : Vitoria, Bilbao et Saint-Sébastien. Cette réalisation résoudrait du même coup les problèmes d'écartement des rails principal handicap des laisons ferroviaires entre l'Espagne et le reste de l'Europe.

Chaînon intermédiaire

Dans ces conditions, il paraîtrait logique de construire le chaînon intermédiaire entre les deux réseaux de façon qu'il n'y ait pas de rupture de vitesse. En effet, les trains ne peuvent actuellement pas dépasser 120 km/h sur la portion Dax-frontière espagnole. L'étude réalisée par SOFRERAIL, une filiale de la SNCF, table sur une voie nouvelle de 72 kilomètres assortie d'une gare spéciale TGV à proximité de Bayonne. Cet axe permettrait un gain de temps de 39 minutes entre Dax et la frontière. Selon les tracés envisagés, plus ou moins proche de l'agglomération Bayonne-Biarritz, le coût varie entre 4,963 milliards de francs et 5,379 milliards de francs. Cette ligne pourrait drainer cinq millions et demi de voyageurs, soit un million de plus qu'aujourd'hui. Le taux de rentabilité interne (calculé selon les normes SNCF) se situe cependant à un niveau plutôt bas : entre 3,34 % et 3,68 %. A titre de comparaison, le taux est de 4,3 % pour le TGV Est et de 3,1 % pour le TGV Auvergne dans le schéma national des lignes TGV.

La rentabilité socio-économique est nettement plus élevée : entre 6,92 % et 7,40 %. Le TGV Est, dans le schéma national, atteint 8,8 %, et le TGV Aquitaine entre Paris et Dax, 10 %. *« Certes, ce n'est pas assez élevé pour une entreprise commerciale,* reconnaissent les auteurs de l'étude, *mais c'est en revanche suffisamment intéressant et attractif pour envisager des compléments de financements et réfléchir au moyen de les réunir. »* Selon les calculs, il faudrait une aide de 1,240 milliard de francs émanant de la CEE. Elle devrait être complétée par une enveloppe de 2,5 milliards à répartir entre les Etats français, espagnol et portugais, ainsi qu'entre les régions ou provinces autonomes. La région Aquitaine et l'Euskadie se sont fixé l'an 2002 pour la mise en service de ce tronçon du TGV franco-espagnol. Les deux régions vont solliciter la Commission européenne en lui suggérant d'*« approfondir la réflexion sur la prise en charge des zones transfrontalières dans les voies de communications européennes »*.

GINETTE DE MATHA

Le déménagement des Gobelins (suite)

LORS du comité interministériel de l'aménagement du territoire (CIAT) du mercredi 29 janvier, les représentants du ministère de la culture ont évoqué la réorganisation de la Manufacture des Gobelins (*le Monde* daté 26-27 janvier). Après des expertises réalisées conjointement par le ministère de la culture et par le ministère de la ville et de l'aménagement du territoire, des décisions ont été annoncées, dont nous publions les principales dispositions.

« La manufacture de basse-lice de Beauvais actuellement aux Gobelins sera réinstallée à Beauvais d'ici à la fin de l'année 1992 (vingt-trois emplois).

» Un pôle de rentraiture de tapis et tapisseries sera créé à Aubusson et effectif dans sa totalité dans un délai de dix-huit mois. Il comportera deux volets. D'une part, le développement d'ateliers de rentraiture privés devant permettre le recrutement sur place d'une dizaine de personnes grâce à une politique de commandes du ministère de la culture à hauteur de 2 MF dès l'exercice budgétaire 1993. D'autre part, la création d'un atelier de rentraiture public du Mobilier national, pourvu à hauteur de quarante emplois. Ceux-ci seront prioritairement affectés sur la base du volontariat, – quinze emplois – et par recrutements exceptionnels sur emplois vacants. Un plan de formation sera immédiatement mis en œuvre.

» Enfin, il sera procédé au renforcement des activités de l'Ecole nationale de l'art de la tapisserie, où seront regroupées les formations initiales actuellement dispersées à Paris (cinq emplois). La manufacture de haute-lice des Gobelins et la manufacture de la savonnerie resteront sur le site des Gobelins, dont la vocation sociale et culturelle est confirmée. »

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Profession : élu local.** – Quelques jours après l'adoption par l'Assemblée nationale du statut de l'élu local, la Fondation pour la gestion des villes organise, mardi 11 février à Paris, une journée d'études intitulée « Elu local, une profession ». Comment concilier fonction élective et activité professionnelle, quelle rémunération pour les élus à temps plein, le relations entre professionnels de la gestion locale, seront les questions posées à cette occasion.

▶ Fondation pour la gestion des villes, 59, rue La Boétie, 75008 Paris. Tél : 42-25-89-36.

□ **PRÉCISION.** – Dans l'article consacré au Prix du jeune écrivain de Muret (*le Monde* daté 19 et 20 janvier) nous avons attribué au quotidien de Bordeaux, *Sud-Ouest*, ce qui revient au quotidien de Toulouse, *La Dépêche du Midi*. C'est bien *La Dépêche* qui avec *le Monde*, soutient le Prix du jeune écrivain. Que l'un et l'autre confrère veuillent bien nous pardonner cette distraction.

PUBLICATIONS

□ **Marketing politique.** – *La Lettre du cadre territorial* a récemment publié un numéro hors-série intitulé « Le marketing politique : la loi du 15 janvier 1990 », qui présente le texte juridique ainsi que ses conséquences (plafonnement des dépenses électorales, financement des campagnes, etc.).

▶ 72 pages, 280 F. BP 215, 38506 Voiron Cedex. Tél.: (16) 76-65-71-36.

□ **La France et l'Europe des régions.** – Haut fonctionnaire français à la Commission des Communautés européennes, M. Jean-François Drevet vient de publier un ouvrage synthétique sur *la France et l'Europe des régions*. Il analyse successivement la recomposition d'un continent, la politique régionale européenne d'infrastructures, l'action des fonds d'aides divers et les chances des ensembles régionaux nouveaux.

▶ 235 pages, 140 F. Editions Syros-Alternatives, 6, rue Montmartre, 75001 Paris.

Pays de la Loire

Guichard et les autres

Suite de la page 10

Numéro 2 de la région, Philippe Mestre confirme : *« Il y a un risque à n'être entouré que de subordonnés, il faut aussi des conseils politiques. »* L'ancien directeur de cabinet de Raymond Barre compte bien sur le troisième tour, c'est-à-dire l'élection du bureau après le 22 mars, pour proposer de nouvelles règles de fonctionnement.

« Nous sommes très liés, je suis le seul de la région à avoir des relations égalitaires avec lui », affirme celui que Guichard appelle affectueusement *« Mon petit Philippe »*. Au nom de ces relations privilégiées, le député de Vendée espère être davantage associé aux affaires. L'été dernier, son amour-propre avait été douloureusement blessé lorsque son ami Olivier avait « oublié » de l'avertir d'une réunion de l'Union des Pays de la Loire (association regroupant les élus locaux UDF-RPR dont il est pourtant coprésident !).

La succession « n'est pas ouverte »

Dans le climat lénifiant ambiant, l'incident avait pris l'allure d'un séisme. Menaçant de bouder le grand raout d'union voulu par Guichard, Mestre entendait affirmer qu'il ne voulait pas *« être traité comme un trompette »*.

Partager ne serait-ce qu'une parcelle du pouvoir serait de bon augure à l'approche de la succession. *« Elle n'est pas ouverte, et je ne ferai rien pour l'ouvrir »*, proteste Philippe Mestre. Il ne cache cependant pas que diriger cette région, après en avoir été le préfet de 1976 à 1978, lui *« plairait »*. Il ne doute pas que, le moment venu, Olivier Guichard *« fera en sorte que je lui succède »*.

L'après-Guichard n'a-t-il pas été évoqué par Guichard lui-même ? Il aurait laissé entendre qu'il pourrait ne pas aller jusqu'au bout de son mandat. En 1998, il en aura soixante-dix-huit ans. *« Si je me sens fatigué à soixante-dix-sept ans, j'arrêterai »*, lâche-t-il, énigmatique.

Jean Monnier, cet ancien socialiste qui joue avec succès la carte de l'ouverture à Angers, et qui partage avec Olivier Guichard des relations d'estime, croit volontiers qu'il tentera une passation de pouvoirs en cours de mandat.

Une façon d'éviter l'éclatement de la droite en une guéguerre des chefs. Une façon surtout d'essayer de placer un RPR : on parle de François Fillon, qui a pris à contrecœur la tête de liste dans la Sarthe, voire de Roselyne Bachelot, l'Angevine. Le premier a l'inconvénient d'être de petite taille, la seconde d'être une femme. Des handicaps lourds, paraît-il, par ici. De toute façon, pour Hervé de Charette, *« l'exception Guichard n'est pas susceptible de se reproduire »*. La région doit échoir à sa majorité naturelle, l'UDF. La plupart des observateurs ne croient d'ailleurs pas à une sortie prématurée du baron. Selon l'un de ses proches, *« il mourra dans ses bottes. »*

J.-J. B.

La fin des sirènes

LES sirènes des pompiers de villages, qui avertissaient des accidents et des incendies, sont en voie de disparition. Victimes du progrès, elles sont peu à peu remplacées par des « récepteurs d'appels sélectifs individuels » déclenchés par les centres de traitement des alertes (CTA).

Ces CTA peuvent couvrir l'ensemble d'un département. Ceux, par exemple, qui ont mis en place la départementalisation des services d'incendie et de secours (*le Monde* daté 12-13 janvier). En instaurant ces CTA, ils cherchent à raccourcir le délai de diffusion des alertes aux centres de secours concernés. Ce système améliore également le fonctionnement des centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours (CODIS) qui assurent les fonctions de commandement, de coordination et d'information. Ils permettent d'élaborer automatiquement les bilans statistiques et financiers des interventions.

Pour mettre en place de tels systèmes, les conseils généraux font appel à des bureaux d'études spécialisés comme Immotech, qui a déjà équipé les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault. L'implantation des centraux PTT à autonomie d'acheminement a permis de diriger les appels destinés au 18 vers un centre unique. Avec le réseau Numéris, on pourra identifier le numéro de téléphone de l'appelant, mais aussi localiser les mauvais plaisants...

C. de C.

JUSTICE

Alors que l'affaire Urba est relancée à Lyon

Le tribunal de Paris prononce des condamnations symboliques dans l'affaire des fausses factures du Sud-Est

La onzième chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Mme Jacqueline Chevallier, qui jugeait l'affaire des fausses factures du Sud-Est, a prononcé, vendredi 31 janvier, des peines de un an à quinze mois de prison avec sursis et des amendes de 20 000 F à 100 000 F contre sept des neuf inculpés. Les magistrats ont condamné Gérard Monate, PDG du bureau d'études socialiste Urbatechnic, à quinze mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende, Joseph Delcroix et Bruno Desjoberts, dirigeants d'Urbatechnic à un an de prison avec sursis et 20 000 F d'amende *(nos dernières éditions du 31 janvier)*. Le tribunal a également condamné les entrepreneurs : Claude Popis, gérant de la SORMAE, à un an de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende, Pierre Bentata, directeur général de la SAE, à quinze mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende, Jean-Pierre Adam, PDG de Borie-SAE, et Paul Peltier, directeur général de la SORMAE, à un an de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende.

Les dirigeants de Sud-Est Equipement, société liée au Parti communiste français, Maurice Pierrat et Luc Biéret, ont bénéficié de la loi d'amnistie du 20 juillet 1988. Les parties civiles, et notamment la Ligue des contribuables, qui avait fait citer à la barre des témoins l'ex-inspecteur Antoine Gaudino, à l'origine de l'enquête, ont été déclarées irrécevables. Cependant, ce jugement ne met pas un terme à l'affaire Urba. Ce même vendredi 31 janvier en effet, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a décidé que l'information judiciaire ouverte, en septembre 1991, contre trois élus socialistes marseillais, dont les députés Michel Pezet et Philippe Sanmarco, devait se poursuivre *(le Monde du 31 janvier)*.

Ne pas charger des lampistes

Le message est clair. En infligeant des condamnations symboliques à sept des neuf prévenus – parmi lesquels aucun homme politique – de l'affaire des fausses factures de la SORMAE, premier rameau de la tentaculaire affaire Urba à être jugé sur le fond, le tribunal de Paris s'est refusé à «charger les lampistes». Il s'est aussi conformé aux réquisitions du substitut Jean-Claude Marin, qui avait réclamé des *«peines de principe»*.

Pour le tribunal, *«Gérard Monate n'a pas contesté qu'Urbatechnic, créée pour organiser le financement du Parti socialiste et éviter un éventuel dérapage vers d'autres fins, tendait effectivement à prendre en compte les dépenses des élus ou les campagnes électorales». «M. Desjoberts a également admis que la partie la plus importante de la rémunération versée à Urbatechnic constituait en réalité «une libéralité»*, indique le jugement qui souligne que *«les sommes versées à Urbatechnic excédaient largement les prestations éventuellement fournies»*. Les quatre membres de la SORMAE, filiale pour la région Rhône-Alpes-Méditerranée de la société de bâtiment et travaux publics Société auxiliaire d'entreprise (SAE) sont également condamnés. *«La SORMAE n'avait nul besoin d'Urbatechnic pour le montage de ses dossiers dans les meilleures conditions»*, ajoute le tribunal dans ses attendus.

Paradoxalement, les condamnés les plus malheureux seront sans doute les deux responsables des bureaux d'études Sud-Est Equipement (SEE), proches du PCF, Maurice Pierrat et Luc Biéret. Ils bénéficient en effet de la loi d'amnistie du 20 juillet 1988, consécutive à la réélection de M. François Mitterrand à la présidence de la République. Comme ce texte stipule que les *«délits en relation avec le financement direct ou indirect de campagnes électorales ou de partis politiques avant le 11 mars 1988»*, sont amnistiés, le tribunal a implicitement reconnu que SEE avait œuvré pour financer le Parti communiste français. A l'inverse des responsables d'Urba, les deux hommes, durant tout le procès, n'avaient cessé de nier avoir eu pour but de financer le PCF.

Est-il nécessaire de le préciser? Le jugement de cet infime tronçon de l'affaire, encore amputé avant même le procès par des amnisties et des non-lieux, ne met nullement un terme judiciaire à l'affaire du financement du PS, dont des aspects continuent d'être instruits à Rennes et à Lyon.

D. S.

L'instruction concernant trois élus socialistes marseillais peut se poursuivre

Considérant que l'action publique avait été *«régulièrement engagée»*, la chambre d'accusation, présidée par M. Henri Blondet, estime que la cour d'appel de Lyon reste *«saisie de l'action publique»*. L'information judiciaire ouverte le 27 septembre 1991 pour faux en écritures privées et usage, corruption, ingérence, trafic d'influence, complicité et recel, contre deux députés socialistes des Bouches-du-Rhône, MM. Michel Pezet et Philippe Sanmarco, un ancien adjoint au maire de Marseille, M. Pierre Rastoin, et *«tous autres»*, devrait donc se poursuivre.

La chambre d'accusation devait se prononcer sur un imbroglio juridique rarissime : quelles conclusions tirer du décret sur l'affaire Urba signé le 21 novembre par le premier ministre, Mme Edith Cresson? Fondé sur un avis du Conseil d'Etat, ce décret annulait purement et simplement la décision du tribunal administratif de Marseille qui avait relancé l'affaire Urba. Il revenait ainsi au point de départ de ce dossier difficile : l'autorisation accordée le 11 juin dernier à M. Gérard Monnier-Besombes, député européen des Verts, par le tribunal administratif de Marseille de porter plainte *«en lieu et place de la ville de Marseille»* dans l'affaire Urba. Une plainte avec constitution de partie civile était déposée au tribunal de Marseille le 20 juin.

Pourvois en cassation

Trois mois plus tard, les Verts réussissaient là où beaucoup avaient échoué : le 27 septembre dernier, une information judiciaire contre les trois élus socialistes marseillais. Quelques jours plus tard, M. Christian Riss, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, était chargé de l'instruction de cette nouvelle affaire. Après moultes péripéties, le dossier Urba trouvait donc enfin une issue judiciaire.

Au mois de novembre, l'avis du Conseil d'Etat venait toutefois interrompre ce nouveau parcours judiciaire : estimant que les allégations des Verts *«n'étaient pas assorties des justifications nécessaires»*, la section de l'intérieur du Conseil d'Etat se prononçait en faveur de l'annulation de la décision de Marseille *«en tant qu'elle concerne M. Pezet»*. Mme Cresson signait le décret d'annulation le 21 novembre. M. Pezet, qui se déclarait *«pleinement heureux»*, croyait alors à l'effondrement total de l'ensemble du dossier.

La chambre d'accusation vient donc de lui donner tort. Reste la question de la présence du député européen des Verts dans la procédure. Après l'annulation de l'autorisation du tribunal administratif, M. Monnier-Besombes peut-il encore prétendre représenter la commune de Marseille? Sur ce point, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a décidé de surseoir à statuer, renvoyant M. Monnier-Besombes devant la *«juridiction administrative compétente»* en lui accordant un délai d'un mois. Me Divier déposera prochainement une requête devant la section du contentieux du Conseil d'Etat, qui devra donc examiner la légalité du décret signé par Mme Cresson.

L'arrêt de la chambre d'accusation de Lyon a été très mal accueilli par l'avocat de M. Pezet, Me Alain Jakubowicz, qui a immédiatement annoncé qu'il allait déposer un pourvoi en cassation, de même que le défenseur de M. Sanmarco.

A. C.

L'affaire des comptes de l'OM

L'ultimatum de l'ex-inspecteur Gaudino

CANNES

de notre correspondant régional

L'ex-inspecteur Antoine Gaudino a adressé, jeudi 30 janvier, par huissier, une sommation interpellative au procureur de la République de Marseille, pour qu'il prenne ses réquisitions *«sous quatre jours»* dans l'affaires des comptes du club de football professionnel de l'Olympique de Marseille. Cette nouvelle initiative de M. Gaudino, candidat aux élections régionales dans les Bouches-du-Rhône à la tête d'une liste «Génération vérité», fait suite à la «lettre ouverte» qu'il avait adressée à M. Dropet, le 20 janvier *(le Monde du 21 janvier)*.

Dans cette «lettre ouverte», il rappelait sa *«responsabilité personnelle»* au procureur de la République de Marseille. Il lui reprochait de ne pas avoir mis en mouvement l'action publique en dépit de l'intention qu'il avait manifestée, dans un rapport au garde des sceaux en date du 4 juillet 1991, d'ouvrir, *«sauf instructions écrites contraires»*, une information judiciaire contre M. Tapie et plusieurs autres dirigeants de l'OM des chefs de faux, usage de faux et abus de confiance. – *(Corresp.)*

A la suite de la mort d'un détenu

Le médecin-chef de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelonne est inculpé d'homicide involontaire

M. Régis Verhaeghe, juge d'instruction au tribunal de Montpellier (Hérault), a inculpé le docteur François Holveck, actuel médecin-chef de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelonne, dans l'Hérault, d'homicide involontaire. Cette inculpation fait suite à la mort d'Antoine Garcia, un maçon de trente-sept ans victime il y a deux ans d'une hémorragie méningée dans l'ancienne prison du centre-ville de Montpellier.

MONTPELLIER

de notre correspondant

Antoine Garcia, immigré espagnol, père de deux enfants installé dans l'Aveyron, avait sombré progressivement dans l'alcoolisme après la mort accidentelle de ses parents en 1977. Surpris à deux reprises en état d'ivresse au volant, il a été condamné le 28 août 1989 par le tribunal correctionnel de Montpellier à cinq mois de prison ferme, alors que le parquet n'avait requis qu'une peine de six mois avec sursis.

A peine arrivé au «Château» – le surnom donné à l'ancienne maison d'arrêt de Montpellier en raison de sa vétusté et son exiguïté, – il se met à trembler, chute dans la cour et saigne abondamment de la tête. L'infirmière soigne sa plaie. Dans la nuit qui suit, il hurle, délire, casse la vaisselle de sa cellule et se cogne la tête sur un des lits. Le surveillant en chef décide, le lendemain matin, de l'isoler au mitard.

Le docteur François Holveck, médecin-chef vacataire de la prison, l'examine alors une première fois. Mais on ne le lui signale pas comme un «détenu à risques». Il fait le constat d'un état éthylique, prescrit deux comprimés d'Equanil 400, un tranquillisant, mais ne décèle pas d'hémorragie et confirme la mesure d'isolement. L'après-midi, l'état d'Antoine Garcia ne s'améliore pas. Il ne contrôle plus son hygiène, tient à peine debout et bredouille des phrases incohérentes. Le docteur Holveck, rappelé d'urgence, lui prescrit un comprimé de Nozinan, un autre neuroleptique.

Hémorragie méningée

Le lendemain matin, le surveillant découvre Antoine Garcia accroupi dans sa cellule, hébété. Ce jour-là, François Holveck le revoit à deux reprises. Il lui prescrit une injection de Curethyl, afin de «casser» le délirium. Mais ce médicament ne figure pas dans l'armoire de l'infirmerie ni dans la pharmacie de l'établissement, et personne ne peut le lui administrer. Le médecin suggère aussi de lui donner de un à trois litres de vin en cas de crise grave, pour atténuer son état de manque. Mais l'administration s'y refuse, estimant la mesure contraire aux usages de l'établissement. Le 31 août, à 1 heure du matin, le surveillant de nuit découvre le cadavre d'Antoine Garcia.

Le rapport d'expertise rédigé par deux médecins d'Aix-en-Provence, les docteurs Default et David, estime que l'état de santé d'Antoine Garcia nécessitait une hospitalisation et conclut explicitement à une négligence du docteur Holveck. Mais, toujours selon lui, si faute il y a, elle incombe aussi, et, dans une moindre mesure, à l'administration pénitentiaire, qui n'a pas non plus su apprécier la nature de l'état de santé de son détenu. Selon ce rapport, sa mort serait due à une lente hémorragie méningée, probablement consécutive à sa chute le premier jour dans la cour de la prison. Mais s'ils envisagent une erreur d'appréciation et de diagnostic, les experts reconnaissent aussi que des symptômes du à une hémorragie consécutive à un traumatisme crânien s'apparentent en de nombreux points à ceux d'une crise de pré-délirium.

JACQUES MONIN

IMMIGRATION

Réclamant l'arrêt des expulsions

Des associations estiment que l'injustice de la «double peine» n'est pas levée

Une quarantaine d'étrangers sous le coup d'une «double peine» poursuivent une grève de la faim pour obtenir l'abrogation de leurs arrêtés d'expulsion. Quinze d'entre eux protestent ainsi depuis le 2 janvier dans les locaux de la CIMADE à Paris. Ils sont notamment soutenus par le MRAP et la CIMADE, qui jugent insuffisantes les récentes mesures d'apaisement prises par le gouvernement.

Un jeune étranger vivant en France depuis son enfance peut-il, après avoir purgé une peine de prison, être expulsé vers le pays de ses parents, avec lequel il n'a aucune attache, d'autant que sa famille, et parfois sa femme et ses enfants, vivent dans notre pays?

La «double peine» recouvre en réalité des situations très différentes. La loi rend «inexpulsables» certains étrangers dits *«protégés»*, très liés à la France, soit par la précocité et la longue durée de leur séjour, soit par leur mariage avec un citoyen français. Mais des exceptions existent en matière de proxénétisme et de trafic de drogue, et dans les cas dits d'*«urgence absolue»*. Il y a donc, parmi les grévistes de la faim, des jeunes condamnés dans des affaires de drogue qui se sont vu infliger des interdictions du territoire, des étrangers expulsés en *«urgence absolue»* par le ministère de l'intérieur, et des étrangers expulsés dans les années 1986-1988 en vertu de la loi Pasqua, mais qui ne seraient plus expulsables aujourd'hui en vertu de la loi Joxe.

1) Les interdictions du territoire prononcées dans des affaires de drogue : ces dernières années, les tribunaux pouvaient prononcer des interdictions du territoire contre tout étranger condamné dans une affaire de drogue, protégé ou non, en se fondant sur le code de la santé publique. La loi contre le travail clandestin du 31 décembre 1991 a mis fin à cette situation : ce texte, défendu par le ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin, interdit aux juges, en matière de drogue, de prononcer des interdictions de territoire envers les étrangers qui ont des liens étroits avec la France (1), sauf en cas de production, fabrication, importation ou exportation de stupéfiants, d'*«association formée ou entente en vue de commettre ces infractions»*, ou de blanchiment de l'argent de la drogue.

La loi étend en outre les possibilités de relèvement de ces peines. Dans une circulaire datée du 22 janvier dernier, soit trois jours avant la manifestation contre le racisme à la Bastille, le ministère de la justice précisait aux parquets de France les conditions d'application de ce texte. Rappelant que les étrangers condamnés à des interdictions définitives du territoire retrouvent, avec cette loi, le droit d'en demander le relèvement, la circulaire attirait l'attention des parquets sur la situation des étrangers aujourd'hui «protégés» qui ont été condamnés sur la base de l'ancien texte, avant l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre. *«Vous ferez en sorte que les requêtes présentées par ces étrangers puissent être soumises, dans le meilleur délai possible, aux juridictions compétentes*, note le texte signé par le directeur des affaires criminelles et des grâces, M. Franck Terrier. (...) *En pareil cas, il y aura lieu de faire surseoir à l'exécution de la mesure de reconduite à la frontière dans l'attente de la décision de la juridiction saisie.»*

2) L'*«urgence absolue»* : théoriquement, les jeunes du Comité contre la double peine font partie des étrangers «protégés» par l'ordonnance de 1945. Cette protection disparait toutefois en cas d'*«urgence absolue»*. Lorsqu'il y a *«nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique»*, le ministère de l'intérieur peut expulser tout étranger majeur, qu'il soit protégé ou non. Le syndicat des avocats de France dénonce l'utilisation, selon lui abusive, de cette notion, qui permet l'expulsion administrative même en l'absence de condamnation à une interdiction du territoire.

3) Les «expulsés» de l'ère Pasqua : certains des jeunes qui sont aujourd'hui en grève de la faim ont été expulsés entre 1986 et 1988 en vertu de la loi Pasqua. Les dispositions de ce texte ont été revues en 1989, après le retour des socialistes au pouvoir. Les arrêtés d'expulsion ont été suspendus et remplacés par des assignations à résidence. Mais certaines de ces dernières ont été abrogées, rendant possible l'expulsion sur les bases de la loi Pasqua. Les grévistes de la faim demandent une «grâce collective» supprimant l'épée de Damoclès qui pèse sur les «bannis» de l'ère Pasqua, ou permettant leur retour lorsque l'expulsion a été exécutée. Dans un communiqué diffusé le 29 janvier, le ministère de la justice précise qu'*«une étude très attentive est actuellement en cours au ministère de l'intérieur, où la situation de tous ces étrangers devrait donner lieu à un examen au cas par cas»*.

Le Comité contre la double peine, qui anime les grèves de la faim à Paris depuis le 2 janvier, à Lyon depuis le 14 et dans plusieurs prisons, estime que les efforts du gouvernement ne permettent pas de régler tous les cas individuels. Les militants «anti-double peine», volontiers provocateurs, devaient se rendre au ministère de l'intérieur, samedi 1er février, afin, disent-ils, *«de se faire arrêter»*.

PHILIPPE BERNARD et ANNE CHEMIN

(1) Il s'agit des mineurs, des étrangers résidant «habituellement» en France depuis qu'ils ont atteint l'âge de dix ans, ou depuis plus de quinze ans, ou «régulièrement» depuis plus de dix ans, des pères ou mères d'enfants français s'ils exercent l'autorité parentale ou subviennent à leurs besoins, des étrangers mariés à un conjoint français si le mariage est antérieur aux faits, des titulaires d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français dont le taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 20 %.

□ **Les Kurdes cessent leur grève de la faim à Toulouse et à Lorient.** – Les trente-cinq Kurdes de nationalité turque, déboutés du droit d'asile, qui faisaient la grève de la faim dans des églises de Toulouse et de Lorient ont cessé leur mouvement, respectivement jeudi 30 et vendredi 31 janvier. Les préfectures leur ont accordé *«dans un souci humanitaire»* un sauf-conduit provisoire, valable pendant l'examen individuel de leur situation. Ces grèves de la faim duraient à Toulouse depuis vingt-deux jours, et depuis vingt jours à Lorient.

EN BREF

□ **Anomalie à la centrale de Dampierre-en-Burly.** – La dérivation d'un circuit de ventilation, placée dans la salle de contrôle du réacteur nº 1 de la centrale de Dampierre-en-Burly (Loiret), a été obturée pendant un mois, ce qui l'aurait rendue *«inopérante en cas de besoin»*. Révélée vendredi 31 janvier par EDF, cette anomalie a été classée au niveau deux de l'échelle de gravité des incidents nucléaires, qui en compte six. L'obturation de la dérivation, mise en place au cours d'un essai effectué le 23 décembre et non retirée depuis, a été constatée le 22 janvier à l'occasion d'un nouvel essai de fonctionnement. Selon le communiqué d'EDF, l'incident n'a eu *«aucune conséquence ponctuelle ni potentielle sur la sûreté, sur l'environnement et pour la sécurité du personnel»*.

□ **Les Mirage-F1 CT arrivent dans l'armée de l'air française.** – Destinés à la base de Colmar (Haut-Rhin), les premiers avions Mirage-F1 CT commencent à devenir opérationnels dans l'armée de l'air française. Il s'agit de la version «interception» du Mirage-F1 qui, moyennant une dépense de 30 millions de francs par appareil, est transformée en version «attaque au sol», baptisée CT (combat tactique), sur le modèle de ce qu'ont fait les Irakiens de leurs propres Mirage-F1. La France a commandé cinquante-cinq Mirage-F1 CT, qui lui seront livrés avant 1994.

ÉDUCATION

Avant la table ronde sur l'apprentissage

Les enseignants protestent contre l'ouverture éventuelle de sections d'apprentis en lycée professionnel

Le gouvernement réunira, lundi 3 et mardi 4 février à Paris, une table ronde «pour le développement de l'apprentissage et des autres formes d'alternance», à laquelle sont conviés les partenaires sociaux. La proposition d'ouvrir, au sein des lycées professionnels, des sections d'apprentissage, aujourd'hui presque exclusivement gérées par le privé et placées hors de la tutelle de l'éducation nationale, suscite de vives réactions dans le monde enseignant.

Quand le premier ministre, Mme Edith Cresson, avait fait du développement de l'apprentissage l'une de ses priorités gouvernementales, MM. Lionel Jospin et Jacques Guyard, respectivement ministre de l'éducation nationale et secrétaire d'État à l'enseignement technique, avaient pris leurs distances et multiplié les déclarations rassurantes, notamment vis-à-vis du corps enseignant, traditionnellement très réticent au système de l'apprentissage, dont le contrôle pédagogique échappe à l'éducation nationale et dont la gestion ressort quasiexclusivement du privé.

Les deux ministres avaient ainsi, à plusieurs reprises, manifesté leur préférence au développement d'une alternance école-entreprise «sous statut scolaire», citant en référence le modèle à succès du baccalauréat professionnel, qui intègre déjà dans son cursus des «temps de formation en entreprise» .

Dans son dossier préparatoire à la table ronde, le gouvernement va cependant plus loin. Il affiche certes sans surprise son intention de «*valoriser la fonction de formation de l'entreprise*» et de structurer la formation des tuteurs en entreprise (chargés de prendre le relais des enseignants hors de l'école), voire d'«*ouvrir les formations à de nouveaux partenaires et à de nouveaux secteurs*» (proposant que le secteur public, par exemple, puisse lui aussi accueillir des apprentis). Mais il envisage également de «*développer l'ouverture de sections d'apprentis en lycée professionnel, afin d'augmenter les flux d'élèves* (vers les filières professionnelles) *en optimisant les moyens disponibles*».

Le message a le mérite de la clarté. Décider que dans les cinq ans le nombre d'apprentis (aujourd'hui de 230 000) et de jeunes formés «sous statut scolaire» (aujourd'hui 100 000 baccalauréats professionnels) augmente en cinq ans de 400 000 a un coût. A répartir entre les entreprises, l'Etat et les régions. Or les lycées professionnels, estime-t-on, constituent une «*forte réserve de productivité*», du fait de la baisse persistante des effectifs en filière professionnelle et de la plus grande disponibilité à venir des enseignants liée à la généralisation dès la rentrée 1992 de l'alternance (les élèves des CAP en lycée professionnel doivent passer un tiers de leur temps en entreprise) .

M. Pierre Gilson, vice-président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), dénonce déjà «*le doux mélange*» qu'opère le gouvernement entre l'apprentissage et l'alternance «sous statut scolaire». Il affirme «*rester en retrait, pour ne pas être phagocyté par l'éducation nationale*». La Fédération de l'éducation nationale (FEN), dont les positions ont pourtant nettement évolué sur la nécessité d'un rapprochement école-entreprise, se déclare «*farouchement opposée à l'utilisation des moyens de l'éducation nationale au profit de l'apprentissage*» .

Les enseignants des lycées professionnels, tous syndicats confondus, soutenus par leurs homologues des filières générales, rejettent en bloc l'ensemble des propositions, qui procèdent, selon eux, «*d'une même logique d'uniformisation des formations professionnelles initiales sur le modèle de l'apprentissage*». Et appellent à la grève dans les lycées professionnels et à une manifestation, pour la clôture de la table ronde, le 4 février .

JEAN-MICHEL DUMAY

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

PP. Paris RP — 201 MON 01

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

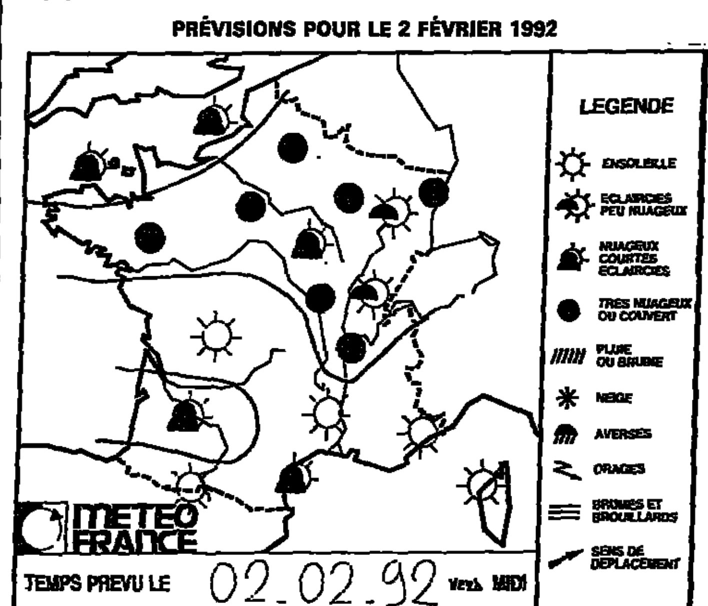
Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er FÉVRIER A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 2 FÉVRIER 1992



Dimanche 2 février : gris au Nord, soleil au Sud. – Au lever du jour, le ciel sera gris et couvert au nord de la Loire jusqu'à l'Alsace et au Lyonnais. Au-dessus de 700 mètres sur les Vosges et le Jura, le soleil sera présent dès le matin et se maintiendra l'après-midi en altitude. Sur toutes ces régions, la grisaille persistera l'après-midi. Des timides éclaircies apparaîtront des Pays de Loire au Centre et à la Bourgogne. Le soleil fera quelques percées l'après-midi sur les côtes de la Manche. Plus au sud de la Loire, après dissipation des brumes ou brouillards matinaux, le soleil sera au rendez-vous. Il fera beau sur les Alpes, en Corse et sur les Pyrénées. Quelques nuages bas se maintiendront sur le nord de l'Aquitaine. Les températures minimales avoisineront 1 à 4 degrés sur le pays en général, jusqu'à 9 degrés sur l'Est et le Massif Central. L'après-midi, le thermomètre indiquera 2 à 4 degrés sur la moitié nord du pays, et 10 à 13 degrés sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 3 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 1-2-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 31-1-1992 à 18 heures TU et le 1-2-1992 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	14	2	D
BIARRITZ	13	3	D
BORDEAUX	9	-2	C
BOURGES	9	-3	D
BREST	10	1	D
CAEN	2	-2	B
CHERBOURG	–	–	–
CLERMONT-FER.	6	-9	B
DIJON	5	-8	B
GRENOBLE	7	-4	D
LILLE	-1	-3	B
LIMOGES	13	0	D
LYON, BRON	1	-2	B
MARSEILLE	13	0	B
NANCY	9	-3	D
NANTES	11	1	D
NICE	16	6	D
PARIS-MONTS.	8	-2	D
PAU	12	4	C
PERPIGNAN	15	1	D
RENNES	9	-3	D
ST-ÉTIENNE	6	-7	B
STRASBOURG	4	-2	B
TOULOUSE	10	1	C
TOURS	8	1	D
POINTE-A-PITRE	28	17	D

ÉTRANGER			
ALGER	16	1	D
AMSTERDAM	1	-2	C
ATHÈNES	6	2	N
BANGKOK	33	23	D
BARCELONE	14	1	D
BELGRADE	5	1	C
BERLIN	1	0	C
BRUXELLES	0	-3	*
COPENHAGUE	3	0	C
DAKAR	25	20	N
DJERBA	13	9	D
GENÈVE	3	-4	D
HONGKONG	23	11	N
ISTANBUL	2	-1	C
JÉRUSALEM	7	0	A
LE CAIRE	16	7	P
LISBONNE	15	7	D
LONDRES	4	1	C
LOS ANGELES	26	13	N
LUXEMBOURG	11	1	D
MADRID	13	-5	D
MARRAKECH	28	11	N
MEXICO	14	8	C
MILAN	16	-5	B
MONTRÉAL	-3	-4	*
MOSCOU	-1	-7	D
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	20	12	D
NEW-YORK	7	6	C
OSLO	-5	-6	B
PALMA-DE-MAJ.	15	0	D
PÉKIN	1	-7	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	2	D
SINGAPOUR	32	26	D
STOCKHOLM	3	-6	D
SYDNEY	26	20	N
TOKYO	5	1	*
TUNIS	16	7	N
VARSOVIE	3	0	P
VENISE	–	–	–
VIENNE	7	3	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde L'ÉCONOMIE

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; ☐ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 1er février

TF 1

20.45 Divertissement : La 5 000e des Grosses Têtes.
22.40 Téléfilm : Le Congrès.
0.25 Magazine : Formule sport.
1.20 Journal et Météo.

A 2

20.45 Les Victoires de la musique. *Septième soirée du nom, en direct du Palais des Congrès à Paris.*
23.25 Documentaire : Bassin.
0.30 Journal et Météo.

FR 3

— *De 20.00 à 1.00 La Sept* —
1.00 Sport : Tennis.

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Ça swingue au camping.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Spectacle : Elton John, Two Rooms.
23.56 Le Journal du cinéma.
0.00 Cinéma : Fascination australienne. Film américain classé X, de Jim Travis (1990).

LA 5

20.45 Série : Kojak.
22.25 Série : Deux flics à Miami.
23.20 Journal de la nuit.
23.30 Série : Freddy, le cauchemar de vos nuits.

M 6

20.40 Téléfilm : Pas si fous, les flics de Midwatch.
22.25 Téléfilm : Maï, la petite fille de la guerre.
0.00 Musique : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.05 Téléfilm : Der Mitwisser.
22.30 Le Courrier des téléspectateurs.
22.45 Soir 3.
23.00 Magazine : Cinéma de poche.
0.00 Magazine : Mégamix.

Dimanche 2 février

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.10 Série : Columbo.
16.25 Disney Parade.
17.55 Magazine : Téléfoot.
18.55 Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Invité : Michel Rocard, ancien premier ministre.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : L'Aile ou la cuisse. ■
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : Le Voleur. ■■
0.50 Journal et Météo.

A 2

13.20 Dimanche Martin.
14.50 Série : Mac Gyver.
17.25 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.15 1, 2, 3, Théâtre.
18.20 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Red Fox.
22.10 Magazine : Bouillon de culture. Invité : Michel Serres, philosophe.
23.30 Documentaire : Roule, routier !
0.15 Journal et Météo.

FR 3

13.30 Magazine : Faut pas rêver.
14.25 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours. Best of.
19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin : Alain Madelin. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes défaits.
20.10 Série : Benny Hill.
20.40 Spectacle : 15e Festival mondial du cirque de demain.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Paul Lederman, imprésario.
22.25 Journal et Météo.
22.45 Cinéma : Mayerling. ■■
0.15 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

15.20 Magazine : 24 Heures.
16.35 Documentaire : Derniers Bisons de l'Ouest américain.
17.00 Les Nuls... l'émission.
18.00 Cinéma : Les banlieusards. ■■
— *En clair jusqu'à 20.35* —
19.35 Flash d'informations.
19.40 Ça cartoon.
20.35 Cinéma : Crimes et délits. ■■■
22.10 Flash d'informations.
22.15 Magazine : L'Equipe du dimanche.

LA 5

13.20 Série : Tant qu'il y aura des bêtes.
14.15 Série : L'Homme de l'Atlantide.
15.10 Téléfilm : Les Visions de la nuit.
16.30 Série : Soko, brigade des stups.
17.25 Série : La loi est la loi.
18.15 Série : Simon et Simon.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Cinéma : Noyade interdite. ■
22.30 Magazine : Reporters.
23.25 Magazine : Top chrono.
0.15 Journal de la nuit.

M 6

13.50 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Cinéma : La Guerre du fer. ☐
22.15 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : La Bonne. ☐
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

13.30 Danse : L'Ange bleu.
14.50 Concerto pour orchestre de Bartok.
15.25 Flash d'informations.
15.30 Documentaire : Henri Lefebvre.
16.30 Téléfilm : Luigi's Paradise.
18.00 Documentaire : Lignes de vie.
18.55 Documentaire : Georg Baselitz.
19.40 Cinéma d'animation : Die Anprobe.
20.00 Jean Painlevé au fil de ses films.
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 Padre Padrone. ■■■
22.20 Cinéma d'animation : Incubus.
22.30 Le Dessous des cartes
22.40 Les Portes de la nuit. ■■
0.20 Court métrage.

CULTURE

MUSIQUES

L'Opéra Bastille ou les accords désaccordés

La grève du 1er février ramène à des pratiques syndicales que la direction croyait révolues

La première de *Lady Macbeth de Mtsensk*, l'opéra de Chostakovitch mis en scène par André Engel et dirigé par Myung-Whun Chung, n'a donc pas lieu samedi 1er février *(nos dernières éditions du 1er février)*. Un préavis de grève avait été déposé le 30 janvier par les syndicats CGT, CFDT et FEN, des techniciens de scène. Entre temps, la FEN a levé son préavis. Mais la CGT, qui n'a jusqu'alors signé aucun accord avec l'actuelle direction, et qui est largement majoritaire chez les machinistes des Opéras de Paris (moins de 100 à la Bastille) a enlevé la décision. Il semblerait qu'un grand nombre de musiciens ne soient pas favorables à cette grève.

Les revendications des syndicats portent sur l'augmentation des effectifs techniques (la direction refuse d'en entendre parler avant la *«montée en puissance»* définitive de Bastille) et sur une compensation en temps à la sujétion de travail le dimanche. La direction considère que c'est là une manière détournée de remettre en cause l'accord «plateau» signé le 15 janvier dernier. Elle juge que les machinistes, notamment, cherchent à détourner *«sous des habillages divers»* la clause essentielle de cet accord, les trente-neuf heures de travail hebdomadaire.

Selon la direction, le temps de travail n'avait jamais excédé trente-deux heures par semaine dans les opéras parisiens, et n'atteignait dans certains cas que vingt-cinq heures. Pour mettre fin à ce qu'elle considérait comme un abus, elle avait dénoncé dès le 31 décembre 1991 un premier accord «plateau» arraché à Dominique Meyer, prédécesseur de Philippe Bélaval à la direction générale, sous la poussée des événements : il fallait absolument que la Bastille ouvre avec *les Troyens* en mars 1990. Ce premier document accordait une prime de 1 500 à 2 000 francs aux machinistes. Cette prime n'a pas été remise en cause par la direction de MM. Hirsch et Bélaval. Mais ils ont exigé que les techniciens acceptent, *«donnant, donnant»*, de travailler trente-neuf heures par semaine. Précédent de taille pour la négociation ultérieure des conventions collectives avec les autres catégories de personnel (négociation qui devraient prendre fin le 31 mai 1992).

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, l'accord en vigueur depuis le 15 janvier stipule purement et simplement l'annulation du jour de relâche (le dimanche à Bastille et le lundi à Garnier). En demandant aujourd'hui une compensation à cette clause, les syndicats pourraient vouloir rétablir les anciennes dispositions : un tiers de jour de repos supplémentaire par dimanche *«susceptible d'être travaillé»*. La direction fait remarquer que les cinquante-deux dimanches de l'année sont tous, en fait, *«susceptibles d'être travaillés»*. Ce qui ramène, par le système des compensations, le temps de travail hebdomadaire à moins de trente-cinq heures.

Le directeur artistique et le directeur général interprètent enfin cette grève surprise comme un *«retour aux vieux démons»*. Les syndicats s'étaient en effet donné jusqu'au vendredi 31 décembre, à 20 heures, pour poursuivre les négociations. A cette heure, il devenait impossible d'alerter le public d'une éventuelle annulation pour le lendemain. Jugeant qu'il s'agissait là d'une *«pression supplémentaire»*, MM. Hirsch et Bélaval ont pris l'initiative de faire passer l'information, dès vendredi midi, au cours d'une conférence de presse improvisée.

ANNE REY

Roy Hargrove, profil d'un nouveau venu

Anciens et modernes, la question a-t-elle du sens ? Pas vraiment en écoutant la trompette d'un musicien gai et boudeur

Roy Hargrove est un des onze ou douze trompettistes récemment apparus. L'instrument inspire à nouveau. Le jazz se recentre. Wynton Marsalis, le plus récent des génies très critiqués, fait figure de Husserl; Tom Harell a des airs de Deleuze; Chet Baker, c'est Jean-Jacques Rousseau; Gillespie est dans le rôle de Spinoza, Hegel et Marx ; Miles Davis, c'est évidemment Heidegger, mâtiné de Sade : on sait, la figure est relativement ardue à imaginer, mais Miles reste très difficile à supposer. Comme dit le *Bulletin du Hot Club de France*, Miles est *«un des plus grands imposteurs de cette fin de siècle»*. C'est très coton d'être un grand imposteur. On aimerait connaître les autres. Les onze ou douze nouveaux venus de la trompette, ce sont les nouveaux philosophes. Trions sur le volet.

Il y a une phrase de Roy Hargrove qui peut servir à la fois d'emblème et d'avertissement. *«J'ai entendu Clifford Brown et je n'ai plus été le même – je devais avoir quinze ans – puis Lee Morgan, Fats Navarro, Louis Armstrong...»* On voit bien que la pile de disques était mal rangée. C'est plutôt bon signe.

Il joue bien, en puissance, et (le plus souvent) en place. Il est gai, boudeur. C'est un style très neuf – brusquement tout sourire – comprenez, il contrôle tout – plutôt sympathique. Chorus fini, il file hors champ esquisser de petits pas de danse fantaisie qu'il a piqués à Gillespie. Bref, nous buvons du petit lait.

Le quintette est un modèle type «Blue Note», millésimé années 50, pure refonte des Jazz-Messengers, exactement comme si quatre zozos de Liverpool refaisaient aujourd'hui en costume et en cheveux le coup des Beatles. Les cinq artistes du quintette sortent directement d'un casting de Spike Lee. Ils ont tout appris, jeu de jambes, moue et clins d'œil complices compris. Ils jouent proprement. Nous buvons du grand lait. C'est calculé pour.

A la fin du concert, on est plutôt en bon état, perplexe et touché. On aimerait en savoir plus sur la querelle entraperçue au moment de leur sortie de scène entre le sax et l'excellent batteur Greg Hutchinson, mais c'est un détail. Le public, très moderne lui aussi, sort enchanté de ce flash-back de quarante ans en arrière. Le «revivalisme» a ceci de soigné qu'il met dans un état d'anxiété ou qu'il ravit, c'est du pareil au même, mais il cloue le bec. On a le temps de songer aussi à ce qui a précédé cette prestation impeccable, rétro et très dynamique. Ce qui a précédé, c'est un «Hommage à Sidney Bechet» de Doneda Lazro, avec vielle à roue, violoncelle et percussions classiques. Là, ça gamberge à toute vitesse. De Bechet à Ayler (le final sur un *Ghosts* sublime) en passant par Ornette, et des éraflures de cordes dont on tremble encore...

Au fait, et si la relance gaie, le «hip revivaliste», attentif, cérémonieux du quintette de Roy Hargrove était une façon de reformuler le jazz ? De remettre la pensée en route, hors nostalgie, mais comme on traque un secret dans la répétition du même ou comme on goûte à nouveau un tourment d'amour ?

FRANCIS MARMANDE

► TLP Dejazet, dimanche 2 février, concert à 20 h 30 : Kirk Lightsey (piano), Sangoma Evrett (drums) et Hein Van de Geyn (contrebasse) ; Roy Hargrove Quintette. Tél. : 42-74-20-50.

□ **Le ténor Alfredo Kraus exclu des Jeux de Barcelone.** – Une controverse a éclaté entre les deux plus célèbres ténors espagnols, Alfredo Kraus et José Carreras, au sujet de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Barcelone. Alfredo Kraus, qui, à soixante-cinq ans, passe avec Montserrat Caballe, pour la plus grande gloire internationale du chant espagnol, ne figure pas au nombre des chanteurs invités aux festivités du 25 juillet. José Carreras, qui en est le directeur artistique, a justifié ce «veto» en affirmant que Kraus s'était opposé à sa programmation en ce qui concerne notamment les représentations d'opéra en plein air. En effet, à l'occasion du célèbre «concert des trois ténors», donné par Placido Domingo, Luciano Pavarotti et Carreras en juillet 1990 aux thermes de Caracalla à Rome (le disque est devenu un «hit» chez Decca), Alfredo Kraus s'était publiquement interrogé sur l'opportunité de chanter l'opéra dans des espaces aussi immenses. Il aurait été sommé de se rétracter par le comité olympique. *«Pour moi, il s'agit d'un chantage de Carreras lui-même*, a déclaré Kraus, *mon exclusion m'apparaît comme une vengeance.»*

MODE

Haute couture de l'instant

Suite de la première page

La haute couture reste la dernière arme de l'industrie du prêt-à-porter étant liée en grande part aux fabricants italiens. Il faut donc frapper fort, et certains couturiers semblent naviguer à vue.

Manœuvre d'autant plus difficile qu'ils ne reçoivent guère d'échos : le nombre des clientes, estimé à deux mille dans le monde, ne cesse de fondre et à la critique véritable s'est substitué le compromis publicitaire. Certaines maisons en sont aujourd'hui arrivées à lancer des études pour évaluer le «poids» de la haute couture dans l'image de marque. C'est elle qui fait théoriquement vendre les parfums. Il faut s'y résoudre.

«Je zappe, donc je suis», semble dire Karl Lagerfeld, jouant les prédicateurs de l'apocalypse chez Chanel. Sa collection est en fait un collage fébrile de toutes les images fortes du prêt-à-photographier présenté en octobre dernier dans la cour Carrée du Louvre : mousselines en lambeaux de John Galliano, vestes «non finies» de Comme les Garçons, chaussures à plates-formes de Vivienne Westwood, etc. Ailleurs, les défilés à thème se succèdent (hommage à l'Afrique chez Scherrer, hommage à Gaudi chez Balmain) dans une suite d'exercices de style assez formels, parfaitement exécutés, mais hélas anecdotiques, faute de projet ou de sensibilité qui leur prêterait un semblant de vie réelle ou imaginaire.

Ailleurs, les évocations se superposent : cette saison, les jaquettes brodées, les jupes de faille à faux cul, la dentelle noire, nous entraînent encore de manière assez académique du côté de la fin des années 30 chez Schiaparelli ou Lelong. Restent les jeux de trompe-l'œil et les broderies de raphia.

Mais en enfouissant le présent sous des images historiques, au lieu de dégager l'esprit, certains agitent artificiellement le souvenir de l'âge d'or. Les imitations laborieuses excluent l'humilité des véritables hommages. Et c'est cette attitude convenue, en panne d'expresssion, qui rend la couture si datée, là où la vraie création, fille de la mémoire, n'est jamais anachronique. C'est ainsi que pour l'été 1992, la silhouette disparaît souvent sous des carcans d'illustrateurs, des robes qui ressemblent parfois à des parodies impraticables, aperçues, curieusement, surtout chez les plus jeunes. Heureux le luxe lorsqu'il redevient contemporain, à la source d'une histoire indémodable : celle du corps.

Au-delà des statuts qui datent de 1945, la définition de la haute couture n'est-ce pas d'abord le confort, le sur-mesure ? C'est le 6 février prochain qu'une commission désignée par Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, et représentant les professionnels de la mode, se réunira pour finir de «toiletter» les textes qui réglementent le métier. L'occasion donnée à certains (comme Jean-Paul Gaultier et Thierry Mugler par exemple) d'entrer peut-être dans un sérail dont l'académisme était méprisé il y a encore dix ans.

LAURENCE BENAIM

Yves Saint Laurent : les fruits du métier

Quatre-vingt-onze modèles : cette collection – la soixante et unième depuis l'ouverture de la maison en janvier 2 – aborde visiblement tous les pièges d'un trentième anniversaire. Premier passage, un papillon rose au dos d'un caban de ciré noir... Il y a le souvenir d'une dame aux gants blancs qui passe. Cette blouse de soie bleu de France, ce tailleur de tussor écru, cette robe sans boutons, nous ramènent à la source, le tout dans une rare économie d'effets. Un canotier bleu à gros grain jaune, un lien rose pour toute ceinture, et puis les orange de *la Corbeille d'oranges*, de Matisse, des citrons aux feuilles vertes, des fruits taillés à vif dans la couleur et appliqués sur le coton, comme des découpages d'enfants. Les visions du peintre séduit par les jardins de la villa Brooks à Tanger, se retrouvent jusque dans les choix du vert mosaïque, du bleu iris, notamment dans cet ensemble du soir pailleté aux couleurs du *Portrait de Mme Matisse*. Ici aussi, la nature est obtenue à force d'équivalence, de sensations blanches, turquoises, mauves : *«Il y a des fleurs partout pour qui veut bien les voir»* (Matisse).

Au fur et à mesure qu'on s'enfonce dans la couleur, dans ces rouge coquelicot, ces rose parme, les tissus deviennent de plus en plus aériens : jupes bulles de gaze à peine soufflées, manches ballon semées de confettis noirs, robes d'organdi à col en piqué blanc. Malgré quelques petites robes plus «boutique» que couture, le trait effleure la mémoire avec subtilité : la robe de Garance dans *les Enfants du Paradis*, celle de la *Jeune fille assise au bouquet de fleurs*, par Matisse, ou de *la Blouse roumaine*, une autre, cette fois en organza. Et c'est l'enchantement de Loti arrivant au Maroc : *«Ces plaines étaient d'un vert tendre et frais, d'un vert à l'infini, d'un vert tout neuf, d'avril.»*

L. B.



PHOTO TYEN

Un modèle de Claude Montana pour Lanvin

Christian Lacroix, Gianfranco Ferré : l'audace et l'éternité

L'un jette des idées à foison sur chaque vêtement, brasse les inventions les plus invraisemblables, les éléments les plus hétéroclites. L'autre décline à l'infini une ligne, un dessin, une couleur. Ils sont aussi dissemblables qu'on peut l'être, et tous deux méditerrannéens : Christian Lacroix et Gianfranco Ferré pour Dior.

Christian Lacroix s'amuse, vole d'une forme à un style comme un trapéziste, mélange ce qui ne peut l'être – comme cette musique qui accompagne, et passe tout naturellement de Trénet à Mozart... Il rêve sur les femmes qui osent les carreaux et les pois, la dentelle et la pailles le chanvre et l'or, les couleurs acides et flamboyantes, les fleurs géantes... Elles ont les épaules libres, des bustiers qui dessinent des poitrines menues. Elles éblouissent et dégagent un parfum très doux, une idée de robes perlées découvertes dans des armoires familiales, et que l'on ne saurait plus trop bien comment porter, alors on imagine et on arrange avec des fous rires. Elles disent que le luxe a un goût de bonheur. On aurait presque l'impression de pouvoir l'atteindre.

Les femmes de Ferré sont sages. Elles laissent le souvenir d'un camaïeu irisé, de silhouettes souples encerclées dans des volants en spirales, de drapés fluides. Elles évoquent de tranquilles promenades dans des jardins bien entretenus. Les immenses nœuds poufs à la cambrure des reins viennent à peine casser l'harmonie des formes. Le luxe, dit Gianfranco Ferré, à l'éternité pour lui.

COLETTE GODARD

Claude Montana : l'immobile beauté

Cette collection – la dernière présentée par Claude Montana chez Lanvin – réaffirme les partis pris graphiques en même temps qu'elle arrondit les angles. Il y a, dès ses premiers passages, cette chemise de peintre en faille bleu nuit, cette marinière de taffetas rouge, une intention claire de feuilleter l'abécédaire du vêtement classique, plutôt que de s'élancer dans le grand vide de la création pure, sans référence.

Le point de départ reste toujours le cercle, le triangle, le lampion d'organdi ou le trapèze de zibeline, les cols ont toujours les pointes dressées comme des oreilles de chien méchant, mais le mouvement déplace les tissus en douceur, les arrondit, les soulève de manière souvent admirable, impeccablement traduite par les ateliers. Et c'est ainsi qu'avec un Perfecto brodé irisé par Lesage, une robe «pluie» aux franges d'argent, Claude Montana suggère une nuit solaire poudrée, déclinée sur fond de scie rose nacre, d'organza champagne ou de tulle acier. Rien n'est mièvrement pastel : les trenchs du soir, les fourreaux constellés, les petits manteaux à la Jackie O., le caban or pâle, brillent avec mystère.

L. B.

AGENDA

THÉATRES

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Gas pas d'show : 19 h. Jérusalem photo : 20 h 30.
ANTOINE-SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). L'Arbre de vie : 20 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Vassa Geleznova : 16 h et 20 h 30.
ATALANTE (46-06-11-90). Pontormo : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS-JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. La Veuve : 20 h 30, dim. 16 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Lola et toi et moi : 19 h 30, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30. Moby Dick : 20 h 30, dim. 17 h.
BEAUNORD-CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Récupérations : 20 h. Prométhée enchaîné : 22 h 30.
BERRY (43-57-51-55). Conte de glace : 19 h, dim. 17 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). L'île des esclaves ; Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de +++ : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron ; 17 h et 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h. Dim. Festival d'expression artistique : 20 h.
CAFÉS DES 13e ET 14e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feu ! : 20 h 30.
CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Un homme poétique est-il un homme politique? (Dans le cycle la parole politique en jeu) : 20 h 30.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Ivan le Terrible : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Quincailleries : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Noces à Tipasa ; le vent à Djemila ; Retour à Tipasa : 20 h 30, dim. 16 h.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Le Voyage fantastique de Simbad le marin : 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Mur et le Petit Monsieur : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Resserre. Piavodéon : 20 h 30, dim. 16 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h. dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Père : 20 h 30. Dim. Le roi s'amuse : 14 h. Iphigénie : 20 h 30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac ! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45. dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Arthur Circus : 21 h.
DÉJAZET-(TLP) (42-74-20-50). Font & Val : 20 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Phèdre : 20 h 30, dim. 16 h.
EDGAR (43-20-85-11). Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Au pays des enfants de Cham : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (40-78-81-93). A présent, adieu : 20 h 45.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Passagères : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : 18 h et 20 h 15. Michel Laqueyne : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Opéra bulles : 12 h 23 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Plus Forte et Paria : 19 h. La Farandole : 20 h 30. La vie est un petit torrent agité : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.
HOTEL LUTÉTIA (49-54-46-55). Les Tac-tics du coeur : 20 h 45, dim. 17 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Masada, un compte rendu : 20 h 30, dim. 17 h. Le Grand Méliès : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Le Monte-Plats : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La Double Inconstance : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. La Nuit et le Moment : 20 h. La Valse avant la nuit : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love : 20 h 30. La Nuit du diable : 22 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Génération chante Brassens : 17 h et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30.
MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44). Hanjo : 21 h.
MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS) (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Darling Chérie : 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Lettres de la marquise de M. au comte de R. : 20 h 30, dim. 14 h, 16 h 15.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Le Coeur gros : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Le Météore : 21 h, dim. 15 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Jean-Marie Bigard : 17 h 30 et 20 h 30.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h, 17 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Grande salle. Chambres : 21 h, dim. 16 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Chambre 108 : 21 h, dim. 15 h. Salle II. Abraham et Samuel : 18 h et 21 h, dim. 16 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30, dim. 20 h 30. L'Evasion : 21 h, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, Le Bout de la Nuit, Le Champ de betteraves : 20 h 30
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls ! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART) (48-07-20-17). Les Bonnes : 20 h 30, dim. 16 h.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Louis Helmett : 22 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SOUS CHAPITEAU (40-02-61-18). Archaos : 20 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). A la merci de la vie : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Andromaque : 15 h 30. Phèdre : 20 h 30, dim. 17 h 30.Dim. Bérénice : 14h30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : 20 h 30.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Phèdre : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Puzzle : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Edith détresses : 19 h, dim. 15 h. La Brouette du vinaigrier : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Le Baron perché : 14 h 30. Carton plein : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Maître Puntila et son valet Matti : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Déjeuner chez Ludwig W. : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Grande salle. Ajax et Philoctète : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Petite salle. Sur la côte et l'autre bord : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Baudelaire : 20 h 30. Mais où est donc Dada? : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Kouguel : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Ma chère biche : 19 h.Dim. La Fontaine... Ah! ce truc génial de la parole! : 20h30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Patrick Timsit dans Vitel : 21 h, dim. 15 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Place royale : 20 h 30, dim. 16 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BURES-SUR-YVETTE (CENTRE MARCEL-PAGNOL) (69-07-16-78). L'Ange du bizarre : 21 h.
CHAMPIGNY-SUR-MARNE (TBM CENTRE GÉRARD-PHILIPE) (48-80-90-90). Sables rouges ou la Répétition des braves : 20 h 45, dim. 18 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Les Chapons ; les Gnoufs : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATILLON (THÉATRE) (46-57-22-11). Mademoiselle Rose ou le Langage des fleurs ; 20 h 45.
CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ELUARD) (48-90-89-79). Au but : 20 h 30, dim. 15 h.
CLICHY (PETIT THÉATRE DE CLICHY) (43-57-68-19). Un homme ordinaire : 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Le Retour de Casanova : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h 30.
EVRY (AGORA) (64-97-22-99). Bustric : 20 h 30.
FONTENAY-LE-FLEURY (THÉATRE) (34-60-20-65). Désiré : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Biaboya, alors? : 19 h, dim. 15 h 30. Vie et Mort du roi Jean : 20 h 30, dim. 17 h.
HERBLAY (CENTRE CULTUREL) (39-97-40-30). Vengeance : 16 h et 20 h 30.
IVRY-SUR-SEINE (ATELIER-THÉATRE) (48-43-70-16). Les Couleurs du rire : 18 h.
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). 7 (Sept) : 20 h 45, dim. 16 h 30.
LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77). Dim. Bon week-end monsieur Bennett : 15 h.
MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). La Contrebasse : 20 h 45.
MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Madame Bovary, je t'embrasse partout. Gustave : 20 h 45.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-58-04-22). L'Eternel Mari : 20 h 30, dim. 16 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Britannicus : 20 h 30, dim. 16 h. Salle polyvalente. John & Mary : 21 h, dim. 16 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Même qu'elles m'aiment : 20 h 45.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). Le Mime Marceau : 20 h 30.
PAVILLON-SOUS-BOIS (ESPACE DES ARTS) (48-48-10-30). Dis quel cinéma tu nous fais là? : 20 h 30, dim. 17 h.
RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). Le Petit Prince : 21 h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Grande salle. Chutes : 20 h 45, dim. 17 h. Salle J.-M. Serreau. Le Sang chaud de la terre : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL CARNÉ) (69-04-98-33). Alex Métayer : 21 h.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (SALLE DES FÊTES) (34-21-25-00). La Cantatrice chauve : 21 h, dim. 16 h. Le Visiteur : 21 h, dim. 16 h.
SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). La Légende de Siegfried : 21 h, dim. 16 h.
SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). Le Diable, l'amour et la mort : 20 h 30.
STAINS (ESPACE PAUL-ELUARD) (48-21-61-05). Histoires de gourmandises : 21 h, dim. 13 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83). Dim. Rencontre : 18 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)
PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

La Nuit du chasseur (1956, v.o. s.t.f.), de Charles Laughton, 18 h 30 ; African Queen (1951, v.o. s.t.f.), de John Huston, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Enfants du paradis (1943-1945), de Marcel Carné, 17 h ; le Lys brisé (1919), de David Wark Griffith, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29-)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : le Trésor de la Sierra Madre (1948, v.o. s.t.f.), de John Huston, 14 h 30 ; les Aveux d'un espion nazi (1939, v.o. s.t.f.), d'Anatole Litvak, 17 h 30 ; le Faucon maltais (1941, v.o. s.t.f.), de John Huston, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : A l'Est d'Eden (1955, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 14 h 30 ; Crime sans châtiment (1942, v.o. s.t.f.), de Sam Wood, 17 h 30 ; Barry Lyndon (1975, v.o. s.t.f.), de Stanley Kubrick, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

FIPA : Salle 300 : Un été glacé (1990) de Bernard Giraudeau, 14 h 30 ; Tell me that you love me (1991) de Bruce McDonnins, 16 h 30 ; les Messagers de l'ombre (1990) de Michel Van Zele, 18 h 30 ; URSS - USA le grand jeu (1990) de Jean Labib, 20 h 30 ; Salle 100 : les Derniers jours de l'humanité (1990) de Luca Ronconi, 12 h ; Une famille du Nord-Tibet (1990) de Wang-Hai Bin, Han Hui et Li Ming, Erste Wahrnehmung (1990) d'Andréas Gruber, 14 h 30 ; Moscou, 3 jours en août (1990) de Iossif Pasternak, Goulag, le secret du bonheur (1990) de Pavel Lounguine, 16 h 30 ; Criminal Justice (1990) d'Andy Wolk, 18 h 30 ; Mara (1990) de Mike Figgis, A question of attribution (1991) de John Schlesinger, 20 h 30.

DIMANCHE

FIPA : Salle 300 : la Noce (1991) de Joëlle Bouvier et Régis Obadia, l'Ecrou (1990) de Jean-Pierre Vedel, 14 h 30 ; le Seigneur des aigles (1990) de Frédéric Fougea, Jérôme Auffret, Gilles Santantonio, Sur les traces de Gengis Khan (1990) de Gilles Combet, 16 h 30 ; les 600 Jours de Salo (1990) de Nicola Caraccioli et Emmanuele Valério Marino, 18 h 30 ; la Pomme de discorde (1990) d'Amir Karakouloy, 20 h 30 ; Salle 100 : Mafia rouge (1990) de Jean-Michel Meurice, 14 h 30 ; Dance House 8 (1990) de Joanna Hogg, En direct de San Remo : Paolo Ucello (1990) de Marie Binet, Rêve de lumières (1990) de Jean-Pierre Lemouland, la Cabale des oursins (1990) de Luc Moullet, Rain Sonata (1990) de Pascal Gazé et Dominique Guillen, Peter Greenaway : Painting and Cinema (1990) de Philippe Pilard, la Différence entre l'amour (1990) de Pierre Trividic, 16 h 30 ; Ce sont mes fils aussi (1990) de Laima Zhougirna, Mourir d'amour (1990) de Tofik Shakhverdiev, 18 h 30 ; l'Homme qui voulut s'offrir Hollywood (1990) de Jean-Pierre Moscardo, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA VITESSE D'UN CHEVAL AU GALOP (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
AMERICAN FRIENDS (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
AOUT (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
BAR DES RAILS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BARTON FINK (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BILLY BATHGATE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
BLANC D'ÉBÈNE (Fr.-guinéen) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LE CIEL DE PARIS (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
588, RUE PARADIS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
COMME LES OISEAUX (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LES COMMITMENTS (Irlandais, v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
DINGO (Austr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
DOUBLE VUE (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LES EQUILIBRISTES (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
FIERRO... L'ÉTÉ DES SECRETS (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA FIN DE FREDDY, L'ULTIME CAUCHEMAR (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
HAMLET (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
L'HOMME QUI A PERDU SON OMBRE (Esp.-Suis.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOT SHOTS ! (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5707

HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui peut faire des bêtises. Peut remplacer la flûte. – II. Folle dans les champs. Ont un très mauvais esprit. – III. Bien attrapé. Triste quand elle grise. Epreuve. – IV. Pour faire l'ouverture. Lettre. Un peu douillette quand elle est chaude. – V. Interjection. Ses enfants sont incités à marcher. Difficulté. Note. – VI. On lui prend son duvet. Pas conservées. Un beau parleur. – VII. En Suisse. Craignent le bâton. Pronom. – VIII. Sont toujours un peu enceintes. Autrefois, il pouvait être sous le bonnet. Cri d'horreur. – IX. Dans la mer Egée. On peut y voir des bleus. – X. Peuvent glacer quand elles sont chaudes. Dieu. – XI. On sort quand elle a été purgée. D'un auxiliaire. Pièce de charrue. – XII. C'est parfois un banc. Jeune, c'est un bleu. Légume. – XIII. Sort du Jura. Peut être assimilée à la crasse. – XIV. Froide résolution. Note. Sur l'étang de Berre. – XV. Une partie de la couronne. Qui évoque un astre. Pays.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II							■								
III						■					■				
IV				■			■								■
V			■							■			■		
VI						■					■				
VII				■						■				■	
VIII									■				■		
IX		■						■							■
X	■		■								■		■		
XI										■				■	
XII					■							■			
XIII				■											■
XIV						■			■						
XV				■							■				

VERTICALEMENT

1. Portent souvent des manchettes. Crapaud quand il n'a qu'une petite queue. – 2. Qui a la forme d'un ballon. Donner une couverture. – 3. Une partie de l'office. Ancien impôt. En Asie mineure. – 4. Un bouton sur le « bidet ». Saint. Plus que suffisant. – 5. Qui peut nous faire éclater. Pleine quand on ne voit plus les côtes. – 6. Partie de la Suisse. Degré. Lisière. Deuxième d'une série. – 7. Mettre sur la voie. Qui n'a pas pris son bain. – 8. Peuvent servir de doublures. Il y en a beaucoup sur les porcs. – 9. Désavouées. Port du Mozambique. – 10. Apparus. Endroit où l'on peut saigner. Liée. – 11. Démonstratif. Fait voir rouge. Comme certains fruits. – 12. A qui il faut expliquer longtemps. Qui peut courir. On se découvre quand il arrive. – 13. Vieilles vaches. D'un auxiliaire. Malaxé. – 14. Un homme de poids. Matière pour un chemin. Crier comme un porteur de bois. – 15. Direction. Qui s'est fait tout petit. Poids lourd. Pronom.

Solution du problème n° 5706

Horizontalement

I. Blagueuse. – II. Repos. Bât. – III. Ici. Usage. – IV. Lh. Grâce. – V. Levain. Se. – VI. Arête. Ost. – VII. Seriner. – VIII. Téta. Od. – IX. Iseut. Eve. – X. Nus. Odeur. – XI. Es. Dièses.

Verticalement

1. Brillantine. – 2. Lécher. Eaus. – 3. Api. Vestes. – 4. Go. Gâteau. – 5. Usurier. Toi. – 6. San. Io. Dé. – 7. Ubac. Ondées. – 8. Sagesse. Vue. – 9. Eté. Etriers.

GUY BROUTY

PARIS EN VISITES

LUNDI 3 FÉVRIER

« Le Théâtre des Champs-Elysées. Salle, scène, historique et coulisses », 11 heures, hall d'entrée (M. Hager).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps », 14 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« Picasso et l'Espagne », 14 h 30, Musée Picasso, billetterie, à droite dans la cour (Europ explo).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé)

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, sortie métro Cité (S. Rojon-Kern)

« Promenade à travers l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Lutèce visites).

« La Sorbonne. Histoire de l'Université, de l'époque d'Abélard à Mai 68 », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (P.-Y. Jaslet).

« Les salons de l'hôtel Cail », 15 heures, 3, rue de Lisbonne (Paris et son histoire).

« Le Musée de Cluny, collections du Moyen Age », 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (Approche de l'art).

« Réalisme et réalité : du constructivisme aux nouveaux réalistes », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

Le Forum de l'économie mondiale à Davos (Suisse) et les négociations du GATT

« Manque de visibilité »

Il y a un an, la guerre du Golfe avait provoqué une paralysie quasi générale des grands acteurs de l'économie mondiale. Le « Forum de l'économie mondiale » de Davos, ce séminaire où se retrouve chaque année, depuis 1971, le gratin des affaires et de la politique, en avait été la victime. Un désert ou presque. Cette année, au contraire, c'est à nouveau le trop plein. Le Palais des congrès de Davos ressemble, question sécurité, au bâtiment new-yorkais de l'ONU en pleine session ! Plus de trente chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les patrons de nombreuses organisations internationales étaient attendus par près d'un millier de dirigeants de grandes entreprises de tous pays.

Les incertitudes politiques, elles, continuent aujourd'hui à alimenter une certaine morosité parmi les décideurs. Le *« manque de visibilité »* évoqué par l'ancien premier ministre français, M. Raymond Barre, bloque, à les écouter, leurs initiatives. Cela est particulièrement ressenti dans deux domaines : l'avenir du commerce mondial et celui de la Communauté des États indépendants (l'ex-URSS).

Sur le commerce mondial, l'exaspération est presque unanime parmi les chefs d'entreprise participant aux débats. Ils souhaitent tous que les négociations sur la libéralisation du commerce mondial (l'Uruguay Round) aboutissent au plus vite. Ils n'arrivent pas à comprendre comment quelques lobbies représentant des groupes sociaux pourtant en déclin – les agriculteurs en particulier – arrivent à peser aussi lourd sur des affaires aussi importantes.

L'avenir de l'ex-URSS constitue une autre source d'incertitudes handicapant la croissance mondiale. Les dirigeants d'entreprise disposent ici de sources d'informations précieuses : plus d'une centaine d'ex-Soviétiques ont fait le voyage de Davos, dont les présidents de huit Républiques, les membres de gouvernements de plusieurs d'entre elles, les patrons de firmes privées et les conseillers économiques des différentes équipes. Les propos tenus par les uns et par les autres ne sont pourtant pas de nature à rassurer. M. Andreï Fedorov, conseiller du vice-président de la Fédération de Russie, a expliqué la désintégration en cours de la Russie.

Sur le GATT comme sur la CEI, les inconnues restent donc fortes. Il y en a bien d'autres : l'avenir des Républiques de l'ex-Yougoslavie, également représentées ici par leurs présidents, celui du président George Bush... Ces incertitudes constituent des freins à la reprise de la croissance mondiale. L'économie est aussi affaire de politique et de psychologie.

ÉRIK IZRAELEWICZ

L'Allemagne propose un sommet exceptionnel des Sept

DAVOS

de notre envoyé spécial

Alors que les négociations sur la libéralisation du commerce mondial (l'Uruguay Round) s'embourbent, le ministre allemand de l'économie, M. Juergen Moelleman, a proposé, vendredi 31 janvier, la convocation d'un sommet exceptionnel des chefs d'Etat et de gouvernement des sept grands pays industrialisés à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, avant la réunion prévue normalement en juillet à Munich.

M. Moelleman, qui s'exprimait à Davos devant les chefs d'entreprise réunis par le Forum de l'économie mondiale, a estimé que le blocage actuel des négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) constituait une menace pour le commerce international, et donc pour la croissance. *« Nous ne pouvons laisser ces questions à des spécialistes, à des négociateurs de second rang, c'est trop important »*, a déclaré le ministre allemand. Pour lui, une réunion au plus haut niveau politique est désormais nécessaire. Il faut qu'à cette occasion, le G 7 prenne une position très ferme, les grands pays devant accepter de remettre en cause leurs intérêts particuliers, notamment en matière agricole. Cette initiative allemande confirme que l'écart se creuse entre Paris et Bonn sur la question des aides à l'agriculture et de la réforme de la politique agricole commune en Europe.

Le président de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), M. Jacques Attali, qui intervenait à la même table ronde que le ministre allemand, a lui aussi estimé qu'un succès de l'Uruguay Round constituait une condition à la croissance mondiale. Indépendamment de cette question, il a proposé que le G 7 s'élargisse et que, intégrant la Russie, il devienne le G 8.

Samedi matin, on apprenait que le premier ministre français, Mme Edith Cresson, avait annulé son voyage et renoncé à venir à Davos.

E. I.

Stabilité du chômage européen en novembre

En novembre, selon les dernières données publiées par Eurostat, le taux de chômage par rapport à la population active s'établissait à 9,3 % en données corrigées pour les douze pays de la Communauté européenne. Ce résultat est conforme à celui d'octobre, où l'on comptait 15,3 millions de demandeurs d'emploi, en données brutes.

Depuis le début de l'année, en revanche, l'aggravation a été rapide avec une hausse de 11 %, le taux passant de 8,4 % à 9,3 %. Quatre Etats membres connaissent une évolution proche de la moyenne européenne : la Belgique, le Danemark, la France et l'Italie. Au Portugal (–11 %) et dans la partie occidentale de l'Allemagne (–4 %), la situation est plus favorable. Pour les seuls Lander de l'Est, toujours comptabilisés à part, il y avait 1 031 000 demandeurs en novembre, soit 18 000 de moins que le mois précédent. Depuis le premier trimestre, l'Irlande affiche le taux de chômage le plus élevé, progressant de 15,8 % à 18 %, et supplante désormais l'Espagne qui s'est stabilisée à 16,3 %. De novembre à novembre, la Grande-Bretagne a été affectée par l'augmentation la plus importante, de 40 %, et son taux de chômage, qui était de 7,4 %, est maintenant de 10,2 %.

Comme de coutume, les statistiques en provenance des Pays-Bas et de la Grèce ne sont pas disponibles, et le classement s'établit donc de la façon suivante, en données standardisées : Irlande, 18 %; Espagne, 16,3 %; Italie et Grande-Bretagne, 10,2 %; France, 10,1 %; Danemark, 9,2 %; Belgique, 8,4 %; Allemagne, 4,6 %; Portugal, 4 %; Luxembourg, 2 %.

Importante réforme fiscale en Irlande

Dans le projet de budget pour 1993 qu'ils viennent de communiquer au Parlement, MM. Charles Haughey et Bertie Ahern, respectivement premier ministre et ministre des finances d'Irlande, prévoient de poursuivre la réforme de l'impôt sur le revenu engagée depuis quatre ans. Les tranches du barème seraient ramenées de trois à deux. Le taux d'imposition de la tranche haute baisserait de 4 points et serait ramené à 48 %; le taux de la tranche basse serait réduit de 2 points et passerait à 27 %.

L'impôt sur le revenu irlandais deviendrait ainsi le plus simple et le plus léger d'Europe avec celui de la Grande-Bretagne. En contrepartie, le taux de la TVA serait majoré de 3,5 points et passerait de 12,5 % à 16 %. La présentation du budget au Parlement s'est faite en pleine crise politique, le premier ministre, éclaboussé par des scandales, s'apprêtant à démissionner et M. Bertie Ahern paraissant le mieux placé pour le remplacer (*le Monde* du 1er février). – *(AFP.)*

EN BREF

□ **La SAE accepte l'OPA de Fougerolle.** – Le président de la Société auxiliaire d'entreprises (SAE), M. Jean-Claude Jammes, a annoncé, vendredi 31 janvier, que le conseil d'administration de sa société avait accepté *« à l'unanimité »* l'offre publique d'achat (OPA) lancée par son concurrent et partenaire Fougerolle (*le Monde* du 29 janvier). *« Sauf revirement de dernière heure, l'opération est réussie, Fougerolle devant recevoir 80 % des titres SAE »*, a-t-il indiqué. La nouvelle société Fougerolle-SAE pèsera 40 milliards de francs de chiffre d'affaires, ce qui la mettra au troisième rang du BTP français. L'offre initiale de Fougerolle a été légèrement augmentée, de 10 francs par action : 1 110 francs (pour paiement comptant) ou 1 210 francs (pour paiement fin 1992).

□ **M. Debarge souhaite éviter la sortie de milliers de logements du secteur social.** – Le secrétaire d'Etat au logement, M. Marcel Debarge, a déclaré, vendredi 31 janvier, lors d'une rencontre avec les journalistes de l'AGIBAT (Association des journalistes de l'habitat) vouloir éviter que des dizaines de milliers de logements sortent du secteur conventionné et passent entre les mains de spéculateurs immobiliers. Pour ce faire, un décret, qui sera publié le mois prochain au *Journal officiel*, permettra aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à la construction (le « 1 % patronal ») de racheter des parts ou actions souscrites par les entreprises dans des sociétés immobilières locatives.

L'élection de M. Louis Viannet au poste de secrétaire général

Trois virages à négocier pour la CGT

En portant M. Louis Viannet au poste de secrétaire général, la CGT n'a pas choisi un homme neuf pour mettre en œuvre sa *« volonté de changement et d'indépendance »*. On ne saurait en conclure pour autant que le désir de transformation affiché lors du 44e congrès, qui a pris fin vendredi 31 janvier à Montreuil (Seine-Saint-Denis), n'est qu'un faux-semblant. Il en révèle cependant les limites.

Le *curriculum vitae* de cet ancien postier de cinquante-huit ans est on ne peut plus conforme à la tradition cégétiste : membre de la commission exécutive de la CGT depuis vingt ans, il siège au comité central comme au bureau politique du Parti communiste. Moins cultivé que M. Henri Krasucki, mais beaucoup plus médiatique et doté d'un solide sens de l'humour, M. Viannet sait, comme son prédécesseur, peser chaque mot pour distiller des messages soigneusement codés.

Les relations entre les deux hommes ont parfois été orageuses. En mai 1985, alors numéro deux de la centrale, M. Viannet s'est distingué en montant au créneau... devant le comité central du PCF. Il s'en était alors pris à la *« mollesse »* de son secrétaire général, accusé de manquer de combativité à l'égard du gouvernement socialiste. En revanche, il n'a pas hésité à reprendre les thèses exprimées par M. Krasucki en juin dernier contre *« le monolithisme qui appauvrit dangereusement la CGT »*. Le nouveau patron de la première centrale syndicale française n'en nourrit pas moins une sérieuse méfiance à l'égard des *« modernistes »*.

Erreur d'appréciation

Si l'une de ses qualités majeures paraît bien être sa capacité à évaluer les rapports de force, M. Viannet a tout de même commis une erreur d'appréciation. Quelques jours avant l'ouverture du congrès (*le Monde* du 24 janvier), il n'a pu faire échec à l'offensive des « modernistes » de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT-CGT), qui ont obtenu la désignation de Mme Maïté Demons au bureau confédéral. C'est donc avec un secrétaire général virtuellement minoritaire au sein de la direction que la CGT va aborder les trois virages qu'elle entend négocier pour enrayer son déclin.

Le premier changement de cap vise à rompre avec certaines *« mauvaises habitudes »* contraires à la *« démocratie syndicale »*. Sur ce point, le congrès a clairement montré la voie en opérant une autocritique courageuse, mais qu'il reste à concrétiser sur le terrain. S'ils devaient se reproduire, des accrocs tels que celui qui s'est produit en novembre lors de la fin de la grève de l'usine Renault de Cléon seraient beaucoup plus difficiles à gérer. De même, on pourra apprécier si la CGT continue de lancer régulièrement ses journées nationales d'action « presse-bouton », dont l'insuccès est d'une remarquable constance. La seconde inflexion porte sur les rapports avec la Place du Colonel-Fabien. La volonté d'atténuer la tutelle de la « maison d'en face » – si ce n'est de s'en affranchir véritablement – est proclamée. Désormais, la ligne de fracture se situe entre « modernistes » et « orthodoxes ». Reste que les communistes, quelle que soit leur sensibilité, constituent toujours une famille à part : vendredi 31 janvier, les membres de la commission exécutive les plus mal élus étaient les candidats non communistes... L'attitude de la CGT lors des prochaines échéances électorales fournira un test.

Le dernier virage est d'ordre sociologique. Les « modernistes » considèrent que la CGT doit assumer une réalité : la *« classe ouvrière »* ne représente plus qu'une partie du salariat, où le secteur tertiaire est dominant. Il faudrait donc en tirer les conséquences et promouvoir « une CGT plurielle » capable de prendre en considération « les spécificités », à commencer par celles des cadres et techniciens, plutôt que de s'en tenir à un discours généraliste stéréotypé.

Alors que certains militants redoutent que ce discours ne dissolve l'identité de la CGT (les candidats de l'UGICT-CGT à la commission exécutive ont été, eux aussi, plutôt mal élus), on peut toutefois se demander si la proclamation incessante de *« la pertinence et* [de] *l'actualité de la lutte des classes »*, la valorisation délibérée des conflits au détriment des compromis négociés (alors que la CGT signe les trois quarts des accords d'entreprise) ou le refus de la construction européenne constituent le meilleur moyen de séduire les catégories professionnelles montantes.

En fait, M. Viannet et ses proches redoutent surtout que l'UGICT – structure horizontale dotée de multiples ramifications – utilise ce thème pour étendre son influence au sein de la CGT. Et servir du même coup les ambitions de son actuel dirigeant, M. Alain Obadia, qui se verrait fort bien succéder au nouveau secrétaire général, dans trois ans.

JEAN-MICHEL NORMAND

Le nouveau bureau confédéral

Le bureau confédéral de la CGT élu vendredi 31 janvier comprend quatorze membres au lieu de seize, parmi lesquels cinq nouveaux venus (Mmes Commergnat et Demons, MM. Niel, Vivant et Lamoot). Il est ainsi composé :

Secrétaire général : M. Louis Viannet (*)

Secrétaires : Mmes Lydia Brovelli, Michelle Commergnat (*), Maïté Demons (*), Jacqueline Léonard (*), Jeanine Marest, MM. Gérard Alezard (*), André Deluchat (**), François Duteil (*), Maurice Lamoot, Didier Niel, Alain Obadia (*), Alphonse Véronèse, Bernard Vivant (*).

(*) Membre du PCF.
(**) Membre du PS.

Le dernier message de « Krasu »

Après dix années passées à la tête de la centrale syndicale, M. Henri Krasucki, soixante-huit ans, a quitté le secrétariat général de la CGT avec sa conscience pour lui. S'il n'a pu stopper l'hémorragie – la confédération a perdu plus de la moitié de ses effectifs depuis 1982 –, ce communiste fier de l'être, chassé de Pologne par les persécutions antisémites, résistant et déporté, représentant d'une génération qui ne pouvait que s'identifier à l'Union soviétique, a su, avant nombre de ceux qui, aujourd'hui, se proclament *« modernistes »*, comprendre la nécessité de transformer la CGT. Alors qu'à l'extérieur beaucoup le considèrent comme l'homme de l'alignement sur le PCF, c'est lui qui a tenté de donner davantage d'autonomie à la centrale. Ce qui faillit à plusieurs reprises l'écarter de la direction.

Esprit fin, l'œil bleu et vif, ce personnage d'une culture étonnante a toutefois perdu son pari sur la réussite de M. Mikhaïl Gorbatchev. Mais M. Krasucki a la foi chevillée au corps. *« On ne choisit pas son époque ni les péripéties qui la marquent. On l'assume et l'on fait face. Si les générations qui nous ont précédés n'avaient pas agi comme elles l'ont fait, nous en serions encore aux cavernes. Pourquoi serions-nous moins bons, moins persévérants que ceux qui ont, par leurs combats obscurs ou glorieux, amené la société au point où elle en est ? »*, a-t-il déclaré, vendredi 31 janvier, devant le 44e congrès de la CGT. Avant de prendre une année sabbatique, « Krasu » a délivré un dernier message : la déroute du modèle soviétique n'est qu'une péripétie au regard de l'histoire car, *« il n'est au pouvoir de personne de faire disparaître le drapeau des travailleurs ! »*.

J.-M. N.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 27 AU 31 JANVIER 1992

PARIS

Retour à la raison

INDICE CAC 40

+1,37 %

Nouveau mois, premier record. Ce début du terme de février, à l'image du précédent, a démarré sous de bons auspices. Les valeurs ont repris le chemin de la hausse un moment délaissé la semaine précédente. Le gain pour ces cinq séances est de 1,37 % dans un marché actif. Mieux, l'indice CAC 40 a enfin dépassé son plus haut de 1991 (1 888,35 points le 23 septembre) en s'inscrivant à 1 890,60 points mardi. Mais cette hausse raisonnable n'a rien à voir avec l'euphorie du début de l'année car les nouvelles venant surtout des Etats-Unis montrent que la reprise n'est toujours pas au rendez-vous.

Mardi, le discours du président Bush sur l'état de l'Union, très attendu, fut considéré comme un non-événement, décevant même par la faiblesse du plan de relance économique. Le lendemain, les commentaires du président de la Réserve fédérale, M. Alan Greenspan, refusant de procéder à tout nouvel assouplissement de la politique du crédit, ont déconcerté les intervenants. Et jeudi, la baisse des commandes de biens durables en décembre (– 5 %), plus forte que prévue, associée à l'augmentation des demandes d'allocations chômage au cours de la semaine du 18 janvier ont rendu les intervenants sceptiques sur le redémarrage de l'activité outre-Atlantique et sur les possibilités annoncées d'une croissance de 2,2 % cette année.

Vivant à l'heure américaine, les investisseurs ont calqué leur réaction sur celle de Wall-Street. Lundi et mardi la hausse fut au rendez-vous (+ 1,05 %, + 1,14 %), laissant la place ensuite à la déception (– 0,58 % et – 0,30 %, + 0,07 %). Sceptiques dans l'immédiat, les analystes n'excluant pas une pause, ne veulent tout de même pas sombrer dans le pessimisme. Ils continuent d'espérer de voir l'indice CAC 40 refranchir la barre des 2 000 points d'ici à la fin de l'année et retrouver ainsi le niveau atteint voici deux ans.

Vraies et fausses OPA

L'agroalimentaire aura encore une fois été au centre des discussions. Lundi, le Conseil des Bourses de valeurs donnait son agrément au lancement de l'OPA de Nestlé et Indosuez sur Perrier qui prévoit, en cas de succès, la vente de Volvic à BSN. Mercredi, Perrier et ses actionnaires (Exor Saint-Louis et la Société générale) détenant ensemble 49,3 % du capital réaffirmaient leur opposition à ce raid dont le coût global est estimé à 13,2 milliards de francs. M. Jacques Vincent, président de la firme de Vergèze, affirmait que sa société avait saisi le conseil de la concurrence pour qu'il *« ordonne à Nestlé et BSN de mettre fin à leurs accords ainsi qu'aux actes pris en vue de leur application, à savoir à ce jour l'OPA du 20 janvier »*. Cette procédure est la quatrième engagée en moins d'une semaine, chaque camp en ayant engagé deux devant différentes instances. En attendant, la cotation des titres Perrier reste suspendue. Elle ne reprendra pas avant que les conclusions de l'enquête de la Commission des opérations de bourse (COB) ne soient transmises aux autorités boursières vraisemblablement mercredi prochain.

La récente entrée de Saint-Louis chez Perrier où sa participation pourrait passer de 13,68 % à 20 % a fait oublier que ce holding est surtout un grand du papier. Le 21 novembre dernier, il lançait une OPE (offre publique d'échange) amicale de 4,3 milliards de francs pour porter de 41,4 % à 100 % sa participation dans Arjomari Prioux, société détenant 39 % du premier groupe papetier communautaire Arjo-Wiggins-Appleton (AWA). L'OPE a été un succès puisque Saint Louis possède désormais 97 % d'Arjomari.

Pernod Ricard a atteint son plus haut niveau de l'année à 1 495 francs jeudi dans des marchés très actifs. En l'espace de trois semaines 10 % du capital ont changé de mains. Or pour l'instant ce groupe *« est bien tenu »* puisque 40 % du capital et 50 % des droits de vote sont entre les mains des familles et du personnel. Outre les rumeurs sur un achat de titres du britannique Grand Metropolitan figurent celles d'achats d'investisseurs étrangers impressionnés favorablement par des études financières sur ce groupe. Cette même raison expliquerait l'engouement soudain autour d'un autre « opéable », le Crédit commercial de France.

Côté résultats, l'annonce des premières pertes de Paribas, après un temps de surprise, a été bien accueillie par les investisseurs. Ces derniers ont apprécié la franchise des dirigeants et surtout estiment que cet accident ne sera pas récurent. Vendredi, le titre figurait parmi les plus fortes hausses en s'appréciant de 4,6 % à 363,50 francs.

Dans la nébuleuse Paribas deux firmes ont été au centre de l'actualité : Axime et SAE, dont elle détient respectivement 35 % et 22,8 % du capital. Après avoir envisagé une OPA sur la société de service informatique Axime, l'un des actionnaires, M. Christian Marchandise, a renoncé à son projet devant le tollé déclenché à la mi-janvier. En revanche, le groupe de construction Fougerolle, controlé par ses salariés et Paribas, s'est attaqué à plus gros que lui en lançant mardi une OPA surprise et amicale sur son concurrent et partenaire, la Société auxiliaire d'entreprises (SAE) très convoitée ces derniers mois. Le prix proposé par action est de 1 110 francs payable comptant pour un dernier cours de 920 francs et de 1 210 francs payable dans un an, au choix des porteurs. Cette offre valorise à près de 5 milliards de francs le rapprochement de deux groupes de BTP. Ce montant est voisin de celui que devra débourser Pinault pour prendre le contrôle de 66 % du Printemps. A moins que la cour d'appel de Paris, saisie par les actionnaires minoritaires, en décide autrement le 10 février prochain, à la lecture d'un rapport de la COB qui critique la prise de contrôle de cette chaîne de grands magasins.

DOMINIQUE GALLOIS

Alimentation

	31-1-92	Diff.
Béghin-Say	607	– 7
Bongrain	2 750	inch.
BSN	1 074	– 1
Carrefour	2 337	– 11
Casino, G., Per.	149	+ 4,60
Guyenne-Gasc.	1 450	– 55
LVMH	4 495	+ 157
Olipar	161	– 10,10
Pernod-Ricard	1 500	– 100
Promodès	2 885	– 110
Saint-Louis	1 349	+ 45
Nestlé	34 950	+ 300

Métallurgie, construction mécanique

	31-1-92	Diff.
Alspi	341	– 17
Dassault Aviation	380	+ 40
De Dietrich	1 400	+ 20
Fives-Lille	316	– 37
Penhoët	540	+ 52
Peugeot	697	+ 7
SAGEM	1 672	+ 50
Strafor, Facom	735	– 4
Valeo	651	+ 48
Vallourec	277,90	+ 25,90

Mines d'or, diamants

	31-1-92	Diff.
Anglo-American	208	– 10,50
Amgold	386	inch.
Buf. Gold M.	49	– 1
De Beers	152,50	– 6
Drief. Cons.	68	– 2,60
Gencor	19,30	– 0,30
Harmony	32,50	+ 0,30
Randfontein	29,95	– 1,65
Sainte-Helena	36,50	inch.
Western Deep	203,40	– 16,60

Bâtiment, travaux publics

	31-1-92	Diff.
Auxil. d'entr.	–	–
Bouygues	591	+ 42
Ciments français	283	+ 5
GTM	392,90	+ 38,90
Immob. Phénix	155,90	+ 10,90
J. Lefebvre	899	+ 29
Lafarge-Coppée	329	– 1
Poliet	460	+ 8
SGE-SB	218,10	– 1,90

Matériel électrique

	31-1-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	592	+ 10
CSEE	208,10	– 1,80
Générale des eaux	2 132	+ 74
Intertechnique	701	+ 6
Labinal	720	– 18
Legrand	4 049	+ 70
Lyon. des eaux	493,80	– 14,80
Matra	187	– 7
Merlin-Gerin	512	– 18
Moulinex	167	+ 2
Radiotechnique	466	– 10
SEB	1 898	+ 23
Sext.-Avionique	244,50	+ 23,50
Thomson-CSF	160	+ 11,50
IBM	505	– 7
ITT	315,20	– 5
Schlumberger	331,40	– 11,70
Siemens	2 260	– 40

Pétroles

	31-1-92	Diff.
BP-France	124	+ 0,10
ELF-Aquitaine	368,90	+ 6,20
Esso	666	+ 4
Primagaz	642	+ 5
Sogerap	350	+ 2
Total	1 025	– 49
Exxon	322,60	– 2,50
Petrofina	1 812	– 26
Royal Dutch	441,20	– 9,60

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	31-1-92	Diff.
AGF	493,10	+ 4,10
AXA (ex-Cie Midi)	932	+ 40
Bail Equipement	111	+ 15
Bancaire (Cie)	521	+ 10
Cetelem	743	+ 21
CCF	191,30	+ 22,30
CFF	937	– 33
CFI	301,20	+ 1,60
Chargeurs	1 140	+ 89
C. Local de France	223,90	+ 0,30
CPR	267,90	+ 1,90
Eurafrance	1 457	inch.
GAN	1 835	– 50
Locindus	704	+ 13
Paribas	365,60	+ 23,60
Schneider	657	+ 1
Société générale	519	+ 24
Sovac	750	– 20
Suez (Cie fin.)	326	+ 13,40
UAP	550	+ 37

Produits chimiques

	31-1-92	Diff.
Inst. Mérieux	4 850	+ 110
Roussel-Uclaf	1 900	+ 80
Synthélabo	1 090	+ 3
BASF	840	+ 2
Bayer	1 019	+ 7
Hoechst	850	+ 10
Imp. Chemical	125,50	+ 5,20
Norsk Hydro	125,90	+ 1,90

Valeurs diverses

	31-1-92	Diff.
Accor	739	+ 16
Air liquide	700	+ 14
Arjomari	1 760	– 105
Bic	645	+ 23
Bis	329	+ 9
CGIP	1 119	+ 29
Club Méd.	479,60	+ 6,60
Essilor	337	– 2,10
Euro Disney	148,30	+ 6,60
Europe 1	943	+ 78
Eurotunnel	45,95	+ 2,55
Groupe Cité	482	+ 10
Hachette	164,50	+ 6
Havas	465,90	+ 18
Marine Wendel	315	+ 5
Navigation mixte	1 195	– 35
Nord-Est	98,30	+ 1,30
L'Oréal	745	+ 14
Saint-Gobain	493,50	+ 1,50
Sanofi	1 146	+ 57
Saulnes Châtillon	230	+ 3,50
Skis Rossignol	854	+ 19

Mines, caoutchouc

	31-1-92	Diff.
Géophysique	570	+ 35
Imétal	298,50	+ 9,50
Métaleurop	78,50	– 1,20
Michelin	155	+ 8,70
RTZ	51,60	+ 1,50
ZCI	1,69	+ 0,05

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
AXA (ex-Midi)	1 151 529	1 040 276 841
LVMH M.-H.	190 589	829 793 451
Elf Aquitaine	2 086 752	764 345 011
B.S.N.	672 148	723 540 964
Alc. Alsthom	1 048 363	617 687 311
Eur.-Disn. SCA	3 432 803	503 227 113
Société gén.	981 124	484 583 562
Suez (C. de)	1 422 644	459 164 988
Total cat. B	426 769	449 264 772
Eaux (G. des)	207 093	435 769 781
Lyon. Dumez	889 172	430 670 817
Worms et Cie	1 429 375	410 863 709
Pernod Ricard	279 440	410 615 274
Air Liquide	216 349	374 464 151

(*) Du vendredi 24 janvier 1992 au jeudi 30 janvier 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Bafip	+ 33,3	UIS	– 9,3
Sodecco	+ 32,7	Fives-Lille	– 8,9
CNIM	+ 17,6	Simco	– 7,4
Bail Equip.	+ 14,3	Pinault	– 6,1
CCF	+ 12,3	Sommer Allib.	– 6,1
Nordon et Cie	+ 11,5	Olipar	– 5,8
GTM Entrepose	+ 11,1	Arjomari Prioux	– 5,6
Sextant avion.	+ 11,1	Gaz et Eaux	– 5,1
Concept	+ 10,9	Unibail NOM	– 5,1
Cegid	+ 10,5	BHV	– 4,3
Chargeurs	+ 10,4	Robur	– 4,3
Penhoët	+ 10,2	Truffaut (CIN.)	– 4,2
Zodiac	+ 8,9	Promodès	– 3,9
Vallourec	+ 8,7	Total Cat.B	– 3,6

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 31 janvier 1992
Nombre de contrats : 116 981 environ.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Premier	108,56	109,76	109,80
+ haut	108,78	110	109,98
+ bas	108,46	109,74	109,80
Dernier	108,48	109,74	109,88
Compensation	108,48	109,70	109,82

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	24-1-92	27-1-92	28-1-92	29-1-92	30-1-92
RM	–	2 585 126	3 171 029	2 967 196	2 703 723
Comptant					
R. et obl.	–	5 586 507	6 923 612	5 946 699	5 680 015
Actions	–	106 247	108 218	95 400	149 469
Total	–	8 277 880	10 202 859	9 009 295	8 533 207

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	24-1-92	27-1-92	28-1-92	29-1-92	30-1-92
Françaises	105,7	106,8	108	107,6	107,4
Étrangères	106	106,9	106,9	105,8	106,2

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	27-1-92	28-1-92	29-1-92	30-1-92	31-1-92
Indice gén.	503,9	503,9	508,4	502,2	504,7
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 869,27	1 890,60	1 879,64	1 873,94	1 875,25

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 24-1-92	Cours 31-1-92
Or fin (kilo en barre)	62 400	62 400
– (kilo en lingot)	62 950	62 950
Pièce française (20 fr.)	360	358
• Pièce française (10 fr.)	423	415
Pièce suisse (20 fr.)	360	359
Pièce latine (20 fr.)	355	355
• Pièce tunisienne (20 fr.)	351	356
Souverain	460	461
• Souverain Elisabeth II	490	461
• Demi-souverain	360	358
Pièce de 20 dollars	2 055	2 085
– 10 dollars	1 097,50	1 100
• – 5 dollars	615	611,25
– 50 pesos	2 370	2 320
• – 20 marks	440	430
– 10 florins	368	369
• – 5 roubles	259	260

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Record et baisse

INDICE DOW JONES

-0,29 %

Wall Street a modestement reculé (–0,29 %) au cours des cinq séances. Le refus, par M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, d'un nouvel assouplissement, dans l'immédiat, de la politique monétaire a provoqué une sévère correction à la baisse après le record atteint mardi 28 janvier par l'indice Dow Jones (3272,14). L'humeur s'est assombrie dès mercredi après les déclarations du président de la FED selon lesquelles l'économie pouvait *« se sortir d'elle-même de la récession »*. Cette petite phrase provoquait alors une remontée des taux d'intérêt à long terme.

Les investisseurs ont accordé plus d'attention aux commentaires de M. Greenspan qu'aux mesures fiscales préconisées mardi soir par le président, M. Georges Bush, dans son discours sur l'Etat de l'Union. Pour les analystes, ce comportement prouve que la politique monétaire est considérée par les investisseurs comme le véritable moteur de la reprise économique et boursière. En dépit de nouveaux signes de faiblesse de l'activité américaine, les boursiers continuent à tabler sur une relance dans les prochains mois. Certains experts estiment que le recul de Wall Street semble être la première étape d'une correction *« saine »* après une douzaine de records depuis Noël et une hausse de 14 % depuis le 9 décembre, point de départ de la remontée des cours. Toutefois, d'autres se demandent combien de temps la Bourse peut rester autour des 3 200 si elle cesse d'être portée par la faiblesse des taux d'intérêt et en l'absence d'une reprise économique pour prendre le relais.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est monté à 7,77 % vendredi en fin d'après-midi contre 7,71 % la semaine passée.

Indice Dow Jones du 31 janvier : 3 223,39 (c. 3 232,78).

	Cours 24 janv.	Cours 31 janv.
Alcoa	66 3/8	64 1/2
ATT	38 1/2	37 1/4
Boeing	52 5/8	50 7/8
Chase Man. Bank	21 1/2	20 1/2
Du Pont de Nemours	48 1/4	46 1/2
Eastman Kodak	48 5/8	50 1/2
Exxon	60 1/4	58 1/4
Ford	32 1/4	30 1/2
General Electric	78 3/8	75
General Motors	32 3/4	32 3/8
Goodyear	50 3/8	60 3/8
IBM	93 1/8	90
ITT	59 1/2	58
Mobil Oil	67 1/8	63 7/8
Pfizer	76	73
Schlumberger	61 5/8	59 1/2
Texaco	61 1/2	59 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	144 1/4	144 3/4
Union Carbide	24 3/8	23 1/8
United Tech.	51	50 3/4
Westinghouse	18 1/4	18 1/2
Xerox Corp.	69 3/4	77 1/8

TOKYO

Enfin gagnante !

INDICE NIKKEI

+4,52 %

Pour la première fois depuis le début de l'année, la Bourse de Tokyo a enfin connu une semaine positive qui met un terme à trois semaines de baisse consécutives. Ainsi, l'indice Nikkei a gagné 4,52 % d'un vendredi sur l'autre pour finir pour la première fois depuis le 10 janvier au-dessus des 22 000 points, à 22 023,05 points. Cette progression plus que sensible ne doit toutefois pas faire oublier que l'indicateur nippon a abandonné 2 829,03 points depuis le début de l'année, soit 11,9 % ! Le volume d'affaires est resté faible avec, en moyenne, 221,4 millions de titres par jour contre 232,2 millions la semaine dernière.

Le marché a démarré la semaine en baisse en raison de ventes d'arbitrage liées à l'indice (– 0,31 %). En revanche, mardi, des achats d'arbitrage, cette fois, l'ont fait rebondir (+ 1,8 %). Mercredi, petit accès de faiblesse (– 0,13 %). La hausse des cours a repris dès le jeudi. En clôture, le Nikkei gagnait 0,91 %, notamment grâce à la hausse des firmes pharmaceutiques intéressées aux traitements du SIDA. Vendredi, il poursuivait sur sa lancée et progressait de 2,16 %. Les propos du secrétaire général du Parti libéral démocrate, M. Tamisuke Watanuki, selon lesquels certaines mesures étaient nécessaires pour stimuler le marché, ont soutenu la tendance. Cependant, certains opérateurs doutent de la poursuite de la hausse la semaine prochaine car *« il n'est pas certain que des mesures soient prises »* après les déclarations encourageantes de M. Watanuki.

Indices du 31 janvier : Nikkei, 22. 023,05 (c. 21 072,15) ; Topix, 1 631,34 (c. 1 584,86).

	Cours 24 janv.	Cours 31 janv.
Akai	670	711
Bridgestone	1 060	1 110
Canon	1 410	1 460
Fuji Bank	2 190	2 300
Honda Motors	1 500	1 530
Matsushita Electric	1 430	1 470
Mitsubishi Heavy	645	658
Sony Corp.	4 200	4 240
Toyota Motors	1 440	1 460

LONDRES

Rumeurs et sondages + 2,4 %

La Bourse de Londres a bénéficié de sondages montrant les conservateurs de nouveau en tête des intentions de vote pour les élections générales. L'ardeur des investisseurs a été encouragée par des spéculations sur un abaissement des taux d'intérêt britanniques avant les élections, qui pourrait avoir lieu d'ici douze à quinze semaines. A cela se sont greffées des rumeurs d'OPA. L'indice Footsie a gagné 60,8 points (2,4 %), clôturant à son niveau le plus haut depuis deux mois et demi. Les pharmaceutiques ont progressé dans le sillage de Fisons qui a bondi de 18 % après avoir réobtenu le droit de commercialiser son médicament optique Opticrom en Grande-Bretagne. La valeur a aussi été soutenue par des rumeurs de raids.

Indices *« FT »* du 31 janvier : 100 valeurs 2 571,2 (c. 2 510,4) ; 30 valeurs, 1 996,6 (c. 1 944,9) ; Mines d'or 144,3 (c. 152,6) ; Fonds d'Etat 87,84 (c. 87,7).

	Cours 24 janv.	Cours 31 janv.
Bowater	7,13	7,55
BP	2,85	2,88
Charter	5,08	5,13
Courtaulds	5,19	5,35
De Beers	16,38	15,50
Glaxo	8,40	8,44
GUS	18,25	18,25
ICI	12,48	12,72
Reuters	10,67	11,26
Shell	4,86	4,76
Unilever	8,90	9,26
Vickers	1,76	1,73

FRANCFORT

Indécision + 1,36 %

La Bourse de Francfort s'est ressaisie cette semaine, l'indice instantané DAX ne s'appréciant que de 1,36 %. La valse-hésitation quasi quotidienne entre « hausse » et « baisse » a reflété néanmoins l'indécision des investisseurs, très attentifs à l'évolution des négociations salariales dans la sidérurgie. Les secteurs gagnants des semaines précédentes, notamment les valeurs de la construction et des assurances, ont été particulièrement touchés par les prises de bénéfices. Les titres des grands magasins et de la distribution, plutôt délaissés ces derniers temps, ont, de leur côté, regagné du terrain. Les milieux boursiers s'attendent à une poursuite de cette situation, du moins à court-terme. Le volume des transactions sur le marché des actions des huit places boursières allemandes s'est élevé à 33,58 milliards de deutschemarks, contre 36,92 milliards de deutschemarks la semaine précédente.

Indices du 31 janvier : DAX 1 687,49 (c.1 664,77) ; Commerzbank 1 933,50 (c.1 916,3).

	Cours 24 janv.	Cours 31 janv.
AEG	216,50	225,50
BASF	243,80	247
Bayer	294,40	299,80
Commerzbank	257,70	263,60
Deutschebank	698,50	704
Hoechst	249,40	252,70
Karstadt	598	608,50
Mannesman	268,50	268,80
Siemens	653,20	662
Volkswagen	322,50	337,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

De rares réussites dans un marché très hésitant

La concurrence entre grandes eurobanques est plus vive que jamais. Pour diriger une émission internationale, certaines d'entre elles sont prêtes à d'importants sacrifices, à consentir aux débiteurs des conditions extrêmement favorables ou à rogner sur leurs commissions. Leur attitude, ces dernières semaines, a surpris plusieurs emprunteurs de tout premier plan qui n'en espéraient pas tant. L'impression s'impose dans bien des cas que les préoccupations de prestige sont revenues au premier plan, au détriment de la rentabilité.

Cette évolution inquiète tous ceux qui redoutent une réaction du marché après l'emballement extraordinaire du début de l'année. La baisse du niveau de l'intérêt en janvier a été extrêmement rapide, trop peut-être pour ne pas être suivie d'une correction prononcée. Dans presque tous les compartiments, les investisseurs se montrent très hésitants et les opérations trop ambitieuses n'ont pour le moment guère de chance. Quelques réussites ont toutefois été enregistrées à la fin du mois de janvier dont la plus éclatante s'est produite dans le compartiment du franc français où jeudi, pour la première fois de l'année, se présentait un débiteur étranger. La Banque européenne d'investissement cherchait à se procurer 3 milliards de francs pour une durée de dix ans, proposant une rémunération de 8,635 % l'an. Ce taux était au départ de 22 points de base (ou centièmes de point de pourcentage) plus élevé que ce que rapportaient en moyenne deux emprunts d'Etat, l'un venant à échéance en 2001, l'autre en 2004. Reflétant le succès de l'opération, cette marge s'est amenuisée à 18 points par la suite.

L'émission française de la Banque européenne a particulièrement retenu l'attention car les titres ont trouvé preneur dans de nombreux pays. Contrairement à la plupart des transactions récentes de cet emprunteur, le placement ne s'est pas limité à l'Italie, pays où ses obligations bénéficient encore d'un traitement de faveur sur le plan fiscal. Les souscripteurs locaux peuvent compter percevoir l'intérêt dans sa totalité alors que normalement une retenue est prélevée à la source. Certes, pour plus d'un tiers, l'emprunt a été placé dans des portefeuilles italiens, mais le reste a été assez bien réparti. Les titres de très grande qualité libellés en francs continuent d'être recherchés à l'étranger car ils rapportent beaucoup plus que ceux émis sur les principaux autres marchés d'Europe continentale. L'affaire était placée sous la conduite du Crédit commercial de France.

Des coupons de plus de 10 %

Des euro-émissions comme celle de la Banque européenne d'investissement s'adressent pour l'essentiel à des investisseurs professionnels. Parmi les autres réussites de la semaine qui vient de s'écouler figure une opération qui appartient à une tout autre catégorie, celle des titres destinés à des particuliers. Il s'agit d'un emprunt de 600 millions de marks dont l'émetteur est la Banque nationale de Hongrie et qui viendra à échéance dans cinq ans. La Deutsche Bank, à qui la transaction a été confiée, a choisi d'assortir les obligations d'un coupon de 10,25 %, le prix d'émission étant fixé à 100,50 %, soit un rendement de 10,20 % l'an. Il fallait un taux aussi élevé pour attirer les souscripteurs. La Hongrie est, avec la Tchécoslovaquie, le seul pays d'Europe de l'Est en mesure de solliciter directement le marché international des capitaux, mais ces emprunteurs ne sont acceptés que s'ils offrent des conditions nettement supérieures aux autres. Au pied des commissions que retiennent les banques, à son lancement, l'opération hongroise rapportait plus de 280 points de base de plus que les fonds d'Etat allemands.

Il est fort probable qu'un taux d'intérêt de l'ordre de celui servi par la Hongrie soit également retenu pour le prochain emprunt international lancé pour le compte de l'Afrique du Sud et qui sera également libellé en marks. Le débiteur en sera un établissement public, Development Bank of Southern Africa, qui, à cette occasion, fera se première apparition sur l'euromarché. Les titres bénéficeront de la garantie de l'Etat. La transaction sera dirigée par la Bayerische Landesbank. De nombreux spécialistes s'attendent à une troisième opération de ce genre, dont l'emprunteur serait la Turquie et pour laquelle on prévoit généralement un taux d'intérêt à deux chiffres.

Pour ce qui est des émetteurs français, Electricité de France s'est, une fois de plus, mise en évidence sur le marché helvétique des capitaux où cette entreprise jouit d'un crédit extraordinaire. Son dernier emprunt, qui porte sur 150 millions de francs suisses, ne lui coûtera que 6,75 % l'an si elle garde les fonds pendant dix ans. Prudente, elle s'est cependant ménagé une possibilité de sortie dans sept ans. Le taux d'intérêt facial des obligations est de 6,50 %, soit le même niveau que celui du dernier emprunt d'Etat suisse lancé quelques jours auparavant. La transaction d'EDF est dirigée par la Société de Banque suisse.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar dans l'attente

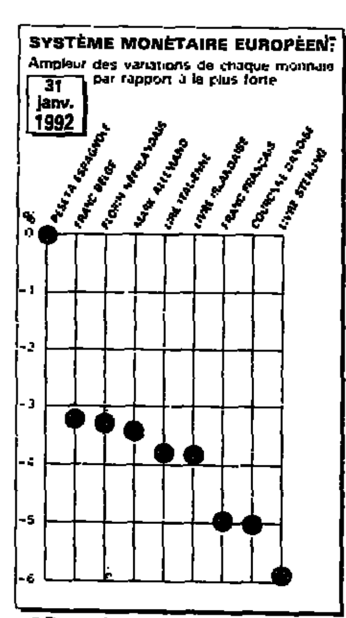
Le dollar et les milieux financiers internationaux attendent Godot, c'est-à-dire la reprise de l'économie. Pour l'instant, cette reprise n'est pas au rendez-vous. La nette progression des demandes d'indemnités de chômage aux Etats-Unis (464 000 au 18 janvier contre 440 000 la semaine précédente) n'est pas très encourageante. Quant aux commandes de biens durables, elles ont reculé de 5 % en décembre, et de 4,6 % en 1991, la plus forte baisse annuelle depuis neuf ans. La semaine dernière les analystes tablaient sur un recul de seulement 0,7 % en décembre. Par ailleurs, les carnets de commandes en général ont diminué de 0,5 %. Enfin, l'indice des directeurs d'achat de Chicago a fléchi à 49,2 % en janvier 1992, contre 49,5 % en décembre 1991 : un indice au-dessous de la barre de 50 points est le signe d'un ralentissement de l'économie.

Tous ces facteurs négatifs ont, cette semaine, pesé sur les cours du dollar. Mais ils ont été contrebalancés par le léger affaiblissement du mark, notamment à la suite de la majorité écrasante en faveur de la grève, dégagée lors du référendum organisé par le syndicat de la sidérurgie. Sans doute, le patronat allemand est-il fermement décidé à résister, s'appuyant sur la montée des stocks et la baisse des commandes. Mais la menace d'une augmentation des salaires reste forte. Par ailleurs, les rumeurs d'un nouveau coup d'Etat en Russie ont à nouveau circulé, aux dépens de la devise allemande.

A Paris, le cours du mark a un peu glissé, aux alentours de 3,4070 francs.

La Banque d'Espagne, par la voix de son gouverneur, M. Mariano Rubio, a déclaré que l'harmonisation du taux d'inflation avec le reste de la CEE est la principale difficulté du pays, tous les autres éléments de convergence étant conditionnés par le niveau de cette inflation.

F. R.



* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 24 JANVIER AU 31 JANVIER 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York..	1,7880	-	18,2415	69,8812	62,1504	3,0120	55,2218	0,0826
	1,7800	-	18,2049	69,8324	62,0539	3,01386	55,1267	0,08244
Paris	9,8018	5,4820	-	383,0887	340,7085	16,5120	302,7056	4,5305
	9,7775	5,4930	-	383,5893	340,8625	16,5515	302,8114	4,5284
Zurich	2,5586	1,4310	26,1036	-	88,9372	4,3102	79,0171	1,1826
	2,5489	1,4320	26,0695	-	88,8613	4,3158	78,9415	1,1805
Francfort ...	2,8768	1,6090	29,3506	112,4388	-	4,8463	88,8459	1,3297
	2,8684	1,6115	29,3373	112,5349	-	4,8568	88,8368	1,3285
Bruxelles ...	59,3616	33,20	6,0561	23,2095	20,6339	-	18,3324	2,7438
	59,0604	33,18	6,0404	23,1703	20,5995	-	18,2910	2,7353
Amsterdam	3,2380	1,8110	330,3538	1,2655	112,5543	5,4548	-	1,4966
	3,2289	1,8140	330,2384	1,2667	112,5659	5,4671	-	1,4954
Milan	2163,48	1210	220,7223	845,5625	752,0198	36,4457	668,1391	-
	2159,1475	1213	220,8265	847,0670	752,7148	36,5581	668,6879	-
Tokyo.........	224,0364	125,30	22,8566	85,5611	77,8744	3,7740	69,1882	0,1035
	221,254	124,30	22,6288	86,8016	77,1331	3,7462	68,5226	0,1024

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 31 janvier 1992, 4,3750 F contre 4,4191 F le vendredi 24 janvier 1992.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le nickel en quête de stabilité

En annonçant le 29 janvier une chute de 81 % de son bénéfice annuel (à 82,6 millions de dollars, soit 446 millions de francs), le géant minier canadien Inco, premier producteur mondial de nickel, a une nouvelle fois attiré l'attention sur un métal très «attaqué» en 1991. Les ventes à tout va en provenance de l'ex-URSS (à un rythme de 100 000 tonnes l'an) et la baisse de la demande mondiale, due au ralentissement des économies, ont nui au nickel dont le principal débouché reste l'acier inoxydable. La direction du groupe à Toronto estimait que pour la vente de 1 livre de nickel dit «de première coulée», les prix ont baissé de 6,3 % en moyenne annuelle, avec un recul brutal de 17 % au quatrième trimestre.

D'après les experts de la Société Le Nickel (SLN), dont les activités sont principalement situées en Nouvelle-Calédonie, le marché et les industriels ont moins souffert de la baisse des prix proprement dite que des fluctuations qui rendent précaire toute tentative de prévision dans le temps. C'est pourquoi la firme française a signé avec la plupart des sidérurgistes des contrats triennaux à long terme, instituant une sorte de partenariat producteur-consommateur. Cette stratégie vise en particulier à soustraire les professionnels du London Metal Exchange (LME), de moins en moins considéré comme le marché de référence, tant la spéculation y est vive et les règles de contrôle des transactions insatisfaisantes. En clair, les opérateurs sur le LME sont chaque jour à la merci d'un *squeeze* (littéralement : étranglement), pour peu qu'un spéculateur ait bâti une position à l'achat qui fait monter les prix inconsidérément... *«Le LME reflète de moins en moins le marché réel»*, estimait vendredi un responsable de la SLN. Sans revenir à la notion de prix-producteur (méthode de fixation des tarifs par les seuls fournisseurs de la matière première), les protagonistes souhaitent échapper à des cotations jugées souvent arbitraires.

Un exemple original

C'est dans cette optique que la SLN a signé en octobre 1991 un contrat commercial de dix ans avec la grande firme japonaise Nisshin Steel. Cette dernière devrait porter à 5 000 tonnes par an ses achats de ferronickel à partir de 1994, soit 10 % de la production annuelle du complexe calédonien de Doniambo. En contrepartie, Nisshin Steel, conformément à la stratégie nippone sur les matières premières, a demandé à entrer à hauteur de 5 % dans le capital de la SLN. Entre 1992 et 1994, Eramet, la maison mère de la SLN, vendra à la société japonaise des actions de sa filiale, pour porter à 10 % la part de Nisshin Steel. Cette opération, très positive pour la SLN dans la région Pacifique et au Japon, est un exemple original et encore peu répandu d'accord entre producteur et utilisateur.

De l'avis des experts, le marché du nickel, malgré l'inconnue russe, n'est pas aussi déséquilibré qu'on l'avait craint l'an passé. Aucune production record n'a été enregistrée. Les projets d'investissements existant notamment en Australie ont été retardés. En Nouvelle-Calédonie, les objectifs de production pour 1991 n'ont pas été atteints, en raison de la détérioration d'un four actuellement en rénovation. Si les prix ont enregistré un accès de faiblesse mardi 28 janvier, à 7 710 dollars la tonne, ils se sont ensuite raffermis pour clôturer vendredi à 7 735 livres.

Sur les marchés des autres non-ferreux, on relevait la chute des prix de l'étain à leur cours le plus bas depuis cinq ans sur le marché de Kuala-Lumpur (Malaisie). Cette forte baisse n'est pas seulement due à l'importance des stocks qui s'élèvent sur le marché malais à plus de 38 000 tonnes. Elle tient surtout à des phénomènes monétaires, en particulier à des *«arbitrages»* entre le ringgit malais et le dollar américain. Explication : le ringgit s'est fortement apprécié ces jours derniers face au billet vert. Autrement dit, le cours de l'étain exprimé en dollar malais s'en est trouvé renchéri, incitant les opérateurs à effectuer leurs achats sur le marché de Londres coté en dollar américain... Une pratique qui confirme cet adage des spécialistes selon lequel *«les prix baissent dans la monnaie qui monte»*...

ÉRIC FOTTORINO

□ **Le café au plus bas.** – Les cours du café sont tombés cette semaine à leur plus bas niveau depuis le début de l'année, les opérateurs estimant improbable que des progrès vers une réintroduction des quotas d'exportations soient effectués pendant la réunion de l'Organisation internationale du café (OIC) qui se tiendra du 5 au 7 février à Londres.

Le Brésil, dont la participation à un nouvel accord international est primordiale, n'a pris que le vague engagement d'écouter les propositions des autres producteurs. Les exportateurs brésiliens restent fermement opposés à un rétablissement des quotas.

PRODUITS	COURS DU 31-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 244 (+ 24) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 246 (– 27) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 735 (– 195) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	265 (– 3,2) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	902 (– 92) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 177 (– 31) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	440 (+ 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	264 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	175,8 (– 2,6) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Un marché coiffé

La belle mécanique haussière qui, depuis le début de l'année, dopait les cours du MATIF et des obligations françaises en faisant baisser les rendements, est en train, sinon de gripper, tout au moins de grincer. Les acheteurs s'essoufflent, de même que les opérateurs du MATIF, où l'échéance mars qui n'avait pu, la semaine dernière, s'élever durablement au-dessus de 109, est retombée un peu au-dessus de 108,50, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans, remontant à 8,41 %. Il faut dire qu'outre-Rhin l'humeur n'est pas extrêmement rose, tout au moins à court terme, car, à long terme, les perspectives ne sont pas jugées mauvaises, le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans (Bund) continuant à glisser lentement à 7,87 %, l'écart avec l'OAT 10 ans se tendant un peu à 0,55 point.

A court terme, donc, l'horizon, a tendance à s'assombrir. La majorité écrasante en faveur de la grève, enregistrée lors du référendum organisé par le syndicat IG Metall (voir en rubrique «Devises et or») pèse sur le marché. Surtout, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) réitère ses avertissements. M. Otmar Issing, l'un de ses dirigeants, plus particulièrement chargé de l'économie, a réaffirmé que le taux d'inflation de 4 % était trop élevé et très préoccupant, et surtout ne paraissait pas devoir baisser dans le court terme. Certes, certains analystes sont moins pessimistes qu'avant sur la hausse des prix domestiques allemands, en raison du ralentissement de l'économie, mais beaucoup d'entre eux ne voient pas d'amélioration avant l'automne prochain ou même plus tard. Aux Etats-unis, les propos du président de la Réserve fédérale, M. Alan Greenspan, suivant lesquels de nouvelles diminutions de taux d'intérêt pour stimuler l'économie étaient peu probables, ont fait remonter au-dessus de 8,75 % le rendement des obligations du Trésor à 30 ans. A Paris, enfin, le maintien de taux élevés à court terme, 10 % à un mois, deux mois et trois mois, 9 7/8 % à six mois, continue à entretenir le phénomène d'inversion (le court terme au-dessus du long terme), avec l'impression que cela pourrait durer.

Sur le marché obligataire, la dégradation du climat sur le MATIF et les incertitudes sur l'évolution des taux d'intérêt à court terme ont quelque peu refroidi l'enthousiasme des souscripteurs face à une véritable avalanche d'émissions : jeudi, par exemple, les 2,5 milliards de francs du Crédit national se télescopaient avec les 3 milliards d'eurofrancs de la Banque européenne d'investissement (BEI). Certes, cette dernière a émis sur le marché de l'eurofranc, théoriquement celui des non-résidents. Mais, aujourd'hui, on sait que les frontières entre le marché de l'eurofranc et le marché domestique deviennent de plus en plus minces, d'où, de temps en temps, un véritable engorgement. Conséquence, l'emprunt du Crédit national, dont le rendement, par ailleurs, était considéré comme trop «tiré» – 8,60 % –, «collait aux doigts» en fin de semaine, la BNP, son chef de file, devant ravaler du papier pour tenir les cours sur le marché gris. Certes, ce papier se casera la semaine prochaine, si elle n'est pas trop chargée, mais le phénomène marque que le marché souffre d'indigestion temporaire.

Rendement un peu «tiré»

Même la signature prestigieuse de France Télécom n'a pas réussi à vraiment passionner les investisseurs institutionnels français, plutôt réticents en ce moment en raison de l'inversion des taux précédemment évoquée. A 8,60 % sur 8 ans, ils trouvaient que, là aussi, le rendement était un peu «tiré», c'est-à-dire insuffisant. Heureusement, les étrangers étaient là, notamment les Japonais : ils se sont littéralement gavés de France Télécom qui a donc bien levé ses 8 milliards de francs à 8,60 %, sous l'égide du Crédit lyonnais. Les Charbonnages de France, qui appelaient 1,5 milliard de francs à 8,70 %, un peu plus cher, sous l'égide du même Crédit lyonnais, ont été un peu mieux traités sur le marché français. Fait symptomatique, les 550 millions de francs du GITT (Groupement des industriels du tourisme) ont été enlevés en deux temps trois mouvements, en raison de leur coupon nettement plus fastueux, 9,25 %. A vrai dire, tout ce qui s'émet sous la barre des 9 % est accueilli un peu moins chaudement par des investisseurs gourmands. Pour les deux semaines qui viennent, le calendrier continue à être chargé. Le Crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises va lever 2 milliards de francs, Electricité de France 2,5 à 3 milliards de francs (peut-être), et la SOVAC 500 millions à 1 milliard de francs, la première semaine. La seconde verra la Caisse nationale des autoroutes pour 2 milliards de francs, les Aéroports pour 1 milliard de francs, la Caisse autonome de refinancement (CAR) pour 500 millions à 1 milliard de francs, la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH) pour 1 à 1,5 milliard de francs, et, peut-être, la Compagnie bancaire. Ouf!

Relevons, enfin, quelques mouvements sur le front des notations par les agences spécialisées. La maison américaine Moody's a rétrogradé d'un point la notation des emprunts à long terme du Crédit suisse, qui revient de AAA à AA, et placé sous surveillance ceux de la Société de banque suisse (SBS). Moody's a expliqué sa décision par les «incertitudes» que suscitent les portefeuilles des deux banques, face à la faiblesse de la conjoncture en Suisse et dans le monde. Pour le Crédit suisse, l'agence a évoqué le *«potentiel de détérioration de la palette de ses actifs»*. Pour la SBS, elle a argué de la *«nécessité de soumettre la qualité du portefeuille de la banque à un examen approfondi, et des réserves que suscite l'avenir de la place financière suisse»*. Le Crédit suisse a répliqué qu'il continuait de bénéficier de la notation la plus élevée des deux autres grandes agences, Standard and Poors et ICBA. Quant à la SBS, elle fera valoir, lors de ses discussions avec Moody's, qu'elle dispose d'une *«base suffisante de fonds propres»* et qu'une modification de sa notation serait *«de son point de vue, injustifiée»*.

Après l'annonce de la première perte de Paribas dans son histoire (*le Monde* du 1er février), l'agence Standard and Poors ADEF a mis sous surveillance, avec *«implication négative»* l'ensemble du groupe (Banque Paribas, Compagnie bancaire, Crédit du Nord et filiale) en raison de la *«montée persistante des provisions au sein du groupe et par son impact sur les résultats et sur l'adéquation des fonds propres du groupe»*. Chez Paribas on répond que les fonds propres sont de 38 milliards de francs. Quant au marché boursier, il a réagi par une hausse sensible des cours de l'action Paribas.

FRANÇOIS RENARD

Coopération entre la COB et le Canada

«Se donner mutuellement les possibilités de faire appliquer les lois.» Ces quelques mots de M. Jean Saint-Geours, président de la Commission des opérations de Bourse (COB) résument les raisons qui conduisent la COB, depuis quelques années, à signer des accords d'assistance mutuelle avec ses homologues internationales. Comme elle l'a déjà fait à la fin des années 80 avec la SEC (Securities and Exchange Commission) et la CFTC (Commodities Futures Trading Commission) aux Etats-Unis, l'organisme de surveillance du marché français vient de signer, vendredi 31 janvier, un accord de coopération et d'échange d'informations avec l'Ontario Securities Commission (OSC) et la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ).

Aux termes de cet accord, la COB, l'OSC et la CVMQ *«s'accorderont mutuellement assistance pour se communiquer les informations utiles, recueillir des témoignages, obtenir des documents»*. L'accord stipule qu'elles pourront utiliser à ces fins *«les pouvoirs qui leur sont attribués par leurs législations respectives pour recueillir ces informations»*.

Cet accord signé pourra être étendu ultérieurement aux autorités de réglementation des valeurs mobilières des autres provinces canadiennes. Des discussions sont actuellement engagées avec la Colombie britannique et l'Alberta. D'autres discussions préliminaires sont également engagées avec la Suisse et le Japon, sans toutefois que des dates de conclusions soient encore avancées.

F. Bn.

Le Monde

L'affaire Habache : les manifestations devant l'hôpital Henry-Dunant

Les instructions du commandant et le « cercueil » du Betar

Mieux vaut, par les temps qui courent, avoir des instructions. Le commandant du dispositif de sécurité en vigueur autour de l'hôpital Henry-Dunant dans l'après-midi du vendredi 31 janvier entend, plus que jamais, éviter toute initiative inconsidérée. *« J'ai des instructions. Je les applique. »* CRS protégés de gilets pare-balle devant les entrées et sur le toit, barrières de sécurité sur les trottoirs, rue fermée à la circulation : les mesures de sécurité sont des plus strictes et ne vont pas sans rappeler le siège de l'ambassade d'Iran pendant l'affaire Gordji.

Les instructions sont formelles. Et pour tout dire *« supérieures »*. *« Les journalistes sont autorisés à quitter le barriérage et à aller au contact. »* C'est tout. Et, ajoute le policier, qui se présente comme le *« commandant en chef de la force publique »* : *« J'ai déjà assez d'emmerdements comme ça. »* L'objet du débat est, il est vrai, d'ordre stratégique. Il s'agit de savoir si les journalistes en faction devant l'hôpital sont autorisés à effectuer 200 mètres dans la rue Michel-Ange pour aller *« au contact »* de la manifestation de protestation contre la présence de Georges Habache, puis à revenir par le même chemin observer l'établissement, au cas où en sortiraient les fonctionnaires de la DST venus interroger le chef du FPLP. Dans la matinée, Ibrahim Souss, le représentant de l'OLP en France, est venu rendre une nouvelle visite au « malade » avant de sortir par une porte donnant sur une rue adjacente.

Une cinquantaine de manifestants

En fait de manifestation, ils sont une cinquantaine de jeunes gens venus à l'appel de l'organisation sioniste Betar, et de sa branche étudiante, le Tagar. Ils réclament la démission du ministre des affaires étrangères – *« Mitterrand, Dumas, complices des terroristes »*. Et, pour le dirigeant du FPLP, un sort dont témoigne un keffieh inondé d'un liquide rougeâtre. *« A nos yeux, la seule façon dont Habache pourra sortir légitimement de France, c'est dans un cercueil »*, affirmera un porte-parole du mouvement sioniste. Instructions, également? Prudence, en tout cas, du côté du personnel de l'hôpital qui finit son service, et se refuse à confirmer si l'état de siège, à l'intérieur de l'établissement, est proportionnel à ses manifestations extérieures, comme l'affirme l'épouse de M. Habache. *« Tout est normal »*, affirme une infirmière sans vouloir préciser à quel étage elle travaille.

Les visites des familles, en tout cas, font l'objet d'une stricte vigilance et à l'entrée des consultations, un vieil homme sera délesté d'une gerbe de fleurs. *« On en faisait moins pour les gars qui se sont fait casser la figure en 14 »* ...

La manifestation terminée, la rue Michel-Ange sera rendue à la circulation et à la protestation d'un provincial, furieux d'avoir erré une partie de la journée à la recherche de sa voiture, déplacée en vertu des instructions. Il vient de la retrouver boulevard Exelmans : *« Je veux bien comprendre qu'il y a des raisons. Mais il faut tout de même un minimum d'organisation. »*.

CORINE LESNES

Les réactions à l'étranger

Les Etats-Unis n'ont pas de mandat d'arrêt

Les Etats-Unis ont indiqué, vendredi 31 janvier, qu'ils n'avaient pas de mandat d'arrêt contre Georges Habache. Interrogé sur l'existence d'une telle procédure judiciaire à l'encontre du secrétaire général du FPLP, le porte-parole du département d'Etat, M. Joe Snyder, a indiqué qu'il avait vérifié auprès du département de la justice. *« Nous n'en avons aucun »*, a-t-il affirmé.

A Berne, répondant aux déclarations de plusieurs hommes politiques français qui avaient suggéré le transfert de M. Habache vers *« un pays neutre comme la Suisse »*, le porte-parole du département fédérale justice et police, M. Joerg Kiessler, avait déclaré vendredi que si un visa était demandé à l'ambassade de Suisse à Paris pour M. Habache, il ne serait *« pas accordé »*. A deux reprises la justice helvétique a enquêté pour des attentats sur les activités du FPLP, mais jamais elle n'a pu établir que Georges Habache était directement impliqué dans ces derniers. Aussi, aucun mandat d'arrêt international n'a été jusqu'à ce jour lancé contre le chef du mouvement palestinien.

Selon le *New York Times*, plusieurs gouvernements arabes sont entrés discrètement en contact avec la France afin d'obtenir la libération rapide de M. Habache, en affirmant que le prolongement de la controverse au sujet de sa détention pourrait porter préjudice à leurs relations avec Paris.

□ **M. Millon (UDF) : *« Confusion et désordre »*.** – M. Charles Millon (PR), président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré vendredi 31 janvier que *« M. François Mitterrand ne peut se dérober et doit, dans les plus brefs délais, donner des explications aux Français »*. Il a poursuivi : *« Quand la diplomatie, la sécurité et la justice affichent à ce point confusion et désordre, on est en droit de se demander où est l'Etat.*

M. Jean Poperen invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

En raison de l'actualité, c'est M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement qui sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 2 février de 18 h 30 à 19 h 30.

L'ancien député socialiste du Rhône, qui a accepté de remplacer M. Dominique Baudis, maire (CDS) de Toulouse, député de la Haute-Garonne, invité initialement prévu, répondra aux questions d'André Passeron et de Patrick Jarreau du *Monde*, et de Richard Arzt et de Pierre-Marie Christian de RTL, le débat étant animé par Henri Marque.

□ **M. Méhaignerie : *« Absence de courage »*.** – M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, a affirmé vendredi 31 janvier que *« le gouvernement socialiste lui-même atteint le degré zéro de la responsabilité politique »*. Il a ajouté : *« L'heure approche où il n'y aura plus d'autres solutions que de provoquer des élections anticipées (...). Aujourd'hui, pour conserver leur place, deux ministres font « démissionner » leurs collaborateurs personnels directs au lieu d'assumer leur propre responsabilité. Cette absence de courage donne une image regrettable de nos dirigeants. »*

EN BREF

□ **La CGT appelle les électroniciens de l'aviation civile à la grève le 6 février.** – L'Union syndicale de l'aviation civile CGT appelle les électroniciens de la navigation aérienne à cesser le travail, jeudi 6 février, pour protester contre des demandes de sanctions envers sept d'entre eux. Celles-ci – *« allant du blâme jusqu'à l'exclusion de deux ans »*, selon le syndicat – font suite à l'enquête diligentée par M. Paul Quilès, ministre des transports, après des pannes suspectes survenues le 8 novembre (*le Monde* daté 10-11 novembre 1991) dans les centres de contrôle aérien d'Athis-Mons (Essonne) et Brest (Finistère).

□ **M. Cambacérès se démet de son mandat de maire de Sommières.** – M. Jean-Marie Cambacérès, député du Gard, qui avait donné sa démission, le 25 janvier, du Parti socialiste, a annoncé mercredi 29 janvier qu'il abandonne aussi son mandat de maire et conseiller municipal de Sommières, afin de se consacrer au mouvement AGIR (Alliance générale d'initiatives et de réflexions), qu'il vient de lancer. Le député du Gard, qui avait échoué en décembre 1991 face à un candidat divers gauche lors d'une cantonale partielle, a décidé de porter plainte contre X..., à la suite de la diffusion dans sa commune d'un tract mettant en cause sa gestion des finances de la commune. – (*Corresp.*)

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 1er février 1992 a été tiré à 523 383 exemplaires.

La confrontation sur les salaires outre-Rhin

La sidérurgie allemande se prépare au conflit

BERLIN

de notre correspondant

La mobilisation bat son plein en Allemagne sur tous les fronts syndicaux en vue d'une confrontation générale sur les salaires. Des grèves tournantes ont eu lieu depuis huit jours dans les postes et le secteur bancaire. Mais le premier test de la capacité à éviter une grave crise devrait avoir lieu à partir de la semaine prochaine dans la sidérurgie. Les dirigeants d'IG Metall se réuniront mardi 4 février pour décider de la marche à suivre, c'est-à-dire où et à quel moment arrêter le travail dans les aciéries des trois régions concernées pour le moment par le conflit de la sidérurgie : la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Basse-Saxe et Brême. Ces trois régions représentent à elles seules 100 000 des 130 000 salariés de la sidérugie allemande. Ceux-ci ont voté toute la semaine, comme le veut la législation allemande, sur le principe de la grève. Elle doit être approuvée par 75 % des syndiqués dans le secteur concerné pour se déclencher. Le résultat du scrutin pour les trois régions citées a été annoncé vendredi 31 janvier à Dortmund. Il donne une majorité de 86,8 % en faveur de la grève, sensiblement la même qu'il y a quatorze ans lors du dernier conflit important où la sidérurgie avait été en pointe. Les désaccords purement salariaux se tranchent généralement en Allemagne autour de la table ronde, après éventuellement quelques manœuvres d'intimidation. Les seules grèves qui comptent ont un enjeu plus important. Le dernier conflit d'envergure, qui avait affecté la métallurgie, en 1984, avait enterré la semaine de quarante heures et lancé le mouvement vers la semaine de trente-cinq heures.

Cette fois-ci, il s'agit du premier rendez-vous après la réunification allemande et la chute des régimes communistes de l'Est, du dernier aussi avant l'abolition des frontières entre les pays de la Communauté européenne. L'espace social allemand doit-il, dans ces conditions, continuer à évoluer selon ses propres règles, comme l'estiment les syndicats? Les différences entre les augmentations de salaires demandées et celles qui sont proposées dans la sidérurgie ne dépassent pas 1 % à 1,5 % selon les décomptes. Les sidérurgistes, qui ont pris du retard l'année dernière sur les autres métallos, exigent d'être traités de la même façon. Ils estiment que les salariés n'ont pas à payer seuls les surcoûts de la réunification et que l'intérêt des investisseurs pour l'Allemagne ne dépend pas d'une politique salariale au rabais.

Le patronat dispose, cette année, d'un appui politique massif, non seulement du gouvernement allemand, mais des autres pays industrialisés, inquiets des répercussions des conflits salariaux allemands sur les taux d'intérêt de la Bundesbank. La sidérurgie est d'autant plus un test de la capacité de résistance du patronat et du gouvernement qu'il s'agit d'un secteur en difficulté. Le résultat du conflit de la sidérurgie aura valeur de symbole pour tous les autres secteurs où les syndicats s'apprêtent à passer progressivement à l'action. Dans la deuxième semaine de février, on commencera à voter pour la grève dans le secteur des banques et des assurances. Les 430 000 employés de ce secteur réclament 11,5 % d'augmentation. Le patronat n'offre que 5 %.

HENRI DE BRESSON

Avec un passif de 3,5 milliards de dollars

TWA demande la protection de la loi sur les faillites

La compagnie aérienne américaine Trans World Airlines (TWA) a annoncé, vendredi 31 janvier, avoir demandé la protection de la loi sur les faillites. Lourdement endettée, TWA est la sixième compagnie américaine à avoir recours, ces dernières années, au chapitre 11 de la loi sur les faillites. Parmi elles, Eastern Airlines, Midway et la PanAm ont cessé leurs activités, seules Continental et America West continuent de voler sous la protection judiciaire.

Selon le dossier remis à la Commission de contrôle des activités boursières dans le cadre de la demande de la protection de la loi sur les faillites, le passif de TWA se monte à 3,47 milliards de dollars et ses actifs à 2,68 milliards. Aux termes des accords que TWA a conclus avec ses créanciers, la compagnie prévoit de ramener sa dette de 1,7 milliard à 700 millions de dollars, a-t-elle précisé le 31 janvier dans un communiqué.

Le 30 juillet dernier, TWA, contrôlée depuis 1985 par M. Carl Icahn, avait déjà annoncé son intention de se placer sous la protection de la loi sur les faillites. Devenue bénéficiaire en 1987 et 1988, la compagnie a perdu 237,6 millions de dollars (1,3 milliard de francs) en 1990 contre 298,5 millions de dollars en 1989. En outre, la récession aux Etats-Unis et la baisse du trafic aérien mondial – de l'ordre de 4 % en 1991 – l'ont sérieusement affectée, ainsi que l'ensemble des compagnies aériennes.

Une partie de l'endettement de TWA provient de son rachat en 1985 par le raider M. Carl Icahn et de sa sortie de la Bourse en 1988. Cette dernière transaction avait coûté à son président 469 millions de dollars. Pour éponger ses dettes, la compagnie avait notamment vendu trois lignes à destination de Londres à American Airlines en 1991.

M. La.

TENNIS : la Coupe Davis

Les astuces du capitaine Pickard

La France, tenante du titre, menait 2 à 0 face à la Grande-Bretagne, vendredi 31 janvier, dans le premier tour de la Coupe Davis organisé à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Henri Leconte et Guy Forget ont peiné pour s'imposer respectivement à Jeremy Bates (4-6, 6-4, 6-2, 6-4) et à Mark Petchey (4-6, 6-3, 6-3, 6-3).

BAYONNE

de notre envoyé spécial

Le mirage n'aura duré qu'une manche. Trois quarts d'heure durant lesquels le public de Bayonne, venu adorer les idoles de Lyon, aura assisté, médusé, à une apparition sur le court. Face à Guy Forget s'était matérialisé un sosie presque parfait de Stefan Edberg. Un grand gaillard, blond et fade comme le Suédois, arborant la même moue boudeuse et pratiquant surtout le même service-volée de conte de fées. Las, le temps pour Guy Forget de réaliser qu'il venait de perdre le premier set, et le clone du numéro un mondial redevint Mark Petchey, anonyme tennisman anglais de vingt et un ans, classé 255e à l'ATP. Le dernier tour de passe-passe de Tony Pickard, pour redonner vie à un tennis britannique endormi depuis bien longtemps, avait échoué. L'homme, rondouillard, les cheveux aussi blancs que son survêtement, ne se mit pas à gesticuler pour autant sur sa chaise. Tony Pickard a l'habitude des matches au sommet et de leurs retournements.

Le capitaine britannique est même la seule gloire de son équipe, non pas à cause de son passé de joueur de Coupe Davis, dans les années 50, mais parce que, depuis 1984, il entraîne Stefan Edberg, le vrai.

Depuis un an, Tony Pickard a repris les rênes de l'équipe britannique et espère montrer à ses compatriotes que le tennis de haut niveau peut se pratiquer hors de Wimbledon. Il est déjà parvenu à ramener ses joueurs parmi l'élite du groupe mondial après une victoire sur l'Autriche, dans laquelle Petchey joua un rôle décisif en battant Tomas Muster. *« Je n'avais pas espéré un tel exploit de sa part,* dit Pickard. *Mais il faut croire que j'avais réussi à insuffler aux garçons un peu de la confiance qui leur manquait. »* Cette confiance nouvelle, les deux joueurs britanniques l'ont mise en évidence à Bayonne en inquiétant les tennismen français.

JÉROME FENOGLIO